



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2022-045

PUBLIÉ LE 25 MARS 2022

# Sommaire

## **69\_CROUSLYON\_CROUS de Lyon /**

69-2022-03-24-00002 - 20220311 deliberations CA CrousdeLyon (152 pages) Page 4

## **69\_DDT\_Direction départementale des territoires du Rhône /**

69-2022-03-24-00001 - Arrêté interprefectoral 2022 C 33 listant les agglomérations d assainissement définies à l article R2224-6 du code général des collectivités territoriales dont le territoire s étend sur les départements du Rhône, de l Ain et de l Isère (4 pages) Page 157

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône / Direction de la Coordination des Politiques Interministérielles**

69-2022-03-24-00004 - arrete\_consignment\_FDR\_RENAULT\_TRUCKS (2 pages) Page 162

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale**

69-2022-03-25-00001 - Arrêté déclarant d utilité publique l opération de restauration immobilière (30 rue Jean Jaurès, 5, 7 et 11 place du commerce) sur le territoire de la commune de Thizy-les-Bourgs présenté par la Communauté d Agglomération de l Ouest Rhodanien (2 pages) Page 165

69-2022-03-21-00001 - ARRETE n° 69-2022-03-?? instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de THIZY LES BOURGS située dans le canton de Thizy les Bourgs?? et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08) (4 pages) Page 168

69-2022-03-21-00002 - ARRETE n° 69-2022-03-?? Modifiant l arrêté préfectoral n° 4708 du 8 juillet 2010, instituant les bureaux de vote et leur?? périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de MARCILLY D AZERGUES située dans le canton d Anse?? et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05) (2 pages) Page 173

69-2022-03-21-00003 - ARRETE n° 69-2022-03-?? Modifiant l arrêté préfectoral n° 69-2016-07-11-004 du 11 juillet 2016, instituant les bureaux?? de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs?? pour la commune de POLLIONNAY, située dans le canton de Vaugneray?? et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10) (3 pages) Page 176

69-2022-03-22-00005 - Arrêté portant autorisation d appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « LIRE ET SOURIRE » (2 pages) Page 180

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage**

69-2022-03-24-00003 - ARS DOS 2022 03 24 17 0068 (3 pages) Page 183

**84\_DRFIP\_Direction régionale des finances publiques  
d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur**

69-2022-03-23-00002 - PGP successions vacantes 69-2022-03-23-21 (2 pages) Page 187

69\_CROUSLYON\_CROUS de Lyon

69-2022-03-24-00002

20220311 deliberations CA CrousdeLyon

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°2022/01

Objet : élection du vice-président étudiant et composition des commissions

Documents joints : - professions de foi de Zazie ROQUES et Marie LAVOIGNAT  
- Composition des commissions

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

D'après l'article R822-10 du code de l'éducation, un vice-président est élu par le conseil d'administration parmi les membres titulaires représentant les étudiants. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Deux candidates ont déposé leur candidature : Zazie ROQUES (UNEF le syndicat étudiant en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques !) et Marie LAVOIGNAT (BOUGE ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et leurs assos).

Par ailleurs, le conseil d'administration peut constituer des commissions consultatives qu'il juge utiles à l'étude des questions relevant de sa compétence (article 10 du règlement intérieur). Il est proposé d'instituer 5 commissions dont la composition est fixée dans le document joint :

- Une commission pré-CA
- Une commission aides spécifiques
- Une commission culture-actionS
- Une commission marchés publics
- Une commission restauration.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon élit Marie LAVOIGNAT au titre de vice-présidente.

Nombre de voix en faveur de Zazie ROQUES : 10 Nombre de voix en faveur de Marie LAVOIGNAT : 14 Nombre d'abstentions : 0
---

**Article 2 :**

La composition des commissions telle que fixée dans le document joint est adoptée.

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25 (arrivée d'un administrateur à 9h55, après élection de la VPE)
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'article 1 de la présente délibération est adopté à 14 voix contre 10 et l'article 2 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI

## COMPOSITION DES COMMISSIONS – CROUS DE LYON

### **Commission pré-CA**

- Le directeur général du Crous ou son représentant
- Les élus étudiants titulaires ou leurs suppléants
- Les représentants du personnel titulaires ou leurs suppléants

### **Commission d'aides spécifiques**

- Le recteur ou son représentant
- Le directeur général du Crous ou son représentant
- Trois représentants des établissements d'enseignement supérieur : Universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3
- Un représentant de la CAF
- Le ou la Vice-président(e) étudiant(e)
- Les élus étudiants titulaires ou leurs suppléants

### **Commission Culture-actionS**

- Le directeur général du Crous ou son représentant,
- La Responsable de la politique de site de la Loire - Antenne de Saint-Etienne
- Le ou la Vice-président(e) étudiant(e)
- Cinq représentants des établissements d'enseignement supérieur (3 universités lyonnaises, l'université de Saint-Etienne et l'Institut Catholique),

- Un représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- La Directrice de la Vie Étudiante ou son représentant
- Deux directeurs/directrices de résidences et un directeur/directrice de restaurant
- Un représentant de la Métropole de Lyon et un de la ville de St Étienne
- Les élus étudiants titulaires ou leurs suppléants
- Un représentant des personnels

### **Commission des marchés publics**

Le rôle de cette commission consultative est d'émettre un avis préalable à l'attribution, par le directeur général du Crous, des marchés publics, uniquement pour ce qui concerne les procédures formalisées.

#### **Membres à voix délibérative :**

- Le directeur général du Crous ou son représentant
- Le ou la Vice-président(e) étudiant(e)
- Un représentant des personnels
- Le responsable du service Achats ou son représentant / le responsable du service Patrimoine ou son représentant (selon l'objet de la Commission)
- Un ou plusieurs experts dans le domaine faisant l'objet de la consultation
- Les financeurs de l'opération (Etat, collectivités locales ...)

#### **Membres à voix consultative :**

- Le Directeur Régional de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- L'Agent comptable du Crous ou son représentant
- Les élus étudiants titulaires ou leurs suppléants



## **Commission restauration**

Le rôle de cette commission est d'examiner et d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement de la restauration universitaire.

- Le directeur général du Crous ou son représentant
- La directrice de la restauration ou son représentant
- Un autre représentant du Crous
- Un représentant des personnels
- Un représentant d'un établissement
- Le ou la Vice-président(e) étudiant(e)
- Les élus étudiants titulaires ou leurs suppléants.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance en date du 7 décembre 2021

Document joint : PV de la séance du 7 décembre 2021

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

D'après l'article 8 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, le procès-verbal de chaque séance est soumis à l'approbation de ce conseil. Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance en date du 7 décembre 2021.

**Article unique :**

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021, rédigé par le secrétariat administratif du Conseil d'administration.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/03

Objet : adoption du compte financier 2021

Documents joints : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes publics ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

Le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice et visé par l'ordonnateur. Il est soumis par l'ordonnateur à l'organe délibérant qui l'arrête, après avoir entendu l'agent comptable, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. Il est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

**Article 1<sup>er</sup> :** Le conseil d'administration vote les éléments suivants :

- 599.52 ETPT sous plafond et 9,46 ETPT hors plafond exécutés
- 94 806 172 € d'autorisations d'engagement exécutés dont
  - 20 888 952 € personnel
  - 34 111 451 € fonctionnement
  - 39 805 769 € investissement
- 81 589 186 € de crédits de paiement réalisés dont :
  - 20 888 952 € personnel
  - 31 416 376 € fonctionnement
  - 29 283 859 € investissement
- 66 029 459 € de recettes réalisées
- - 15 559 727 € de solde budgétaire

**Article 2 : Le conseil d'administration vote les réalisations comptables suivantes :**

- - 292 587.40 € de variation de trésorerie
- + 4 460 269.33 € de résultat patrimonial
- + 4 983 044.89 € de capacité d'autofinancement
- - 1 301 692.32 € de variation du fonds de roulement au titre de l'exercice

**Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :**

- Le résultat de l'exercice à hauteur de + 4 460 269.33 €
- Le report à nouveau créditeur de 29 402 042,86 €
- Le report à nouveau débiteur de 18 090 128,01 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 3

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI

# Compte financier 2021

## Rapport de gestion de l'ordonnateur

*Soumis au vote du Conseil d'Administration du 11 mars 2022*



Résidence Commandant Charcot

# SOMMAIRE

	Page
<b>Préambule et situation financière en quelques Chiffres .....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'exécution budgétaire .....</b>	<b>4</b>
1.1 Exécution des autorisations budgétaires .....	6
1.1.1 Prévisions / réalisations des recettes .....	6
1.1.2 Prévisions / réalisations des autorisations budgétaires.....	9
1.1.3 Prévisions / réalisations des crédits de paiements .....	11
1.2 Solde budgétaire .....	13
1.3 Equilibre financier .....	13
1.4 Opérations pour le compte de tiers .....	14
1.5 Situation patrimoniale .....	15
1.6 Plan de trésorerie .....	19
<b>2. L'analyse de l'activité .....</b>	<b>20</b>
2.1 Aides directes.....	20
2.2 Aides indirectes .....	22
2.2.1 Activité Hébergement.....	23
2.2.2 Activité Restauration .....	26
2.3 Aides médicales et socio-éducatives .....	32
2.4 Pilotage et support de programme.....	34
<b>3. La politique d'investissement .....</b>	<b>36</b>
3.1 Opérations programmées .....	36
3.2 Investissements courants .....	41
<b>Annexe : Taux d'occupation des résidences et cités universitaires .....</b>	<b>42</b>

# Préambule

Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur, conformément à l'article 212 du décret GBCP du 7 novembre 2012, qui accompagne le compte financier, permet d'explicitier l'exécution budgétaire et est soumis à l'organe délibérant.

Avec les annexes de l'agent comptable, il permet d'analyser la soutenabilité financière de l'établissement à travers ces deux comptabilités :

- La **comptabilité budgétaire**, avec les engagements réalisés (autorisations d'engagements), les décaissements (crédits de paiements), les recettes encaissées, et le solde budgétaire
- La **comptabilité générale**, avec le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement, les provisions, amortissements et stocks, fonds de roulement

## La situation financière en quelques chiffres ...

<i>Issus de la comptabilité générale</i>	<b>2021</b>	Rappel 2020	Rappel 2019	Rappel 2018
→ Le <b>RESULTAT</b>	<b>4 460 269,33 €</b>	1 572 743 €	3 474 627 €	3 262 114 €
→ La <b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>4 983 044,89 €</b>	3 513 840 €	4 954 773 €	5 275 189 €

### *Issus de la comptabilité budgétaire*

→ Le <b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>-15 559 727 €</b>	5 149 233,65 €	233 467,10 €	1 092 198,95 €
→ <b>L'ABONDEMENT DE TRESORERIE</b>	<b>-292 587 €</b>	8 144 890 €	222 109€	9 671 635 €
→ Le <b>NIVEAU DE TRESORERIE</b>	<b>35 884 591,81€</b>	36 177 179 €	28 032 289€	27 810 180 €

# 1. L'exécution budgétaire de l'exercice 2021

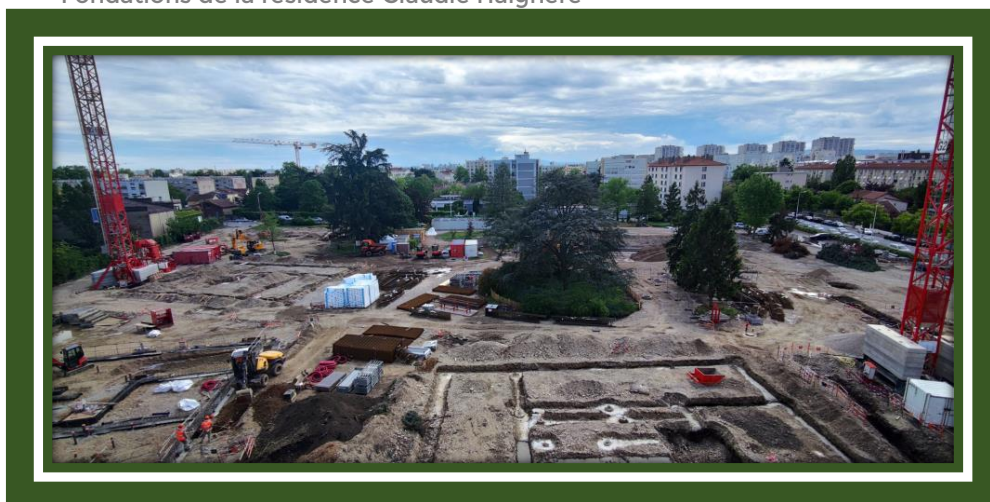
L'année 2021 a donné lieu à deux budgets rectificatifs.

Le premier, en juin 2021, actait un abaissement des recettes prévisionnelles, particulièrement en restauration du fait d'un premier semestre marqué par des périodes de « freinage renforcé » puis par un 3<sup>e</sup> confinement au printemps. Outre un ajustement des dépenses courantes et des reports de crédits d'investissements, il prenait également en compte les crédits du Plan de relance obtenus pour le Crous de Lyon.

Le deuxième budget rectificatif, intervenu en décembre 2021, actait un nouvel abaissement des recettes de la restauration [volet non étudiant], mais prenait en compte une SCSP complémentaire au titre notamment du repas à 1€ généralisé depuis fin janvier 2021, et une réactualisation des crédits d'investissements pour améliorer l'exécution de cette enveloppe.

Pour rappel, la gestion budgétaire et comptable publique<sup>1</sup> distingue en comptabilité budgétaire, le suivi des Autorisations d'Engagement et le suivi des Crédits de Paiement ; les crédits votés sont limitatifs au niveau des 3 enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement ; à l'intérieur de l'enveloppe fonctionnement, les lignes de dépenses sont purement informatives.

Fondations de la résidence Claudie Haigneré



<sup>1</sup> Décret du 07 novembre 2012.



**TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2021**

DEPENSES					RECETTES		
	Montants					Montants	
	AE		CP				
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	
<b>Personnel</b>	20 888 951,57	21 612 389,00	20 888 951,57	21 612 389,00	<b>56 995 420,81</b>	<b>57 387 863,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
dont contributions employeur au CAS Pension					18 626 982,17	18 129 370,00	Subvention pour charges de service public
							Autres financements de l'Etat
					1 552 740,28	1 552 740,00	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	34 111 451,14	36 052 427,00	31 416 375,77	35 381 443,00	138 891,80	411 259,00	Autres financements publics
					36 676 806,56	37 294 494,00	Recettes propres
<b>Intervention</b>							
					9 034 038,47	11 299 297,00	Recettes fléchées
					7 746 038,47	8 517 297,00	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	39 805 769,30	41 973 003,00	29 283 858,50	35 154 520,00	1 288 000,00	2 782 000,00	Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>94 806 172,01</b>	<b>99 637 819,00</b>	<b>81 589 185,84</b>	<b>92 148 352,00</b>	<b>66 029 459,28</b>	<b>68 687 160,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
					<b>15 559 726,56</b>	<b>23 461 192,00</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit ) (B)-(C)</b>

Extraction Orion

Cette présentation du tableau n°2 des autorisations budgétaires présente les encaissements et les décaissements de l'établissement :

- **par nature côté dépenses :**

- Personnel
- Fonctionnement
- Investissement

*Ne sont retracées ici que les dépenses ayant donné lieu à un flux de trésorerie pendant l'exercice*

- **par origine côté recettes :**

- Recettes globalisées
- Recettes fléchées

*Ne sont enregistrées ici que les recettes qui ont fait l'objet d'un titre et qui ont été encaissées pendant l'exercice et rapprochées de ce titre.*

Ce tableau 2 permet d'observer :

- ➔ La réalisation par rapport à la programmation votée.
- ➔ Le solde budgétaire à la clôture de l'année 2021, soit -15 559 727 € (contre +5 149 233 € en 2020) résultant de la différence entre les 66 029 459 € d'encaissements et les 81 589 186 € de décaissements.

## 1.1 Exécution des autorisations budgétaires

Evolution des taux d'exécution sur 3 ans	2021	Rappel 2020	Rappel 2019	Variation 2020/2021
<b>Recettes</b>	<b>96,13%</b>	104,98%	88,69%	<b>-8,85 pts</b>
● <i>Dont recettes fléchées</i>	<b>79,95%</b>	134,85%	47,56%	-54,9
<b>Dépenses engagées (AE)</b>	<b>95,15%</b>	94,63%	88,96%	<b>+0,52</b>
● <i>Dont investissements</i>	<b>94,84%</b>	93,35%	81,25%	+1,49
<b>Dépenses payées (CP)</b>	<b>88,54%</b>	86,18%	87,90%	<b>+2,36</b>
● <i>Dont investissement</i>	<b>83,30%</b>	65,23%	64,54%	+18,07

### 1.1.1 Prévisions / Réalisations des recettes encaissées en 2021

	Recettes par origine	Prévisions 2021 (Br1)	Réalisations au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Recettes globalisées</b>	Subvention pour charges de service public	18 129 370	18 626 982	102,74 %
	Fiscalité Affectée (CVEC)	1 552 740	1 552 740	100,00 %
	Autres financements publics	411 259	138 892	37,77 %
	Recettes propres encaissées	37 294 494	36 676 807	98,34 %
<b>Ss total recettes globalisées</b>		<b>57 387 863</b>	<b>56 995 421</b>	<b>99,32 %</b>
<b>Recettes fléchées</b>	Financements de l'Etat fléchés	8 517 297	7 746 038	90,94 %
	Autres financements publics fléchés	2 782 000	1 288 000	46,30 %
	Recettes propres fléchées	0	0	-
<b>Ss total recettes fléchées</b>		<b>11 299 297</b>	<b>9 034 038</b>	<b>79,95 %</b>
	<b>Total recettes 2021</b>	<b>68 687 160</b>	<b>66 029 459</b>	<b>96,13 %</b>

En GBCP, les recettes de l'ordonnateur sont les recettes encaissées par l'agent comptable et rattachées à un titre de recettes.

Le taux global de réalisation budgétaire des recettes est de 96,13% pour cette année 2021.

Parmi ces recettes, celles *globalisées* sont réalisées à hauteur de 99,32 % (56,9M€, contre 54,7 M€ en 2020). Elles progressent de +4% en raison de la croissance des recettes propres et des subventions pour charge de service public. La sur-exécution (102,74%) des 18,6 M€ de subventions est due à l'intégration au compte financier d'un complément de SCSP 'de 483 k€ délivré après le dernier BR en décembre 2021. Ce dernier BR

participe de ce bon taux d'exécution avec un nouvel ajustement des prévisions de recettes de restauration en fin d'année.

Les recettes d'exploitation sont supérieures à l'an passé en volume, notamment sur l'hébergement (30,41M€ contre 28,6M€ en 2020), qui retrouve les volumes de 2019 (30,4M€), grâce à un remplissage à nouveau constant.

Les recettes *fléchées* sont exécutées à 79,95%, contre 134 % en 2020. La sur-exécution de l'an passé était due aux rapprochements en 2020 d'encaissements antérieurs, notamment sur les opérations Allix GH, Ru Puvis et Blandan.

## A) Recettes globalisées

Ces recettes budgétaires représentent 56 995k€ contre 54 734 k€ en 2020, (et 57 151 k€ en 2019), soit un rebond de +4,13%, alors qu'elles diminuaient l'an passé de -7%. Elles se composent de subventions globales de fonctionnement (32,6 %), du produit de la CVEC (2,72%), d'autres financements publics (0,2%), et des ressources propres de l'établissement (64,3 %).

- Pour les **subventions**, il faut rappeler que la dotation de fonctionnement est globalisée. Elle couvre en partie les dépenses suivantes : les dépenses de personnels administratifs, l'activité de restauration, le fonctionnement des services centraux, la restauration agréée, l'activité culturelle et la formation.

La *subvention pour charges de service public* (SCSP) obtenue du Cnous a été de 18 626 982 € [contre **17 799 858 €** en 2020], soit 102,74% d'exécution. Les 497 612 € supplémentaires correspondent à 483 282 € de compléments du Cnous intervenus en décembre 2021, après le vote du BR2 ; et 14 330 € de compléments de frais de gestion des bourses du MAAF<sup>2</sup>. La SCSP initiale 2021, de 14 272 281 €, a été abondée au BR2 de l'automne 2021, de 3 857 089 €, afin de compenser les pertes liées à la crise sanitaire et au repas à 1€ généralisé, portant donc la SCSP prévisionnelle à 18 129 370 € (actée en BR2).

Les *autres financements publics* concernent l'aide de l'Etat et de certains organismes locaux, pour un total de **138 892 €** (composé principalement de l'encaissement de la subrogation<sup>3</sup>).

Sur l'exercice 2021, nous avons une recette liée à la CVEC, qui n'est pas fléchée mais bien identifiée comme une *fiscalité affectée*. Elle s'élève à 1 552 740 € en 2021, contre 1,468 M€ en 2020, après un ajustement du produit de la CVEC à la réalité de la collecte perçue par le Crous.

- Les **recettes propres sont encaissées** à hauteur de **36,676 M€**, contre 35,45 M€ en 2020 (+3,4%), mais demeurent encore inférieures à 2019 (43,05 M€). Cela correspond à 98,34 % des prévisions programmées à 37,29 M€.

Les recettes des deux principaux secteurs d'activité essentiellement marchands du Crous ont une évolution différenciée (conformément à ce qui avait été prévu au budget initial).

Le domaine Hébergement engrange 30 416 k€ (contre 28 619k€ en 2020), retrouvant le niveau de 2019 (30 475 k€) ; celui de la restauration 5 634 k€<sup>4</sup> (contre 6 204 k€ en 2020, et 11 908 k€ en 2019), soit un

<sup>2</sup> Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

<sup>3</sup> Le recouvrement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, pour lesquelles le CROUS est subrogé dans les droits des agents du CROUS : en GBCP, ces versements sont une recette budgétaire, relevant des produits d'exploitation ; en comptabilité générale, ces versements viennent en déduction de la dépense de masse salariale. Les ressources de subrogation se sont élevées en 2021 à 137 892 € contre 240 935 € en 2020, soit -42%, parce que la pandémie en 2020 avait engendré plus d'arrêts (hors ASA) liés à la Covid, et que la fonctionnarisation diminue le nombre de PO CDI ; et 210 449 € en 2019.

<sup>4</sup> En baisse de 9,18% par rapport à 2020, et -52,6% par rapport à 2019

total de 36,050 M€ contre 34,82 M€ précédemment, en rebond des deux domaines de +3,5%, après une baisse de -17,83% entre 2020 et 2019.

- ✓ Les 30,41 M€ d'encaissements en hébergement sont à rapprocher des 31,5 M€ prévus lors du budget rectificatif n°2 de 2021. La recette a été légèrement moindre qu'attendu en raison principalement d'ouvertures retardées, sur Confluence (en avril au lieu de janvier 21), sur Commandant Charcot (fin novembre au lieu de septembre 2021), et sur la densification du Fort Saint Irénée FSI (30 places prévues en septembre, livrées en deux temps au 4<sup>e</sup> trimestre 2021<sup>5</sup>).
- ✓ Les 5,6 M€ d'encaissements en restauration sont à comparer aux 6,4 M€ prévus lors du BR N°2. Il faut noter que les encaissements 2021 intègrent la période de décembre 2020 à novembre 2021<sup>6</sup>.

Les deux domaines représentent 98,29 % des recettes encaissées. Le reste (625 297€) se répartit entre les recettes des services centraux (Frais du DSE, recette de subrogation, remboursements divers, ...).

A noter que la subvention pour charges de service public ne représente que 33 % des recettes globalisées du Crous, hors volet investissement.

## B) Recettes fléchées

Le volet des recettes fléchées concerne exclusivement des opérations d'investissement pour lequel le montant varie en fonction du nombre et de l'importance des projets réalisés chaque année.

La plupart font l'objet de multi financements, avec deux origines :

- Les *financements de l'Etat fléchés* correspondent aux subventions perçues et encaissées au titre de la contractualisation avec le Cnous et de l'Etat dans le cadre du CPER dans plusieurs opérations pluriannuelles, pour 7 746 048 € en 2021, contre 4 712 395 € en 2020, en raison notamment de la mise en œuvre du plan de Relance (6M). L'encaissement est moindre que prévu (8 517 k€) à hauteur de 771 k€, et concerne deux chantiers : d'abord, sur Mermoz, on note 171 k€ non encaissés [3140k encaissés sur un prévisionnel de 3311k en 2021] et le solde de la subvention Cnous sera versée au 1er trimestre 2022 sur appel de fond ; puis sur l'opération de réhabilitation du Ru Puvis, 600 k€ n'ont pas été encaissés par rapport à la programmation car les dépenses ont débuté tardivement (travaux débutés en novembre) et le 1er appel de fond a été réalisé en janvier 2022.
- Les *autres financements publics* concernent les crédits alloués par la Région sur ces opérations pluriannuelles (cf. volet investissement p36), représentant 1 288 000 € en 2021, contre 630 739 € sur 2020 là encore avec la mise en œuvre de lourds chantiers sur lesquels la Région est impliquée (construction des résidences Haigneré et Barré Sinoussi dans Lyon 8eme, mais aussi réhabilitation du RU Puvis). La moindre exécution (46% des recettes de la région) est liée à un non versement en décembre d'un appel de fonds (qui interviendra au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 lorsque la demande d'acompte atteindra 20% de la subvention conformément à la convention).

---

<sup>5</sup> 30 logements du FSI livrés en 2 phases : 16 le 30/10, les 14 restants le 30/11

<sup>6</sup> A la différence de la comptabilité générale, qui intègre la période de janvier à décembre 2021

## 1.1.2 Prévisions/Réalisations des dépenses en Autorisations d'Engagements (AE) en 2021

Dépenses par nature	Autorisations d'Engagement			
		Prévisions BR1	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>		21 612 389	20 888 952	96,65 %
<b>Fonctionnement</b>		36 052 427	34 111 451	94,62 %
	<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614	83,83%
	<i>Entretien/Equipement</i>	6 637 857	6 393 639	92,32 %
	<i>Frais généraux</i>	7 376 460	7 118 420	96,50 %
	<i>Loyers</i>	10 828 245	10 668 259	98,52 %
	<i>Participations financières</i>	1 160 883	1 154 519	99,45 %
	<i>Viabilisation</i>	5 413 782	4 891 000	90,34 %
<b>Investissement</b>		41 973 003	39 805 769	94,84 %
<b>Total des dépenses par destination</b>		<b>99 637 819</b>	<b>94 806 172</b>	<b>95,15%</b>

Rappel : les crédits votés sont limitatifs au niveau des 3 enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement ; à l'intérieur du fonctionnement, les lignes de dépenses sont purement informatives.

Les **autorisations d'engagement** exécutées s'élèvent à 94 806 172 €. Cela représente 95,15% des crédits ouverts. En volume, les masses engagées sont bien supérieures à celles de 2020 (83,2M€), 2019 (75,5M€) et 2018 (51,7M€), illustrant la dynamique de l'établissement, particulièrement en investissement malgré le contexte sanitaire de 2020 et 2021. La réalisation de ces engagements s'améliore depuis deux ans, passant de 88,9% en 2019 à 94,63% en 2020 puis 95,15% cette année.

Les engagements sont exécutés à 96,65% et 94,62% sur les enveloppes de **Personnel** et de **Fonctionnement** (contre respectivement 93 et 97% l'année passée). Sur l'**Investissement**, ils sont exécutés à plus de 94,8% (contre 93% en 2020, 81% en 2019 et 77% en 2018), par une meilleure reprogrammation en cours d'année.

- ✓ Sur le **Personnel**, le rythme de consommation a été inférieur aux prévisions, avec également une augmentation de la masse salariale par rapport à 2020 (20 888 k€ consommés contre 20 326 k€, soit +2,76%, (contre -3,79% l'an passé), représentant 562k€ de dépenses supplémentaires. Pour rappel, le plafond d'emplois du CROUS était en 2021 de 663 ETP<sup>7</sup> sous plafond et 9 ETP hors plafond. L'exécution 2021 de 20 888 952 € représente 562 696 € de plus que l'exécution 2020 (20 326 256 €).

La ventilation des 20 888 952 € dépensés au titre de la masse salariale se compose de :

- Dépenses hors plafond : 92 307 € (correspondant aux 9 ETPT, apprentis)
- Dépenses sous plafond : 20 796 645 €, dont :
  - Titulaires : 6 992 511 €
  - Contractuels : 13 804 134 €, composés de :
    - CDI (10 306 059€)
    - CDD (3 068 132 €)
    - Chômage (429 943 €) [contre 423 309 € en 2020]

<sup>7</sup> 227 PA et 436 PO

Parmi les facteurs d'augmentation de la masse salariale, il faut souligner :

- L'augmentation du chômage (5k€)
- L'effet Glissement Vieillesse Technicité, qui augmente du fait de la pyramide des âges des personnels du Crous.
- L'ouverture de la cafétéria 'Le studio' à l'automne 2021
- Le surcout de la réévaluation de l'IFSE pour les nouveaux ITRF pour 102 k€
- La prime exceptionnelle de fin d'année pour la surcharge de travail liée à la crise sanitaire (400€ X 450 agents) pour 165k€
- L'augmentation de l'Inm du smic au 1<sup>er</sup> octobre 2021, et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique (inm à 340) pour 11 k€

Les trois dernières mesures ont été financées par une reprise sur provisions salariales, à hauteur de 279 647 euros pour l'année 2021.

- ✓ Au sein du **fonctionnement**, le niveau des engagements a été supérieur en 2021 comparé aux deux derniers exercices (34,11M€ engagés contre respectivement 29,8M€ et 29,78M€ en 2020 et 2019), notamment avec un lourd engagement juridique sur les loyers. Le taux d'exécution des AE a été de 94,62% en 2021, contre 97,31% en 2020, et 93,28% en 2019.

Cette moindre exécution vaut particulièrement en **alimentaire**, avec 83,83% de crédits consommés, en repli de 10 points par rapport à l'an passé (93,3%) : l'enveloppe autorisée avait été abaissée de 13% lors du budget rectificatif de juin 2021 (-670 k€) passant de 5,1 M€ à 4,4 M€ puisque notre activité chutait de 67% au 1<sup>er</sup> semestre 2021<sup>8</sup>. La baisse des moyens ne pouvait être corrélée à celle des recettes puisque dans le même temps nous devons assurer la généralisation du repas à 1€ pour tous les étudiants de fin janvier à fin août 2021. Puis la reprise d'activité de l'automne 2021, mêlée à une perspective d'augmentation du coût des matières premières, a conduit à ne pas refermer de crédits alimentaires sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2021, car les circonstances rendent très difficiles les prévisions d'activité. La moindre exécution est liée à une fin d'exercice plus économe, à une moindre reprise du volet non étudiant et prestations 'traiteur'. Mais au global, les dépenses alimentaires ont tout de même progressé de 1,1 M€ entre 2020 et 2021 (de 2,7 M€ à 3,8 M€).

En revanche, l'exécution des autres sous natures est améliorée par une reprogrammation plus conforme à la réalité effectuée en budget rectificatif.

Sur le poste '**entretien**', les dépenses de nettoyage ont été accentuées dans les résidences mais aussi les structures de restauration<sup>9</sup> avec le contexte sanitaire, et la politique de rénovation a redémarré par rapport à 2020 (1,7 M€ contre 0,8 M€). Ce poste passe de 5,8 M€ à 6,3 M€ cette année.

Les 10,6 M€ d'autorisations d'engagements en **loyers** (contre 6,4 M€ en 2020) correspondent notamment à la signature d'une nouvelle convention avec le bailleur SACVL pour la résidence Confluence pour 6,9 M€, à des prolongements de baux<sup>10</sup>, ainsi qu'à l'abondement d'engagements sur certaines résidences<sup>11</sup>. La dépense est conforme à la prévision (exécution à plus 98%).

Quant aux **Frais généraux**, 96,5% de l'enveloppe est consommée et le montant engagé est en repli par rapport à 2020 (7,1 M€ contre 7,9 M€, soit -10%), notamment l'engagement l'an passé de 1 M€ sur l'abonnement au chauffage urbain pour le site de Mermoz.

Les dépenses sur les **participations financières** sont proches de la prévision (99,5%). Elles correspondent aux versements aux restaurants agréés, mais aussi aux établissements partenaires dans le cadre de la CVEC.

Enfin, les **fluides** sont en repli de 500 k€ par rapport à 2020 (4,7 M€ contre 5,2 M€ payés l'an passé) en raison notamment de la fermeture de l'essentiel des sites de restauration durant le 1<sup>er</sup> trimestre.

<sup>8</sup> Un 1<sup>er</sup> semestre 2021 marqué d'abord par des réouvertures progressives des structures de restauration à la suite du 2<sup>e</sup> confinement de novembre 2020, puis par une période de « freinage renforcé » et un 3<sup>e</sup> confinement en avril 2021

<sup>9</sup> Plus de 200 k€ supplémentaires sur le seul nettoyage/assainissement des locaux (Europrop, Etaneuf, Avipur)

<sup>10</sup> Sur Paul Bert Et Jean Meygret

<sup>11</sup> Suite à des actualisations d'échéanciers

- ✓ Sur les **investissements**, les 39 M€ (contre 33 M€ en 2020 et 24,6 M€ en 2019) montrent la concrétisation de chantiers qui avancent malgré la crise de la covid-19.  
Il faut notamment citer les signatures d'engagements juridiques en hébergement avec la 2e tranche de construction de la résidence Haigneré (25 M€ d'AE consommés), des marchés de travaux (au Ru Puvis [8,73 M€ engagés], aux bâtiments G et H d'Allix [4,65M€], à la réintroduction de la production au Restaurant Rockefeller [0,61 M€]), des marchés de MOE (sur Métare A [0,26M€]), Allix E et F [0,312 M€]), un marché de mobilier à la cafétéria Lyon Tech La Doua<sup>12</sup> [0,12M€], des marchés de programmations des opérations Madeleine, de la salle de spectacle Delessert, mais aussi diverses études (de faisabilité urbaine sur l'opération Debourg , étude Socio-économique sur le projet de Madeleine).  
Enfin cela concerne les 4 opérations lancées dans le cadre du plan de relance (MOE et marchés de travaux), sur les façades de Puvis et Delessert, le raccordement au chauffage urbain du site Madeleine, et les équipements de cuisine générateurs d'économies d'énergie en restauration universitaire.  
Au total, 94,84% des investissements programmés par le Crous ont été lancés, contre 93,35% en 2020.

### 1.1.3 Prévisions/Réalisations des dépenses en Crédits de Paiements (CP) en 2021

En **décaissement (CP)**, les taux de réalisation des prévisions budgétaires des dépenses sont supérieurs à 88%, soit 2 points supérieurs à l'an passé : 96,65% sur le volet **Personnel** (contre 92,92% précédemment), et 88,79 % sur le **Fonctionnement** (contre 87,70% en 2020).

Les paiements en fonctionnement représentent ainsi 31 416 k€ sur les 35 381 k€ prévus. Cette volumétrie marque un regain d'activité, après une année 2020 réduite à 28,4M€ de paiements, se rapprochant des niveaux de 2019 (32,95 M€ de règlements).

Dépenses par nature	Crédits de Paiement			
		Prévisions BR1	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>		21 612 389	20 888 952	96,65 %
<b>Fonctionnement</b>		35 381 443	31 416 376	88,79 %
	<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614	83,83 %
	<i>Entretien/Equipement</i>	6 840 145	5 481 532	80,14 %
	<i>Frais généraux</i>	6 576 604	5 541 338	84,26 %
	<i>Loyers</i>	10 577 646	10 404 523	98,36 %
	<i>Participations financières</i>	1 290 883	1 321 293	102,36 %
	<i>Viabilisation</i>	5 460 965	4 782 076	87,57 %
<b>Investissement</b>		35 154 520	29 283 859	83,30 %
<b>Total des dépenses par destination</b>		<b>92 148 352</b>	<b>81 589 186</b>	<b>88,54 %</b>

Rappel : les crédits votés sont limitatifs au niveau des 3 enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement ; à l'intérieur du fonctionnement, les lignes de dépenses sont purement informatives.

Au global des 3 enveloppes, 81,5 M€ ont été décaissés, contre 54,9 M€ l'année précédente, essor principalement sur le volet 'investissement'.

- ✓ Sur le Personnel, l'enveloppe est en AE = CP puisque ces dépenses sont annuelles. Les 20 888 952 € payés représentent 40 % des CP -hors investissement-, contre 41,65 % en 2020. La consommation sur cette enveloppe a été supérieure de 562 k€ par rapport à 2020, soit +2,76 %, pour les raisons décrites au niveau des AE.
- ✓ Sur le fonctionnement, on notera un redémarrage de la consommation sur le volet *alimentaire* (3,8M€ contre 2,7 M€ en 2020, mais loin des 5,9 M€ payés en 2019) et une exécution de cette sous nature légèrement supérieure à celle de 2020 (83,83% contre 81% l'an passé). Dans les *frais généraux*, si l'intérim

12 Cafeteria « Le Studio »

a baissé de 22%<sup>13</sup>, les frais de jetable (First) ont bondi de 134 à 414 k€ en 1 an avec les consignes sanitaires, et les dépenses de gardiennage ont été renforcées sur certains sites (Allix, Vetagrosup).

- ✓ En investissement, le taux d'exécution est en nette augmentation, passant de 65,23 % à 83,3% soit +18 points par rapport à 2020 avec un rythme de consommation des crédits en adéquation avec les calendriers des opérations.

Cela concerne en particulier l'exécution des opérations suivantes :

- Livraison de 106 places d'hébergement sur le site d'Allix relatives aux résidences Fort Saint-Irénée et commandant Charcot ;
- Lancement des travaux sur les opérations : constructions de logements étudiants pour les résidences Barré Sinoussi, Claudie Haigneré et reconversion du restaurant Allix / réhabilitation des bâtiment Allix G et H, réhabilitation extension du RU Puvis ;
- Installation du mobilier sur la nouvelle cafétéria Le Studio sur La Doua ;
- Lancement des études de MOE des opérations de rénovation des façades des résidences Puvis et Delessert, de la réhabilitation du bâtiment A de Métare et réhabilitation Allix E et F ;
- La réalisation de deux opérations du plan de relance : installation des équipements de cuisines économes en énergie et travaux de raccordement au chauffage urbain de la madeleine ;
- Livraison de deux projets de réinduction de la production de l'IUT Gratte-Ciel et du restaurant Rockefeller ;
- La poursuite des études de faisabilité pour la construction de logements sur les sites Debourg et Madeleine ;
- Lancement d'un marché de partenariat pour la création de logements sur le Campus de Bron.



Résidence Allix Fort Saint-Irénée

---

<sup>13</sup> 365k€ contre 470 k€ en 2020



## 1.2 Solde budgétaire 2021 (tableau 2)

L'exécution 2021 a entraîné un **solde budgétaire négatif de 15 559 727 €** (contre un solde positif de 5 149 234 € en 2020, de +233 467 en 2019 et +1 092 199 € en 2018). Cela signifie que l'ensemble des recettes encaissées (66 029 459 €) ne couvre pas l'ensemble des dépenses effectivement payées (81 589 186 €).

Ce solde est lié notamment à des **dépenses d'investissement plus massives** cette année [29,28 M€ contre 6,1 M€ en 2020] et notamment financées par un emprunt (dont l'encaissement n'est pas tracé dans cet état).

Il faut remarquer un rebond du volume d'activité par rapport à 2020 et 2019, tant en recettes encaissées (66 M€ contre 57,2 M€ en 2020 et 60,4 M€ en 2019), qu'en dépenses payées (81 M€ contre 54,9 M€ en 2020 et 60,1 M€ en 2019). Cette hausse de +15,7% des encaissements par rapport à 2020 mais surtout des +47% des paiements est révélatrice de cette année atypique.

Parmi les encaissements supplémentaires, il faut noter les 3,8 M€ de complément de SCSP intervenus à l'automne (actés au BR N°2), ainsi que 0,483 M€ titrés au compte financier (notifiés après le dernier BR).

Nous notons une moindre dépense en investissement de 3 M€ et des économies sur le volet fonctionnement de 3,9 M€ de plus que prévu (par une reprise d'activité surévaluée au 4<sup>e</sup> trimestre).

## 1.3 Equilibre financier 2021 (tableau 4)

Pour les opérations non budgétaires, le **solde** entre encaissements et décaissement exécuté **est négatif, et se traduit par un prélèvement sur la trésorerie de 292 587 €**, contre un abondement de 8 144 890€ en 2020.

- sur le volet **remboursements d'emprunts/dépôts cautionnement**, les encaissements (16 901 k€) sont bien supérieurs aux décaissements (1 985 k€) cette année du fait de l'intégration de recettes d'emprunts pour 15,372 M€:
  - Liée à l'opération de construction de la résidence Haigneré (site Mermoz), pour 8 568 527 €.
  - Liée à l'opération de construction de la résidence Barré Sinoussi (site Laennec), pour 6 799 606 €.

Parmi les décaissements, il faut noter :

- Les dépôts de garantie des étudiants pour 1 577 k€
  - Le remboursement du capital des emprunts (pour les résidences Delessert et Tréfilerie), à hauteur de 408 k€, conformément à la programmation.
- L'équilibre intègre aussi les opérations **pour compte de tiers** détaillées dans un état spécifique (tableau n°5). Parmi elles, les crédits de la CVEC ont été encaissés pour 11,9 M€ au sein des 20,8 M€.
  - Dans les **autres mouvements non budgétaires**, sur la fin 2021. En encaissements comme en décaissements, les exécutions correspondent à des éléments non encore rapprochés des titres et des dépenses [donc non traduits en recettes ou dépenses budgétaires]. Des rapprochements supplémentaires ont été opérés en 2021 par rapport 2020.

**TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021**

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	
Solde budgétaire (déficit) (D2)	15 559 726,56	23 461 192,00			Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursement d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)	1 985 774,24	2 811 419,00	16 901 532,29	17 540 453,00	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	22 579 586,58	21 504 495,00	20 889 765,71	21 504 495,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 844 666,20	2 915 481,00	3 705 868,17	2 915 481,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme 1 = D2+b1+c1+e1</b>	<b>41 769 753,58</b>	<b>50 692 587,00</b>	<b>41 477 166,17</b>	<b>41 960 429,00</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme 2 = D1+b2+c2+e2</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>			<b>292 587,41</b>	<b>8 732 158,00</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)		5 521 688,00	19 709 717,94		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			-19 417 130,53	14 253 844,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>41 769 753,58</b>	<b>50 692 587,00</b>	<b>41 769 753,58</b>	<b>50 692 587,00</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

## 1.4 Opérations au nom et pour le compte de tiers (tableau 5)

Ces opérations concernent principalement les aides versées par différents ministères (aides BSP-EAP, bourses de la Culture, de l'Agriculture, Aide Mobilité Master, dispositif ARPE, aides aux apprenant de la GEN), représentant un volume supérieur à 22,5 M€, positionnant le Crous comme un opérateur incontournable du paiement des diverses bourses aux étudiants.

Ces opérations n'ont aucun impact budgétaire mais contribuent à la variation de la trésorerie du tableau d'équilibre financier.

### Opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements 2021	Encaissements 2021
467731ARPE	467731	AIDE ARPE	1 855,60	
467732GEN	467732	AIDE FINANCIERE AUX APPRENANTS DE LA GEN	352 773,50	31 779,70
44343AMM	44343	AIDE MOBILITE MASTER		623 120,00
467733AMM	467733	AIDE MOBILITE MASTER	642 000,00	
44343AMP	44343	AIDE MOBILITE PARCOURSUP		709 500,00
467735AMP	467735	AIDE MOBILITE PARCOURSUP	709 500,00	
44343GEN	44343	AIDES GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE		388 811,00
46731APUNIV	46731	AIDES PONCTUELLES UNIVERSITE	112 940,00	120 000,00
44343ASPE	44343	AIDES SPECIFIQUES		2 410 895,00
467734ASPE	467734	AIDES SPECIFIQUES	2 834 589,97	
44343IMT	44343	BOURSES IMT		297 124,00
467771IMT	467771	BOURSES IMT	263 921,60	
44343MCC	44343	BOURSES MCC		2 451 431,00
46774MCC	46774	BOURSES MCC	2 345 450,50	
46762CVEC	46762	CVEC Campagne 21-22 établissements	2 403 544,00	
46761CVEC	46761	CVEC Campagne 21-22 étudiants	1 798 819,00	11 648 339,72
46767CVEC	46767	CVEC	123 366,00	261 275,00
46768CVEC	46768	CVEC	6 789 813,72	
467761GIVE	467761	LEG GIVEKA		5 000,00
467762GIVE	467762	LEG GIVEKA	5 000,00	
44343MAA142	44343	MAA PROGRAMME 142		902 333,00
46731MAA142	46731	MAA PROGRAMME 142	953 170,80	
44343MAA143	44343	MAA PROGRAMME 143		859 556,00
46731MAA143	46731	MAA PROGRAMME 143	762 902,00	
44343MCCASAA	44343	MCC ASAA		32 756,00
46774MCCASAA	46774	MCC ASAA	12 795,60	

44782TSEJ		TAXE DE SEJOUR		872,19
TVA collectée		Tva collectée		116 569,26
TVA déductible		Tva déductible	2 467 164,29	
<b>TOTAL</b>			<b>22 579 586,58</b>	<b>20 859 361,87</b>

Au global, ces opérations pour compte de tiers représentent un solde déficitaire de 1 720 k€ (22,5 M€ décaissés contre 20,8 M€ encaissés), contre 1627 k€ l'an passé.

## 1.5 Situation patrimoniale (tableau 6) : compte de résultat et CAF

Le tableau 6 retrace les opérations de la comptabilité générale :

Les recettes inscrites sont les titres de recettes pris en charge par l'agent comptable, qui seront ou pas réglés dans l'exercice ; ou qui ne donneront lieu à aucun flux de trésorerie.

Les dépenses sont celles prises en charge par l'agent comptable, qu'elles donnent lieu à flux de trésorerie pendant l'exercice ou pas. Le rapprochement des charges et produits détermine le résultat patrimonial, qui alimentera la Capacité d'Autofinancement du CROUS.

**COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ AU 31 DECEMBRE 2021**

CHARGES	RÉALISÉ		BUDGET	
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget
Personnel	20 095 718,13	20 695 673,00	Subvention de l'Etat	18 627 982,17
<i>dont charges de pensions civiles</i>			Fiscalité affectée	1 552 740,28
Fonctionnement autre que les charges de personnel	44 702 943,18	45 718 207,00	Autres subventions	30 000,00
Intervention	1 394 965,78		Autres produits	50 473 173,97
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>66 193 627,09</b>	<b>66 413 880,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>70 653 896,42</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>457 539,00</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	70 653 896,42	66 871 419,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	70 653 896,42

**CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2021**

	Réalisé	Budget
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>457 539,00</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 060 470,48	7 316 521,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-2 032 471,93	-2 603 647,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	30 166,88	2 272 432,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	-33 990,14	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-11 501 399,73	-7 048 814,00
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>4 983 044,89</b>	<b>394 031,00</b>

Sur ces opérations d'ordre, il faut retenir trois éléments :

- Une reprise sur provisions est faite pour 1 748 250 € contre 857 723 € en 2020, à hauteur des dépenses réalisées au titre du Programme pour Gros Entretien réalisé sur les bâtiments du Crous. Côté constitution de provisions, conformément à la prévision, 1 000 000 € sont exécutés sur l'exercice 2021<sup>14</sup>.
- Une reprise sur provision salariale est réalisée pour 279 088 €, au titre de la prime exceptionnelle de fin d'année liée à la surcharge de travail liée à la crise sanitaire, du surcôt de la réévaluation de l'IFSE pour les nouveaux ITRF. Une constitution est effectuée à hauteur de 1 133 euros au titre du compte épargne temps.
- Une quote-part de 11,5 M€ pour une charge d'amortissement de 13,059 M€, donc la charge nette d'amortissement est de 1,5 M€, assez proche de celle de 2020. Les montants sont plus importants que la prévision car a été intégrée la destruction non pas d'un bâtiment (Mermoz A) mais des trois bâtiments (Mermoz A, B, C) à la clôture.

<sup>14</sup> Contre 1,2 M€ constitués en 2020

**ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES 2021 - TABLEAU 1**

EMPLOIS	Réalisé	Budget	RESSOURCES	Réalisé	Budget
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4 983 044,89</b>	<b>394 031,00</b>
Investissement	27 440 687,24	35 154 520,00	Financement de l'actif par l'état	4 752 188,22	8 765 059,00
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	1 463 013,62	1 894 166,00
			Autres ressources	33 900,14	
Remboursement des dettes financières	1 985 774,24	2 811 419,00	Augmentation des dettes financières	16 901 532,29	17 540 453,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>29 435 461,48</b>	<b>37 965 939,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>28 133 769,16</b>	<b>28 594 309,00</b>
<b>APPORT AU FOND DE ROULEMENT</b>			<b>PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT</b>	<b>1 301 692,32</b>	<b>9 371 630,00</b>

Il faut noter la forte augmentation des dépenses d'investissement (passant de 6 105 456 € en 2020 à 27 449 687 € en 2021) du fait de la livraison de trois résidences cette année, Confluence, G. Rinck, Commandant Charcot) et la construction de trois autres pour 2022 (Allix, C. Haigneré et F. Barré Sinoussi). Sur les 27,4 M€ d'investissements réalisés, 70% (19,5 M€) sont des dépenses financées par emprunt<sup>15</sup>.

Le remboursement des dettes financières de 1 985 k€ comporte notamment les dépôts de garantie des étudiants de l'année (1 577 k€) et le remboursement du capital des emprunts pour nos résidences Tréfilerie et Delessert (408 k€).

Côté ressources, les subventions d'investissements titrées s'élèvent à 4,7M€ pour l'Etat et 1,4M€ en provenance essentiellement de la Région. Et les 16 901 k€ sont principalement des recettes d'emprunt (tirages partiels de 8,5M€ sur l'emprunt de Mermoz et 6,8 M€ de Laennec).

Le financement des investissements est complété par un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 301 692 €, et son niveau s'établit ainsi à 24 630 287 €, contre 25,931 M€ à fin 2020.

**ETAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES 2021 - TABLEAU 2**

	Réalisé	Budget
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPOINT ou PRELEVEMENT	-1 301 692,32	-9 371 630,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-1 009 104,92	-639 472,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou PRELEVEMENT	-292 587,40	-8 732 158,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	24 630 286,72	16 560 350,00
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 254 305,09	-10 884 672,00
Niveau de la TRESORERIE	35 884 591,81	27 445 022,00

<sup>15</sup> Relatives aux chantiers de Mermoz, Laennec et Commandant Charcot

Crous de	Lyon
cloture	2021
<b>I - Détermination du coût d'une journée de fonctionnement</b>	
a) dépenses de fonctionnement classe 6	66 193 627
b) opérations d'ordre interne à déduire :	14 060 470
dotations aux amortissements et provisions (cf/68)	14 060 470
Pertes sur cessions (cf/675)	0
Cessions internes (cf/186)	0
<b>Total a - b</b>	<b>52 133 157  </b>
c) valeur d'une journée de fonctionnement (a - b) / 360	144 814
d) besoin en fonds de roulement minimum c) * 20 jours	2 896 286
<b>II - Fonds de roulement comptable</b>	
a) capitaux circulants (classes 3, 4, 5)	47 475 997
b) dettes à court terme (Classe 4)	22 845 611
<b>Total a - b</b>	<b>24 630 387</b>
<b>Evaluation en jours de fonctionnement</b>	<b>170,08</b>
<b>III - Détermination du fonds de roulement disponible</b>	
Rappel fonds de roulement comptable	24 630 387
<b>1/ A déduire</b>	<b>19 146 020</b>
a) Dépenses engagées non mandatées, reports de crédits	2 979 785,83
b) Valeur du stock (classe 3)	485 543
c) Provisions comptabilisées compte 15	7 103 702
d) Placements financiers budgétaires compte 5081	
e) Besoin en fonds de roulement 20 jours	
f) Créances douteuses comptes 416 et 429	636 383
g) Remboursement d'emprunts 16	408 157
<b>h) Prélèvement FDR disponible - BR1 2020</b>	
<b>i) Prélèvement FDR disponible - Budget initial 2022</b>	<b>7 532 449</b>
<b>2/ A ajouter</b>	<b>0</b>
<b>a) Apport FDR disponible - BR 2020</b>	<b>0</b>
<b>b) Apport FDR disponible - Budget initial 2022</b>	<b>0</b>
<b>Fonds de roulement disponible prévisionnel</b>	<b>5 484 367</b>
<b>(dont dépôts de garantie)</b>	<b>1 982 091</b>
<b>Evaluation en jours de fonctionnement</b>	<b>37,87</b>
<b>Fonds de roulement mobilisable prévisionnel</b>	<b>3 502 276</b>
<b>Evaluation en jours de fonctionnement</b>	<b>24,18</b>

Pour information, le nombre de jours de fonctionnement couvert par le FDR disponible s'établit à plus de 24 jours, contre 27 jours précédemment, et reste supérieur au seuil prudentiel recommandé de 15 jours.

Ce nombre conséquent est à relativiser au regard des lourds engagements pris depuis 2 ans par le Crous<sup>16</sup>, notamment avec le recours à l'emprunt sur la construction des résidences C. Haigneré, F. Barré Sinoussi et Commandant Charcot (cette dernière livrée en novembre 2021). Le tableau 2 des autorisations d'engagement et des crédits de paiement montre l'écart entre les 39,8 M€ engagés en investissement et les 29,2 M€ décaissés pour 2021. Il faut remarquer l'accélération des dépenses en 1 an (passées de 6 à 29 M€, avec les livraisons de Commandant Charcot, Confluence et Georges Rinck en 2021). Les engagements pris en 2021 donneront lieu à des paiements sur les années à venir, particulièrement sur les 2 chantiers en cours, à Laennec (résidence barré Sinoussi) et Mermoz (résidence Haigneré). Cela traduit l'engagement important du CROUS de Lyon dans sa politique patrimoniale, malgré la pandémie.

16 plus de 33 M€ d'engagements réalisés en investissements en 2020, et 39 M€ en 2021

De même, un prélèvement sur le fonds de roulement a été opéré en 2021 à hauteur de 1,3 M€ afin de financer ces opérations immobilières. Il a été moindre que prévu grâce à un résultat de fonctionnement supérieur à la prévision (économies sur les dépenses de fonctionnement).

## 1.6 Le plan de trésorerie 2021 (tableau 7)

Le solde initial était de 36 177 179 €. € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Prélevé de -292 587 €, il s'élève au 31 décembre 2021 à **35 884 951,80 €**.

### Plan de trésorerie réalisé

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>36 177 179,21</b>	<b>38 012 878,98</b>	<b>36 953 016,29</b>	<b>35 894 346,54</b>	<b>33 776 462,92</b>	<b>36 824 245,31</b>	<b>38 862 348,26</b>	<b>32 475 627,80</b>	<b>36 956 657,53</b>	<b>37 142 585,64</b>	<b>30 098 734,86</b>	<b>24 118 552,89</b>	
<b>ENCAISSEMENT</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées:</b>													
Subvention pour charges de service public				3 282 825,00	4 852 576,00		14 330,25	2 286 200,92			5 422 493,00	2 789 787,00	18 626 982,17
Autres financements de l'État													
Fiscalité affectée							1 552 740,28						1 552 740,28
Autres financements publics		8 191,70	27 834,89	14 103,73	4 300,06	12 187,00	12 546,57	8 070,82	15 128,17	1 515,61	7 373,83	27 830,53	138 891,80
Recettes propres	1 954 000,40	3 939 298,69	2 880 074,51	2 749 292,73	3 432 305,95	2 531 910,34	2 976 642,44	1 210 234,24	2 494 845,24	3 719 206,20	4 210 662,30	4 579 303,52	36 676 806,56
<b>Recettes budgétaires fléchées:</b>													
Financements de l'État fléchés						2 279 610,00	946 800,00	19 750,00		1 530 238,47		2 969 640,00	7 746 038,47
Autres financements publics fléchés			614 172,69							378 000,00		295 827,31	1 288 000,00
Recettes propres fléchées													
<b>Opérations non budgétaires:</b>													
Emprunts : encaissements en capital									3 608 200,00	669,43	1 498,48	11 759 933,00	15 370 300,89
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	41 028,00	17 740,00	11 126,00	134 637,42	54 247,00	40 824,50	44 730,70	208 622,00	535 942,00	262 937,28	93 098,00	56 298,50	1 531 231,40
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>													
- TVA encaissée	8 211,33	7 295,32	6 493,59	10 381,66	5 146,16	5 205,72	6 756,00	2 195,23	3 006,69	20 507,32	20 708,67	31 065,41	126 973,10
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	1 502 611,00	966 904,00	984 134,00	58 551,42	648 686,00	1 508 613,12	5 011 214,75	3 554 463,28	3 037 360,00	1 803 071,45	530 964,00	1 136 199,01	20 742 792,61
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	3 430 992,12	-1 192 588,51	223 264,11	444 813,73	-694 110,83	627 438,92	-374 229,96	723 880,21	609 522,68	437 639,06	-955 395,95	415 642,59	3 705 868,17
<b>A.TOTAL</b>	<b>6 945 842,85</b>	<b>3 746 841,29</b>	<b>4 746 899,79</b>	<b>6 693 405,69</b>	<b>8 303 150,94</b>	<b>7 005 789,60</b>	<b>10 191 531,03</b>	<b>7 993 416,68</b>	<b>10 304 024,78</b>	<b>8 183 784,82</b>	<b>9 331 422,11</b>	<b>24 060 515,87</b>	<b>107 506 625,45</b>
<b>DECAISSEMENT</b>													
<b>Dépenses budgétaires globalisées:</b>													
Personnel	152 108,44	1 578 409,15	1 568 507,47	1 516 262,27	2 884 797,39	2 305 573,21	1 527 879,99	480 906,05	2 618 305,74	1 664 037,35	2 324 925,94	2 237 238,57	20 888 951,57
Fonctionnement	2 052 237,94	2 395 659,35	1 911 194,64	3 297 655,22	2 300 484,78	1 776 373,67	2 539 124,11	1 879 931,39	2 470 747,04	3 568 551,95	3 882 266,09	2 866 076,68	30 940 303,16
Intervention													
Investissement	28 689,49	53 624,77	106 495,82	126 905,99	60 200,14	33 035,96	32 864,07	11 718,64	198 507,42	7 099,20	262 741,90	94 291,30	1 016 174,70
<b>Dépenses budgétaires fléchées:</b>													
Personnel													
Fonctionnement								24 303,69		11 188,40	12 691,26	427 889,26	476 072,61
Intervention													
Investissement		443 316,26	760 148,65	2 256 639,42	678 382,32	470 175,44	2 636 360,42	287 685,04	4 042 462,96	5 063 964,00	7 747 184,06	3 881 324,27	28 267 663,80
<b>Opérations non budgétaires:</b>													
Emprunts : remboursements en capital							134 674,40						408 157,42
Prêts : décaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	65 438,78	82 050,99	80 155,12	101 972,88	96 047,16	100 237,51	171 908,51	172 778,25	140 382,23	310 596,39	198 032,80	60 016,10	1 577 616,82
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>													
- TVA décaissée	4 050,95	8 337,43	10 534,04	16 589,25	7 955,35	62 064,59	184 684,83	5 171,25	32 010,84	701 552,47	1 148 571,35	285 641,94	2 467 164,29
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	779 888,10	1 320 893,80	819 744,40	801 587,70	736 660,90	221 439,80	7 015 880,49	41 887,90	1 399 022,70	3 746 971,60	1 187 465,00	2 040 979,90	20 112 422,29
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	2 027 729,38	-1 075 587,77	548 789,40	693 676,48	-1 509 159,49	-135 887,93	2 469 549,07	608 003,84	-783 362,29	-149 828,77	-1 450 274,35	401 018,63	1 644 666,20
<b>B.TOTAL</b>	<b>5 110 143,08</b>	<b>4 806 703,98</b>	<b>5 805 589,54</b>	<b>8 811 289,31</b>	<b>5 255 368,55</b>	<b>4 967 686,65</b>	<b>16 579 251,49</b>	<b>3 512 386,95</b>	<b>10 118 096,67</b>	<b>15 227 635,60</b>	<b>15 311 604,08</b>	<b>12 294 476,95</b>	<b>107 799 212,85</b>
<b>SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>1 835 699,77</b>	<b>-1 039 862,69</b>	<b>-1 058 669,75</b>	<b>-2 117 883,62</b>	<b>3 047 782,39</b>	<b>2 038 102,95</b>	<b>-6 386 720,46</b>	<b>4 481 029,73</b>	<b>185 928,11</b>	<b>-7 043 850,78</b>	<b>-5 980 181,97</b>	<b>11 766 038,92</b>	<b>-292 587,40</b>
<b>SOLDE CUMULE</b>	<b>38 012 878,98</b>	<b>36 953 016,29</b>	<b>35 894 346,54</b>	<b>33 776 462,92</b>	<b>36 824 245,31</b>	<b>38 862 348,26</b>	<b>32 475 627,80</b>	<b>36 956 657,53</b>	<b>37 142 585,64</b>	<b>30 098 734,86</b>	<b>24 118 552,89</b>	<b>35 884 591,81</b>	

En GBCP, les encaissements ou recettes ne sont tracés en comptabilité budgétaire qu'à partir du moment où le rapprochement entre le titre de recette et l'encaissement intervient. Il en est de même pour les dépenses qui n'impactent la comptabilité budgétaire qu'au moment du rapprochement de la dépense en classe 5 et de la pièce comptable (demande de paiement et/ou demande de versement décaissement).

Ce prélèvement s'explique notamment par des décaissements plus importants, particulièrement en investissement, mais compensés par deux compléments sur la Subvention pour Charge de Service Public (de 3,8 M€ puis de 0,483 k€), et par l'encaissement de la recette d'emprunt relative aux résidences C. Haigneré et F. Barré Sinoussi (15,3 M€).

## 2. L'analyse de l'activité

### La réalisation des objectifs par action

Un suivi des consommations est réalisé pour les quatre actions du programme « Vie étudiante ». Les développements qui suivent décrivent l'exécution du budget au regard de ces actions, tout en conservant une présentation par nature de dépenses.

Il est rappelé que la limitativité des crédits s'analyse par rapport aux trois enveloppes (Personnel, Fonctionnement et Investissement). La destination -ou action- n'est pas limitative.

#### 2.1 Action 1 : les aides directes

Cette action regroupe à la fois la gestion des bourses et le développement de l'action sociale.

Il s'agit de conserver le bon rythme dans le paiement des bourses (instruire puis liquider les dossiers), ainsi que l'amélioration du suivi des étudiants en difficulté. Pour répondre aux besoins d'accompagnement individualisé des étudiants, il faut noter que 7316 étudiants ont été accompagnés par le service social au cours de 17 778 entretiens contre 16 700 pour l'année 2019-2020. A noter que 4 329 étudiants ont bénéficié de l'aide ASAP, soit une augmentation de 31 % (par rapport à 2019 année avant covid).

Dépenses par nature	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	1 411 629	1 469 561,25	104,1 %
<b>Fonctionnement</b>	163 000	158 533,39	97,25 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	163 000	0	0 %
<i>Frais généraux</i>	0	158 533,39	-
<i>Loyers</i>	-	-	-
<i>Participations financières</i>	-	-	-
<i>Viabilisation</i>	-	-	-
<b>Investissement</b>	-	-	-
<b>Total des dépenses aides directes</b>	<b>1 574 629</b>	<b>1 628 094,64</b>	<b>103,4%</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	1 411 629	1 469 561,25	104,1 %
<b>Fonctionnement</b>	163 000	87 833,93	53,88 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	163 000	0	0 %
<i>Frais généraux</i>	-	87 833,93	-
<i>Loyers</i>	-	-	-
<i>Participations financières</i>	-	-	-
<i>Viabilisation</i>	-	-	-
<b>Investissement</b>	-	-	-
<b>Total des dépenses aides directes</b>	<b>1 574 629</b>	<b>1 557 395,18</b>	<b>98,91%</b>



Les dépenses ont progressé avec 1 557 k€ de CP décaissés en 2021 contre 1499k en 2020 (+3,8%) et 1 404 k€ en 2019. On note une hausse de la masse salariale, à 1 469 k€ contre 1 394 k€ l'an passé. Cette hausse est due au recrutement de trois assistantes sociales supplémentaires et de 33 étudiants référents sur les sites (financés par la CVEC). Par ailleurs, le service Division de la Vie Etudiante a bénéficié de l'assistance d'un apprenti durant l'année 2021.

En revanche, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 104 k€ à 87 k€ notamment avec la disparition des frais de numérisation de dossiers DSE du fait de la dématérialisation des données fiscales d'une partie des dossiers.

Il faut rappeler que l'essentiel de l'enveloppe de dépenses demeure sur les salaires des personnels dédiés à l'instruction et la liquidation des dossiers de bourses, à l'appui auprès des étudiants (accueil physique, téléphonique, mails, aides spécifiques, action sociale, ...).

### **Faits marquants en 2021 dans la gestion des bourses et de l'action sociale**

- Mise en place de l'ebail
- L'accès au service social dans le contexte sanitaire : rendez-vous physiques ou téléphoniques, et adresse mail unique ; le secrétariat, lieu d'entrée de toutes les demandes, permet une réponse adaptée aux sollicitations des étudiants (proposition de rdv d'urgence si besoin).
- Mise en place de l'aide sociale d'urgence après évaluation sociale pouvant aller jusqu'à 500 € avec passage en commission à posteriori
- Montant maximal annuel des aides ponctuelles est augmenté à deux fois « l'échelon 2 » des bourses
- Paiement de la prime inflation échelonné en 3 paiements, de décembre 2021 à février 2022

## 2.2 Action 2 : les aides indirectes

Cette action regroupe les domaines **hébergement et restauration**, l'essentiel de notre activité, puisque cela représente 89,96 % de nos crédits de paiements exécutés en 2021.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement sont analysées au niveau des engagements et des paiements. Le volet investissement fait l'objet, quant à lui, d'un point spécifique dans la dernière partie.

Dépenses par nature hébergement et restauration	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	16 750 429	16 048 509,43	95,81%
<b>Fonctionnement</b>	33 018 175	31 112 574,89	94,23%
<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614,01	83,83%
<i>Entretien/Equipement</i>	6 220 437	6 116 059,95	98,32%
<i>Frais généraux</i>	5 208 051	4 855 293,82	93,23%
<i>Loyers</i>	10 793 245	10 609 866,72	98,30%
<i>Participations financières</i>	832 460	793 681,40	95,34%
<i>Viabilisation</i>	5 328 803	4 852 058,99	91,05%
<b>Investissement</b>	41 674 803	39 517 258,01	94,82%
<b>Total des dépenses hébergement et restauration</b>	<b>91 443 407</b>	<b>86 678 342,33</b>	<b>94,79%</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	16 750 429	16 048 509,43	95,81%
<b>Fonctionnement</b>	31 609 080	28 259 499,79	89,40%
<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614,01	83,83%
<i>Entretien/Equipement</i>	6 293 725	5 226 278,29	83,04%
<i>Frais généraux</i>	3 691 084	3 080 512,81	83,46%
<i>Loyers</i>	10 550 646	10 371 536,88	98,30%
<i>Participations financières</i>	1 062 460	957 371,21	90,11%
<i>Viabilisation</i>	5 375 965	4 738 186,59	88,14%
<b>Investissement</b>	34 746 320	28 822 379,32	82,95%
<b>Total des dépenses hébergement et restauration</b>	<b>83 105 829</b>	<b>73 130 388,54</b>	<b>88,00%</b>

L'action 2, qui regroupe les domaines hébergement et restauration, conditionne le résultat de l'exercice budgétaire et détermine par là-même l'équilibre financier de l'établissement.

Globalement, la consommation de 88% des CP de l'action 2, similaire à celui de 2019 (87,24%), s'explique par des décalages de décaissements sur des opérations d'investissements.

Hors investissements, les décaissements ont été effectués à plus de 91,62% des enveloppes reprogrammées au BR (contre 91,36% l'an passé). Ces taux d'exécution sont similaires à ceux de 2020, dans un contexte de 4<sup>e</sup> trimestre 2021 au redémarrage incertain de la restauration.

L'importance de chacune des sous actions justifie une analyse spécifique, entre hébergement et restauration, orientée vers la maîtrise des dépenses mais aussi l'évolution du chiffre d'affaires.

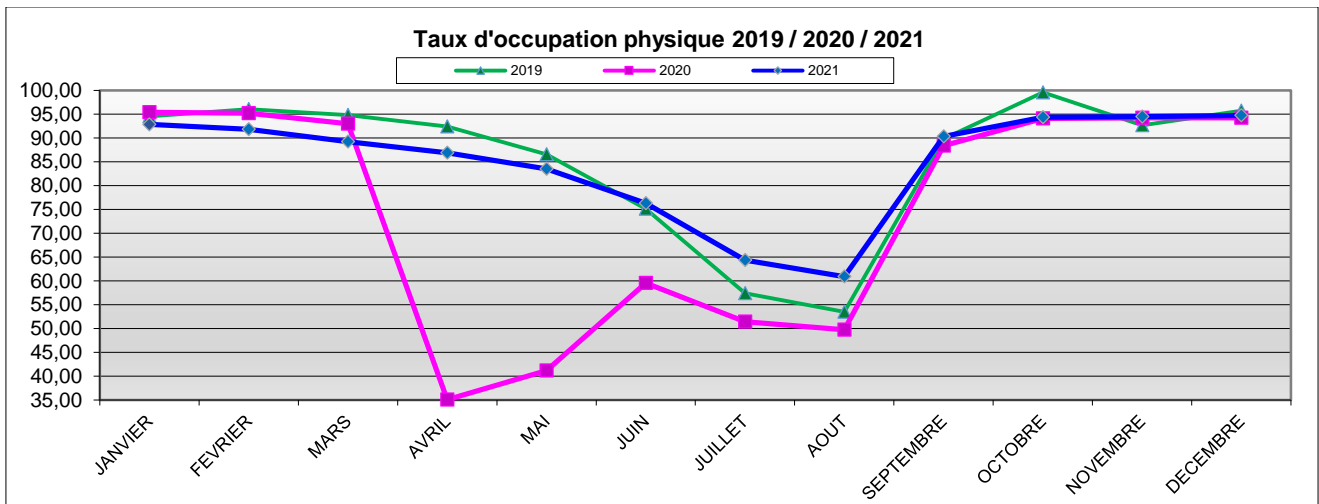
## 2.2.1 Activité hébergement

L'analyse de la recette est ici détaillée non en terme d'encaissements, mais de droits constatés. **Le chiffre d'affaires** retrace les recettes liées à l'activité de production (compte 70671 des sites) et s'élève en 2021 à 29 612 k€ contre 26 459 k€ en 2020, soit +11,9%, se rapprochant des 30,6 M€ de 2019.

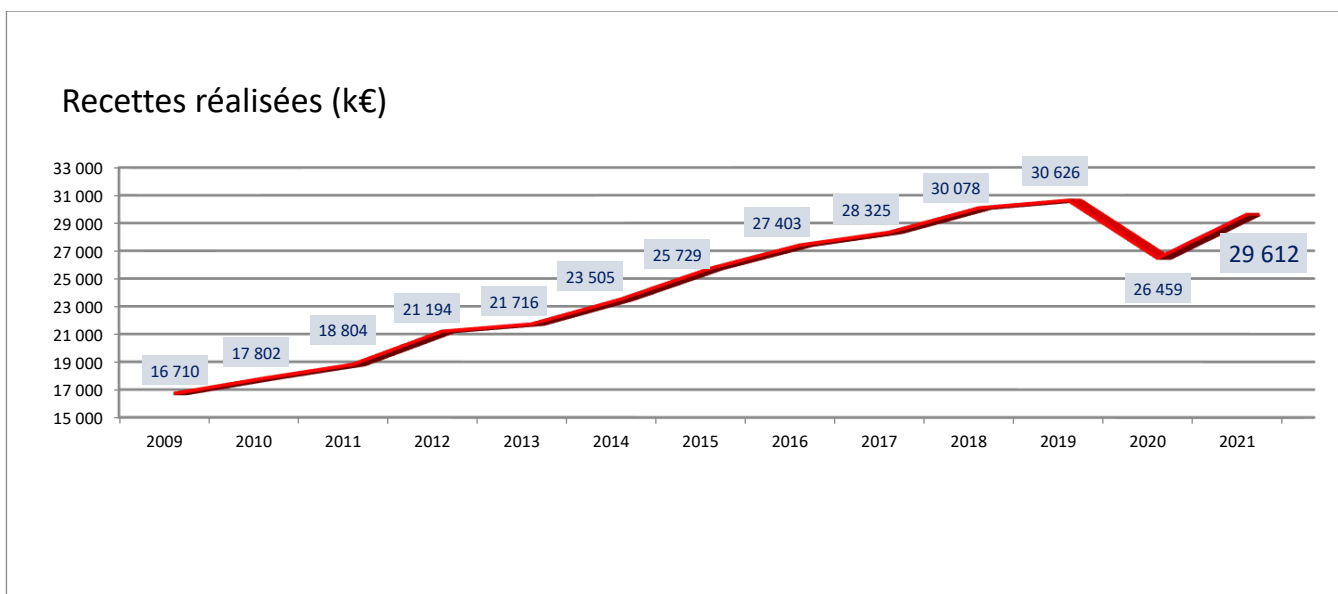
Sur 2021, il faut considérer les ouvertures des résidences Georges Rinck (janvier), Confluence (avril), Commandant Charcot (novembre), mais aussi la densification du Fort Saint Irénée en octobre 2021. Enfin, le Crous n'a plus en gestion la résidence VetagroSup depuis fin août 2021.

Il faut souligner le contexte de cette année :

- Gel total des loyers depuis l'automne 2019
- Une hausse du taux d'occupation physique, établi à **85,00% en 2021** contre 74,30% en 2020. Ce rebond d'occupation permet de quasiment retrouver le pourcentage de 2019 (85,7 %); rappelons que la chute de 2020 de 13,30 points s'expliquait par le confinement de mars à fin mai 2020, et un remplissage tombé à 35% d'occupation en avril 2020. Le graphique ci-dessous montre qu'en 2021 la reprise d'occupation a été forte dès le début de l'année civile, voire même supérieure durant l'été 2021.



L'annexe p42 retranscrit en détail les taux d'occupation par site.



- L'évolution de dépenses de l'hébergement

Dépenses par nature / Hébergement	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	7 351 565	7 332 495,52	99,74%
<b>Fonctionnement</b>	23 223 547	22 591 362,38	97,27%
<i>Alimentaire</i>	0	0	%
<i>Entretien/Equipement</i>	4 634 941	4 530 163,29	97,74%
<i>Frais généraux</i>	3 693 643	3 477 962,02	94,16%
<i>Loyers</i>	10 465 001	10 408 349,18	99,46%
<i>Participations financières</i>	10 000	18 750,00	187,5%
<i>Viabilisation</i>	4 419 962	4 156 137,89	94,03%
<b>Investissement</b>	30 818 113	29 095 405,89	94,41%
<b>Total des dépenses hébergement</b>	<b>61 393 225</b>	<b>59 019 263,79</b>	<b>96,13%</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	7 351 565	7 332 495,52	99,74%
<b>Fonctionnement</b>	21 517 525	20 275 082,71	94,22%
<i>Alimentaire</i>			%
<i>Entretien/Equipement</i>	4 640 801	3 931 593,71	84,72%
<i>Frais généraux</i>	2 176 686	1 763 256,00	81,01%
<i>Loyers</i>	10 222 893	10 085 803,83	98,66%
<i>Participations financières</i>	10 000	348 750,00	3487,5%
<i>Viabilisation</i>	4 467 145	4 145 679,18	92,8%
<b>Investissements</b>	31 167 762	25 780 235,57	82,71%
<b>Total des dépenses hébergement</b>	<b>60 036 852</b>	<b>53 387 813,80</b>	<b>88,93%</b>

- Le Personnel en hébergement

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette sous-action (7,351 M€) a été respectée : avec un taux de réalisation budgétaire de 99,74% (contre 99,17 % en 2020), les paiements des salaires liés à l'hébergement s'élèvent à **7 332 k€**. Comparés aux 7 455 k€ dépensés en 2020 et aux 7 554 k€ dépensés en 2019, cette baisse de -1,6% s'explique par la baisse des charges liées à la fonctionnarisation et de l'indemnisation chômage (-0,5% de chômage, représentant 102 024€) ; avec par ailleurs trois résidences ouvertes en 2021 (Georges Rinck, Confluence et Commandant Charcot).

Masse Salariale HEBERGEMENT (CP en k€)	7 332	Part PO/PA dans MS Hébergement en 2021	Rappel Part PO/PA dans MS Hébergement en 2020
Dont Personnels sur r.p	5 719	<b>78,0 %</b>	79,7%
Dont personnels sur subventions (titulaires et contractuels)	1 612	<b>22,0 %</b>	20,3%

Sur ces 7,332 M€, la part des fonctionnaires représente désormais 22 % des personnels de l'hébergement (855 K€ en 2019, 1 514 k€ en 2020 et 1514 k€ en 2021). Ces dépenses PA du secteur progressent de 6,4 % en 2021, du fait notamment de la poursuite de transfert de Personnels Ouvriers vers Personnels Administratifs dans le cadre de la fonctionnarisation en année pleine (le mouvement ayant débuté à l'automne 2019).

La masse salariale relevant de personnels ouvriers (CDI+CDD) est financée sur ressources propres.

La diminution sur les seules ressources propres (masse salariale Personnels Ouvriers) est de -3,7 % en 2021 (6 878 k€ en 2019 à 5 941 k€ en 2020 et 5 719 k€ en 2021) ; la charge des CDI diminue de -1,23% essentiellement par le transfert de la fonctionnarisation (4 387 k€ en 201 contre 4 442 k€ en 2020 et 5 132 k€ en 2019).

Le recours aux CDD a été inférieur en 2021 de -11 %, soit -99 k€ (1,094 M€ en 2021, contre 1,229 M€ en 2020) du fait du maintien en 2020 des structures ouvertes pendant le confinement ce qui avait nécessité des renforts de personnels contractuels et des remplacements de personnels en absence et en ASA.

Quant au chômage, il baisse de -0,5 %, à hauteur de 102 K€ (similaire à 2020). Depuis 2019, il a baissé de -14,76% (-17k€).

La charge des salaires s'élève à 7 332 k€ sur 27 607 k€ de *dépenses hors investissement*, ce qui représente 26,56 % du total des charges -hors investissement- décaissées en hébergement (contre 28,3 % en 2020). Cette part diminue puisque le volume global des dépenses de fonctionnement augmente alors que la masse salariale du secteur diminue légèrement (-123k€).

- **Le fonctionnement matériel de l'hébergement**

Les charges de fonctionnement sont exécutées à 94,22% (95,86% des CP, contre 94,36 % précédemment). Elles progressent de 18,8 à 20,2 M€ soit +7,34%.

Les dépenses d'**entretien** repartent à la hausse (+30%, à 3,9M€ contre 3M€ précédemment) après une année 2020 limitée dans l'activité notamment de rénovation du parc. En effet, les dépenses dans le cadre du programme de gros entretien passent de 857k€ à 1748k€ en 2021 (+103%)

La sous nature des **loyers**<sup>17</sup> fait apparaître une hausse de +6,8% (10 085 k€ de CP contre 9 438 k€ en 2020), lié aux loyers des nouvelles résidences acquises (Georges Rinck, Confluence et Commandant Charcot). Les AE ouvertes ont été aussi bien exécutées (à 99,5%), notamment avec la signature du nouveau bail de Confluence. Côté CP, l'exécution est supérieure à 2020 (98,66% contre 96,37%).

La consommation de **fluides** (dépenses dites de **viabilisation**) est en baisse de 376 k€, passant de 4 522k€, à 4 145 k€, soit -8 % (contre +9% en 2020, année qui comportait des régularisations sur des tarifications de factures EDF pour 398 k€).

La nature des **frais généraux** est encore cette année en légère hausse de 26 k€<sup>18</sup> par rapport à l'an passé (1,763 M€) du fait de tâches externalisées croissantes<sup>19</sup>. Toutefois, parmi ces dépenses externalisées, l'intérim en hébergement diminue de -14 % après déjà une baisse de -27% en 2020, à 196 K€ (contre 227 K€ en 2020), et les taxes foncières<sup>20</sup> (90 k€ à 19 k€).

Le secteur de l'hébergement voit ses dépenses -hors investissement- progresser de +4,8% (27 607 k€ contre 26 346 k€ en 2020), du fait de dépenses d'entretien (PGE) et de loyers en augmentation cette année.

*L'activité de l'hébergement en 2021 a été marquée par des taux d'occupation proches de ceux de 2019, mais aussi la poursuite de la rénovation du parc et la livraison de nouveaux bâtiments sur Lyon 5<sup>e</sup> et Lyon 2<sup>e</sup>.*

## 2.2.2 Activité restauration

---

<sup>17</sup> Il s'agit de locations des bâtiments auprès de nos bailleurs

<sup>18</sup> Après +14 k€ en 2020

<sup>19</sup> Activités de gardiennage

<sup>20</sup> Correspondant aux sites de Marcy, et Chavanelle en 2021

La recette s'analyse ici non en encaissement mais en droits constatés.

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires 2021 issu de la comptabilité générale d'Orion est de **5 450 k€<sup>21</sup>** contre 5 084 k€ en 2020 et 12 686 k€ en 2019 (compte 70672), un regain de +7,2%.

Il faut souligner le contexte financier de cette année :

- Repas à 1 euro pour tous les étudiants de janvier à août 2021, puis restreint aux boursiers et non boursiers en situation de précarité à compter de septembre 2021
- Fermeture des sites au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (période de « freinage renforcé » puis 3<sup>e</sup> confinement), avec uniquement de la vente à emporter, avant la réouverture progressive des structures dès juin 2021, et générale en septembre 2021, le tout dans le respect du protocole sanitaire (distanciation avec marquage au sol, masques, gel, ...).

Le CA progresse du fait de la réouverture des sites par rapport à une activité à l'arrêt total sur le 1<sup>er</sup> confinement de 2020.

Le budget rectificatif de juin 2021 a acté la baisse des recettes de la restauration de 2,1 M€, puis à nouveau abaissée de 0,6 M€ (sur le volet non étudiant) au BR2 de fin d'année 2021.

La fréquentation, quant à elle, rebondit en 2021 de +105%, pour dépasser le niveau de 2019 : 1,720 million de repas, contre 1,713 million en 2019.

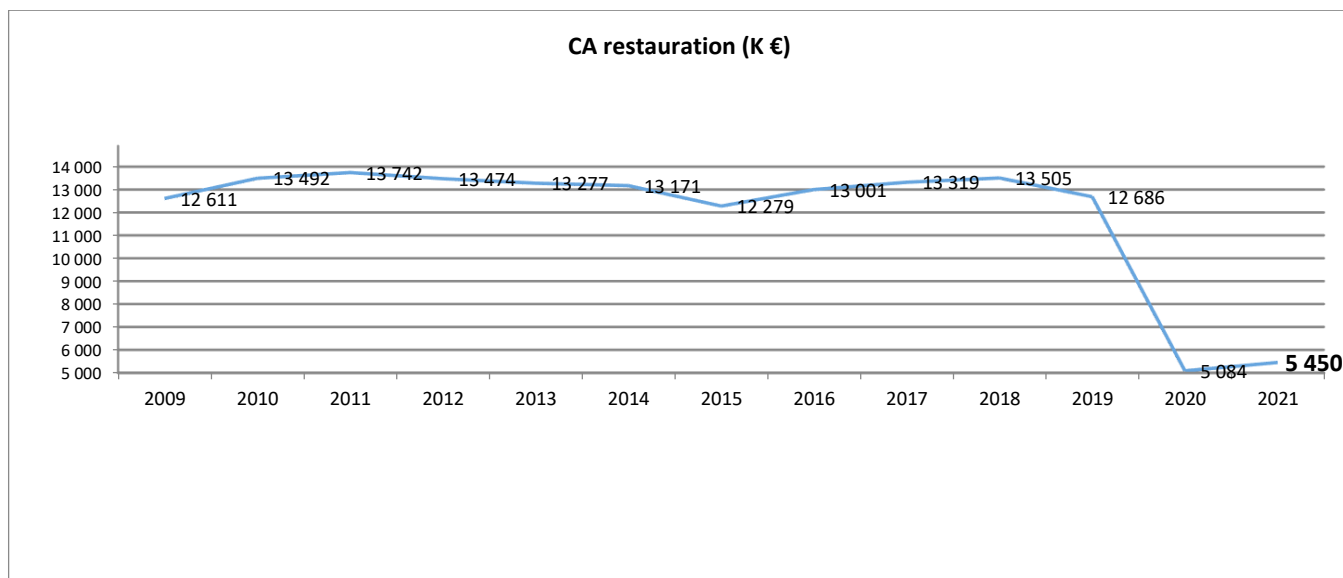
<b>nombre de repas servis</b>	2021	Rappel 2020	Rappel 2019
Etudiants (D01)	1 577 828	668 162	1 382 591
Non Etudiants (D02) (hors repas gratuits)	112 982	147 036	283 274
Repas gratuits	29 906	21 408	48 027
<b>Total de nombre de repas</b>	<b>1 720 716</b>	<b>836 606</b>	<b>1 713 892</b>

La seule fréquentation étudiante passe de 1,382M de repas en 2019 à 1,577M en 2021 (+14%), grâce au système du 1 euro généralisé qui a drainé une nouvelle clientèle.

Au total, en 2021, **sur 1 577 828** repas étudiants servis, 1 178 564 étaient des repas à 1 euro, soit 74,7%.

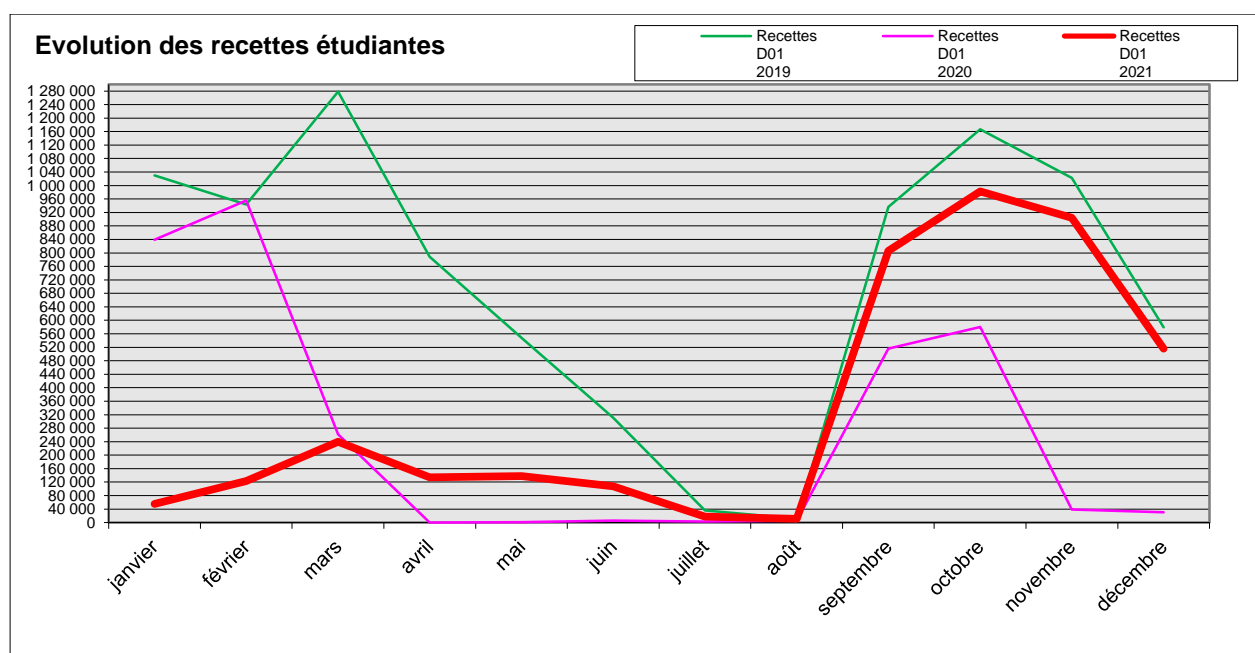
<b>Nombre de repas étudiants (1 €) (cumuls)</b>	2021	Rappel 2020
Non Boursiers	503 169	0
Boursiers	675 395	125 848
<b>Total</b>	<b>1 178 564</b>	<b>125 848</b>

<sup>21</sup> Le chiffre d'affaires 2021 demeure faible du fait du repas à 1 euro généralisé sur les 2/3 de l'année. La subvention de 2,3€ [3,30-1€=2,30€] destinée à compenser la mesure ne rentre pas dans le CA

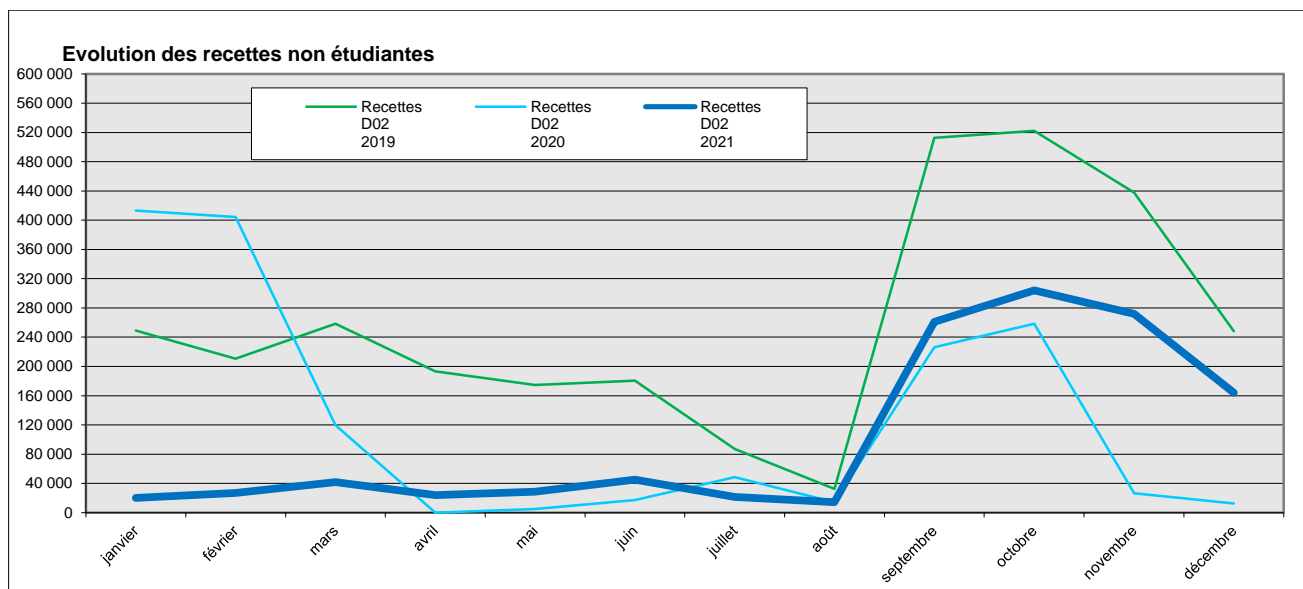


Il convient d'analyser plus en détail les recettes de la restauration pour comprendre les raisons de cette évolution du chiffre d'affaires :

- ❖ Recette « étudiante » : 4 M€, soit +24,65% contre -62,6 % en 2020 et -9,68% en 2019.
- ❖ Recette « non étudiante » : 1,2 M€, soit -20,82% contre -50,25 % en 2020 et +31 % en 2019.
- ❖ Prestations traiteur : 0,2 M€, soit +16% contre -82,6 % en 2020 et -3,39 % en 2019.



La recette « non étudiante » concerne les personnels, qui en raison des inquiétudes liées au covid n'ont pas retrouvé le chemin de nos structures à l'issue des confinements, également en raison de la mise en place du télétravail.



- **L'évolution des dépenses en restauration**

Dépenses par nature / restauration	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	9 398 864	8 716 013,91	92,74%
<b>Fonctionnement</b>	9 794 628	8 521 212,51	86,99%
<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614,01	83,83%
<i>Entretien/Equipement</i>	1 585 496	1 585 896,66	100,03%
<i>Frais généraux</i>	1 514 408	1 377 331,80	90,95%
<i>Loyers</i>	328 244	201 517,54	61,39%
<i>Participations financières</i>	822 460	774 931,40	94,22%
<i>Viabilisation</i>	908 820	695 921,10	76,57%
<b>Investissement</b>	10 856 690	10 421 852,12	96,00%
<b>Total des dépenses restauration</b>	<b>30 050 182</b>	<b>27 659 078,54</b>	<b>92,04%</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	9 398 864	8 716 013,91	92,74%
<b>Fonctionnement</b>	10 091 555	7 984 417,08	79,11%
<i>Alimentaire</i>	4 635 200	3 885 614,01	83,83%
<i>Entretien/Equipement</i>	1 652 924	1 294 684,58	78,33%
<i>Frais généraux</i>	1 514 398	1 317 256,81	86,98%
<i>Loyers</i>	327 753	285 733,05	87,18%
<i>Participations financières</i>	1 052 460	608 621,21	57,83%
<i>Viabilisation</i>	908 820	592 507,41	65,20%
<b>Investissement</b>	3 578 558	3 042 143,75	85,01%
<b>Total des dépenses Restauration</b>	<b>23 068 977</b>	<b>19 742 574,74</b>	<b>85,58%</b>



- **Le Personnel en restauration**

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette sous-action (9 398 k€ contre 9 877 k€ en 2020, et 10 996 k€ en 2019) a été respectée : avec un taux de réalisation budgétaire de 92,74% (contre 88,08% en 2020) les paiements des salaires liés à la restauration s'élèvent à 8 716k€. Comparés aux 8 700k dépensés en 2020 (et 9 807 k€ dépensés en 2019), derrière cette stabilité générale, il faut noter la chute de -12% d'emplois CDD [représentant -113 k€], conséquence de la crise sanitaire qui a engendré une fermeture de plusieurs mois de toutes les structures et la généralisation de la vente à emporter qui ne nécessitait plus de production sur sites au 1<sup>er</sup> semestre.

Masse Salariale RESTAURATION (CP en k€)	8 716	Part PO/PA dans MS Restauration en 2021	Rappel Part PO/PA dans MS Restauration en 2020
Dont Personnels sur ressources propres	6 371	<b>73,1%</b>	78,5 %
Dont personnels sur subventions (titulaires et contractuels)	2 344	<b>26,9%</b>	21,5 %

Sur ces 8,7 M€, la part « fonctionnaires et CDD sur postes vacants de fonctionnaires » avait plus que doublé l'an passé et poursuit sa croissance pour représenter désormais plus d'un 1/4 des personnels de la restauration (2 344 k€ contre 1 877 K€ précédemment), en raison du passage à la fonctionnarisation pour certains PO de la restauration en année pleine, mouvement entamé en septembre 2019.

L'ensemble de ces points explique la baisse de la masse salariale sur ressources propres de 0,5 M€, établie à 6,3 M€ contre 6,8 M€ en 2020.

Au sein de cette masse salariale sur ressources propres, composée de personnels CDI et CDD, il faut noter :

- La baisse des CDI de -3,32% (de 5,4M€ à 5,2 M€) est due aux personnels fonctionnarisés, qui représentent désormais 27% de ce secteur ; cette baisse est le résultat de la poursuite du passage à la fonctionnarisation pour certains PO de la restauration en année pleine (mouvement débuté en septembre 2019).
- Les CDD (0,705 M€ contre 0,889 M€ l'an passé) baissent de -20 % contre -36 % l'an passé, du fait de la reprise d'activité à l'automne 2021. Il faut en revanche souligner la hausse des dépenses d'indemnisation du chômage de 14 k€ soit +5,72% (contre une hausse de +28 % en 2020). Le cout du chômage en restauration passe ainsi à 265 168 €.

- **Le fonctionnement matériel en restauration**

L'enveloppe fonctionnement du domaine restauration a fortement progressé en 2021 après une année 2020 en chute d'activité : 7,9M € de dépenses payées, contre 6,1 M précédemment (+29%), loin des niveaux de 2019 (10,4M€). Elle a été consommée à hauteur de 79,12% en CP contre 77% en 2020.

Le poste **alimentaire** a rebondi de +43% par rapport à l'an passé, à 3 885 k€ contre 2705 k€ en 2020 (et 5 906 k€ en 2019) du fait de la reprise d'activité de la restauration, portée par la surfréquentation liée au repas à 1 euro, et du maintien de structures ouvertes même lors du « freinage renforcé » et du 3<sup>e</sup> confinement lors du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Si le rebond de la fréquentation étudiante a été observé, les dépenses alimentaires n'ont pas été aussi élevées qu'imaginé en raison aussi de la non reprise de fréquentation en D02<sup>22</sup> [amplifiée par le retour du télétravail] et D03<sup>23</sup> [avec les annulations de toutes les prestations de décembre], et d'un strict respect du coût denrée. De même, certains sites, pour des raisons d'organisation, n'ont pas eu recours à tous leurs crédits ouverts ; en effet,

22 Le nombre de repas des personnels a diminué de -28% en 2021, après une chute de -48% en 2020

23 Les prestations 'traiteur' ont connu une reprise de +16% après un quasi arrêt en 2020 (-83%)

pour faciliter leur production suite à de l'absentéisme notamment, certains ont eu recours à des productions ultra transformées et plus faciles à mettre en œuvre, celles-ci étant par ailleurs moins chères.

Au sein des **frais généraux**, il est à noter la croissance de 318k€ de ce poste (+31%), avec une exécution de 86% des crédits votés<sup>24</sup>. Au sein de cette enveloppe, il faut signaler la baisse de 19% de l'intérim après déjà un repli de 40% en 2020 (147 k€ contre 181 k€ pour 2020, et 303 k€ en 2019), la baisse de la collecte des déchets (de 119 k€ à 94 k€ en 2021) et des frais de gardiennage (23k€ contre 87k€ en 2020). En revanche, les frais de jetable ont bondi de + 208 % (de 134k à 414 k€) du fait de la vente à emporter.

Sur le poste **entretien**, 1 294 k€ ont été dépensés en 2021, contre 1 221 k€ en 2020 (+6%), et 1 399 k€ en 2019. Le marché de nettoyage des locaux de restauration a été renforcé (Etaneuf : +121%, passant de 173k€ à 384 k€ engagés) et les factures 2021 ont progressé de 90 k€<sup>25</sup>, intégrant notamment les nouveaux sites ouverts (Monod, Le Studio, L'Escale). Sur la cafeteria 'Le Studio', il faut noter l'innovation de la vaisselle réutilisable, sans compter les sacs réutilisables développés avec la vente à emporter.

Sur les **fluides**, une économie de 74 k€ est observée (592 k€ contre 666 k€ payés en 2020, soit -11%). La baisse de consommation est moins marquée qu'en 2020, mais la baisse d'activité au 1<sup>er</sup> semestre explique ces moindres charges. Par rapport à 2019, ce sont 411 k€ d'économies de fluides observées dans le domaine de la restauration (-41%).

Enfin, sur les **participations financières**, la progression est de +292k€ (+92%) en raison du paiement du deuxième versement du Cooking Lab (260 k€) et de la participation du Crous<sup>26</sup> dans le cadre du nouveau RU Monod (+47k€).

Le secteur de la restauration voit ses dépenses (hors investissement) augmenter de +12% (16,7 M€, contre 14,8 M€), preuve d'une reprise progressive d'activité (cf. 20,2 M€ en 2019).

## Focus innovation



**Cooking  
Lab**

Inaugurée le 20  
octobre 2021  
sur le campus  
de l'École

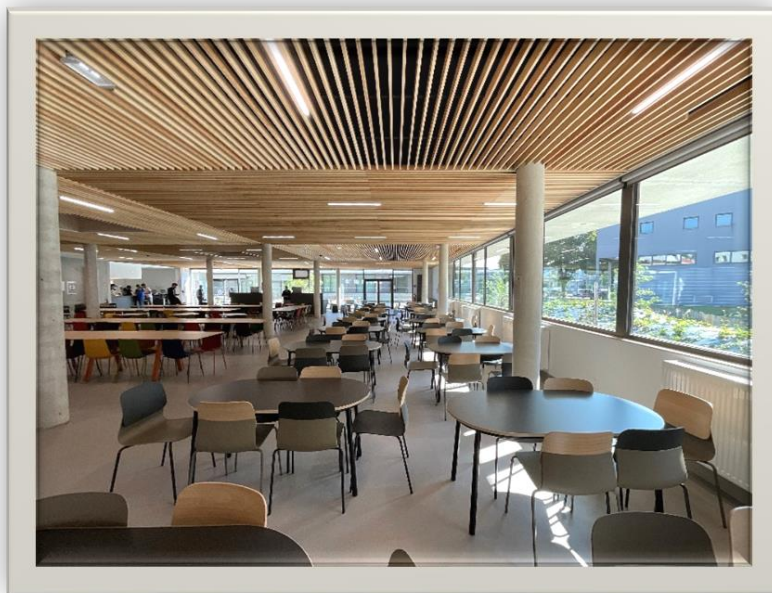
Centrale de Lyon à Écully, par l'École Centrale de Lyon, le Centre de Formation Continue de l'Institut Paul Bocuse et le Crous de Lyon, cette **cuisine-école** de 110 m2, est un lieu de formation, d'expérimentation et d'innovation culinaire. Elle vise à **renforcer les compétences** de nos personnels de restauration.

Parmi les formations programmées : La cuisson basse température ; Cuisiner végétarien dans son UG ; La pâtisserie en restauration collective ; Mise en œuvre de bars à salades en restaurant universitaire ; Présentation d'un cocktail en cafétéria...

24 Contre 73% en 2020

25 Factures d'entretien des locaux de 250 k€ en 2021 contre 160 k€ en 2020

26 Nouvelle convention passée au CA de juin 2021 précisant ce surcout [impact Covid]



Cafétéria Le Studio

## Faits marquants en 2021 pour la restauration et l'hébergement

### RESTAURATION

- Ouverture du RU Monod
- Ouverture des cafétérias « Le Corner » (en remplacement de l'IEP), « l'EsCaLe » à l'ECL, « Le Studio » à la Doua, et du Cooking Lab
- Mise en autonomie des RU IUT Gratte-Ciel et Rockefeller
- Etudes sur les travaux de la nouvelle cafeteria 'Le Labo » (en remplacement de la cafeteria Laennec), de l'atelier culinaire et RU Puvis, du RU Tréfilerie à Saint Etienne
- Plan de relance pour la restauration à hauteur de 923 800€ pour 3 laveries moins énergivores (Descartes, ECL et Métare) et 6 fours pour les cuissons de nuit (ECL, Rockefeller, Métare, Descartes)
- Maintien des gestes barrières et du distanciel, poursuite de la VAE au 1er semestre 2021
- Mise en place du menu étudiant dans toutes les cafétérias au 1er septembre 2021
- Repas à 1€ de janvier à aout pour tous les étudiants puis à partir du 1er septembre uniquement aux boursiers et non boursiers en situation de précarité

### HEBERGEMENT

- Fin de gestion de la résidence de VetAgro Sup à Marcy l'Etoile, ouvertures des résidences Georges Rinck, Confluence, Commandant Charcot, densification du Fort Saint Irénée, fermeture pour travaux de réhabilitation des bâtiments G et H à Allix
- Retour des niveaux d'occupation des résidences proches de ceux de 2019

## 2.3 Action 3 : les aides médicales et socio-éducatives

Il s'agit des moyens de la Culture, mais aussi depuis 2019 des dépenses liées à la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Les dépenses payées dépassent les 1.4 M€ contre 883 k€ en 2020 et 429 k€ en 2019, soit une nette progression dû notamment à l'impact des dépenses de CVEC qui représentent 1.2 M€ en 2021 (soit 85.68% des dépenses de l'action 3) contre 891K€ en 2020, soit 80% d'augmentation en un an.

Sur le volet du **personnel**, sur les 411 k€ dépensés en 2021, plus de 380 k€ ont été consacrés dans ce domaine à la CVEC suite au recrutement de 43 référents étudiants en résidences et de trois assistantes sociales, contre 39k€ en 2021, soit une augmentation conséquente.

En **fonctionnement**, les dépenses relatives à la CVEC ont représenté 805 427 €, soit 95% des dépenses de fonctionnement de l'action 3 en dépenses de frais généraux et de participations financières.

En 2021, les demandes de subventions dans le cadre de la CVEC ont augmenté de 35% en 2021 (dont 17 demandes pour des projets supérieurs à 5 000 € et 40 pour des projets inférieurs à 5 000 €). Sur les 57 projets déposés en 2021, 36 ont été validés par les membres de la commission. Les thèmes de la précarité et de la santé ont été les thèmes les plus prisés notamment en raison du contexte sanitaire. A noter deux grands projets, celui de la création d'une épicerie solidaire et celui du carrefour de la création étudiante.

Enfin, les 112 789 € dépensés en **investissement**, portent sur deux projets CVEC, à travers l'aménagement de la salle d'animation de Delessert (81 678 € dépensés), et la reconstruction de la « salle de spectacle de la résidence Delessert » (31 110 € dépensés pour l'étude de programmation).

Dépenses par nature	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	418 473	411 174	98.26 %
<b>Fonctionnement</b>	1 282 532	895 740	69.84 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	25 000	5 064	20.26 %
<i>Frais généraux</i>	949 109	641 639	67.60 %
<i>Loyers</i>	-	-	-
<i>Participations financières</i>	308 423	249 038	80.75 %
<i>Viabilisation</i>	-	-	-
<b>Investissement</b>	80 000	91 473	114.34 %
<b>Total des dépenses culturelles</b>	<b>1 781 005</b>	<b>1 398 388</b>	<b>78.52 %</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	418 473	411 174	98.26 %
<b>Fonctionnement</b>	1 356 643	867 654	65.43 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	25 000	5 400	21.60 %
<i>Frais généraux</i>	1 123 220	630 132	56.10 %
<i>Loyers</i>	-	-	-
<i>Participations financières</i>	208 423	252 122	120.97 %
<i>Viabilisation</i>	-	-	-
<b>Investissement</b>	101 000	112 789	111.67%
<b>Total des dépenses culturelles</b>	<b>1 876 116</b>	<b>1 411 617</b>	<b>75.24 %</b>

Sur les 145 000 € consacrés à la Culture hors CVEC, plus de 112 500 € ont été consommés en CP sur 2021, soit 77.6% du budget (Animation des clubs = 7 965 € / Projets animation des sites = 11 388 € / Projets culturels étudiants= 60 395 €).

Pour le budget Animation, seulement 11 388 € de dépenses réalisées (contre plus de 26 k€ réalisés en 2020, et 24 k€ en 2019), certains projets ayant été annulés ou reportés du fait de la pandémie et certaines dépenses étant désormais portées par la CVEC.

Pour les concours culturels, 223 projets ont été déposés en 2021 contre 148 en 2020 (sur le thème « 2050 »). Des jurys régionaux ont été organisés pour les 7 disciplines du concours de création étudiante, à noter que nos lauréats régionaux se sont distingués aux jurys nationaux dans les domaines de la BD, musique, danse et théâtre. Les concerts en partenariat avec l'Orchestre de Chambre de Lyon ont été maintenus.

Quant au Culture-Actions, malgré la pandémie Covid, 64 projets ont été accompagnés et soutenus financièrement. En revanche, comme pour l'année 2020 aucun programme d'échanges internationaux avec nos partenaires n'a pu être mené du fait de la pandémie.

## FOCUS CVEC

### Projets pilotés par le service Vie de Campus et Innovation en 2021 :

- Attribution par le service social d'e-cards permettant de faire des achats alimentaires,
- Séances d'écoute et de soutien psychologique en présentiel et en distanciel,
- Organisation de séances de coaching sportif et de yoga, les « METIME »,
- Animations diététiques en restaurants, cafétérias et résidences avec valorisation des recettes « cuisine avec nos chefs » et la distribution de calendriers de recettes pour des repas équilibrés à moins de 3 euros,
- Animations de sensibilisation au développement durable, installation de bacs à compost et de boîtes à partage,
- Animations bien-être et prévention en santé sexuelle,
- Installation de distributeurs de protections hygiéniques dans les résidences et distribution de kits de protections périodiques lavables,
- Distribution de 10 000 kits hygiène aux résidents (249K€)
- Organisation de l'évènement de rentrée : 2<sup>e</sup> édition du Free'stival, à Lyon les 24 et 25 septembre
- Co-organisation de l'évènements d'accueil et d'intégration Gagastronome à Saint-Etienne
- Soutien aux évènements d'accueil collectifs du territoire : Student Welcome Desk et Sainté Accueille ses Etudiants
- Renfort en RH : postes d'étudiants référents en résidences et postes d'assistants sociaux.

## 2.4 Action 4 : Pilotage et animation de programme

Cette action regroupe les interventions de l'établissement dans des domaines majeurs : l'action sociale, la formation continue, et bien sûr le fonctionnement général des services supports (communication, informatique, logistique, prévention des risques, achats, affaires juridiques et institutionnelles, ...).

Dépenses par nature	Autorisations d'Engagement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	3 031 858	2 959 707	97.62 %
<b>Fonctionnement</b>	1 588 720	1 944 602	122.40 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	229 420	272 515	118.78 %
<i>Frais généraux</i>	1 219 300	1 462 954	119.98 %
<i>Loyers</i>	35 000	58 392	166.83 %
<i>Participations financières</i>	20 000	111 800	559 %
<i>Viabilisation</i>	85 000	38 941	45.81 %
<b>Investissement</b>	218 200	197 038	90.30%
<b>Total des dépenses pilotage et animation de programme</b>	<b>4 838 778</b>	<b>5 101 347</b>	<b>105.43 %</b>

Dépenses par nature	Crédits de Paiement		
	Prévisions	Exécution au 31-12-2021	Taux d'exécution 2021
<b>Personnel</b>	3 031 858	2 959 707	97.62 %
<b>Fonctionnement</b>	2 252 720	2 181 388	96.83 %
<i>Alimentaire</i>	-	-	-
<i>Entretien/Equipement</i>	358 420	249 853	69.71 %
<i>Frais généraux</i>	1 762 300	1 742 859	98.90 %
<i>Loyers</i>	27 000	32 986	122.17 %
<i>Participations financières</i>	20 000	111 800	559 %
<i>Viabilisation</i>	85 000	43 889	51.63 %
<b>Investissement</b>	307 200	348 691	113.51 %
<b>Total des dépenses pilotage et animation de programme</b>	<b>5 591 778</b>	<b>5 489 785</b>	<b>98.18 %</b>

L'enveloppe **Personnel** de cette action passe de 2,736 M€ en 2020 à 2,959 M€ en 2021 (+223k€, soit +8.96%), notamment avec la continuité de renfort RH pour les services support (recrutement d'une nouvelle adjointe au DRH, d'une nouvelle archiviste).

Les dépenses de l'action sociale (prestations interministérielles, aides spécifiques, bons d'achat de Noël) sont relativement stables par rapport à 2020, elles représentent un montant global de 352 183 € (contre 358 790 € en 2020, y compris frais d'organisation de l'Arbre de Noël).

Les dépenses de **fonctionnement** diminuent en 2021, passant de 2,457 M€ à 2,181 M€ en un an (-276 k€ soit -11.24%), mais demeurent dans la programmation (96.8 % de CP consommés, contre 89% en 2020).

L'enveloppe consacrée à l'**entretien** est exécutée à 69.7%, le montant dépensé baisse de 234 k€ par rapport à 2020, l'essentiel des dépenses sont dédiés à l'informatique.

La diminution des dépenses de **frais généraux** est de -5.65% (-104K€). Ce ralentissement est dû à l'impact de la pandémie sur certaines activités (actions de communication notamment avec -80% sur les annonces et insertions) et les frais courants (-14.9% frais postaux et communication, -29.4% sur les frais de déplacements<sup>27</sup> et de réceptions<sup>28</sup>). Il faut enfin souligner, malgré ce contexte sanitaire, des dépenses de formation continue des personnels en hausse en 2021 de +64.7%.

<sup>27</sup> Frais de missions 2021 : 13 430 € contre 11 862 € en 2020 et 64 079 € en 2019

<sup>28</sup> Frais de Réceptions 2021 : 3 734€ contre 12 481 € en 2020 et 16 041 € en 2019

Les frais de **locations** diminuent de -41.43% (-234K€), elles recouvrent essentiellement les dépenses de copieurs pour 6 683 € et les locations de batteries pour le parc de véhicules électriques pour 10 435 €.

En **viabilisation**, la consommation augmente légèrement de 4% passant à 43 K€ en 2021 (part électricité pour 23 K€, part carburant pour 18 K€).

Les éléments au sein des « **participations financières** » augmentent de 309% (+ 84 K€), et correspondent aux subventions versées aux syndicats (10 K€) et au partenariat avec l'orchestre de chambre de Lyon (100 K€).

Les dépenses d'**investissement** sont en augmentation de +50.84% (+ 117 522 €) suite à l'acquisition de nouveaux véhicules (118 K€), le projet intranet (17 K€) et les dépenses informatiques (203 K€).

### Faits marquants en 2021 dans les services supports

- Lancement de l'audit sécurité avec 26 sites visités en 2021 pour un budget de 82 K€.
- Le déploiement du télétravail a nécessité l'augmentation du parc informatique (PC portable équipé pour la visio) avec le renforcement des dispositifs de sécurité informatique.
- Informatique : en hébergement, déploiement de l'internet étudiant Planet Campus sur 27 résidences supplémentaires avec l'arrivée de nouveaux services (réseau WIFI privé et Eduroam) et configuration du logiciel de gestion suite à la dématérialisation des pièces avec l'Ebail. En restauration, renouvellement de 2/3 des caisses avec le logiciel d'encaissement LOGICA 2 pour une meilleure performance et paiement par CB, déploiement des écrans dynamiques sur certains sites (Ru Monod, cafétéria le Studio, Ru Ecole Centrale, cafétéria Le Corner).
- Une réorganisation complète du service RH : le service a été réorganisé depuis septembre 2021 en deux pôles, le Pôle de gestion intégrée de la carrière et de la paie des personnels (tous statuts confondus (fonctionnaires, PO CDI, CDD, apprentis), et le Pôle Recrutement et développement des compétences (englobant la formation).
- L'année 2021 a encore été marquée par la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, mais également par la mise en œuvre de dossiers stratégiques tels que la définition du nouveau plan pluriannuel de formation, et du plan d'actions égalité professionnelle et a généré un dialogue social très riche.
- L'activité du service prévention des risques a de nouveau été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 : participation du service à la cellule de crise de l'établissement, accompagnement des sites dans la mise en place des mesures de prévention, dans la gestion des EPI et des autotests, diffusion de consignes et de procédures aux personnels et aux résidents adaptées à l'évolution de la situation sanitaire.
- Communication : lancement de nouvel intranet le 1<sup>er</sup> septembre 2021, communication pour les nouvelles résidences et nouveaux sites de restauration, communication numérique renforcée et mise en place de la nouvelle charte graphique et modernisation des supports de communication traditionnels.
- Affaires juridiques et institutionnelles : arrivée d'une archiviste en charge de la gestion des archives du Crous et déploiement de la RGPD (mise en conformité et analyse des risques).
- Mise en place d'un service facturier (SFACT) au sein de l'Agence comptable avec un pôle dédié uniquement au traitement des factures alimentaires et un pôle dédié aux factures non alimentaires.

### 3 LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Durant cette deuxième année de crise sanitaire, le Crous de Lyon a intensifié son niveau de dépenses d'investissement.

<b>Investissement</b>	<b>41 973 003</b>	<b>35 154 520</b>	<b>39 805 769</b>	<b>29 283 859</b>
+rp annuels budget	818 000	907 000	748 144	883 718
+002 cvec	130 000	136 000	91 473	112 789
+rp op pluri	18 892 327	23 452 494	17 584 419	19 420 969
+fin. Exter op pluri	22 132 676	10 659 026	21 381 733	8 866 383
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>99 637 819</b>	<b>92 148 352</b>	<b>94 806 172</b>	<b>81 589 186</b>

Il faut d'abord souligner la montée en charge au sein du programme d'investissement puisque les décaissements sont passés de 6,1 M€ à 29,2 M€ en 1 an.

Sur ces 29 M€ d'investissements réalisées, 28 M€ concernent des dépenses sur des opérations fléchées, dont 19,4 M€ (65%) sont financées par ressources propres (notamment via l'emprunt).

Le reste (996 k€) étant des opérations d'investissements annuels courants (883 k€ de matériels en restauration ou en résidences, et 112 k€ des investissements financés par la CVEC).

Les opérations fléchées sont des programmations pluriannuelles, la plupart font l'objet de multi financements.

#### 3.1- Opérations programmées

Fichier de synthèse investissements 2021 par opérations								
OPERATIONS	AE BI 2021			AE BI 2021 % d'exécution propre à l'opération	CP BI 2021			CP BI 2021 % d'exécution propre à l'opération
	Ouvertes	Consommées	Non consommées		Ouverts	Consommés	Non consommés	
TOTAL Hébergement	30 525 139,96 €	28 881 862,40 €	1 643 277,56 €	94,62%	30 889 778,68 €	27 838 086,12 €	2 453 053,43 €	90,12%
TOTAL Restauration	10 484 639,36 €	10 409 316,48 €	75 322,88 €	99,28%	3 206 507,53 €	2 813 812,98 €	392 694,55 €	87,75%
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>41 009 779,32 €</b>	<b>39 291 178,88 €</b>	<b>1 718 600,44 €</b>	<b>95,81%</b>	<b>34 096 286,21 €</b>	<b>30 651 899,10 €</b>	<b>2 845 747,98 €</b>	<b>89,90%</b>

Parmi les opérations programmées, 95,81% des engagements ont été réalisés (39 291 k€<sup>29</sup> sur 41 009 k€ programmés), et 89,90 % des paiements ont été effectués (30 651 k€<sup>30</sup> sur 34 096 k€ prévus), contre 65,1% l'an passé.

<sup>29</sup> Valeur ttc, sans prorata de tva, contre 31,93 M€ d'AE en 2020

<sup>30</sup> Valeur ttc, sans prorata de tva, contre 4,96 M€ de CP en 2020



## → Sur le secteur de l'hébergement

Ce secteur représente plus de 91 % des dépenses réalisées dans ces opérations d'investissements pluriannuels, qui engagent l'établissement sur plusieurs exercices, et souvent auprès de plusieurs financeurs, dans le cadre de projets de réhabilitation ou de construction. En effet, sur les 30,65 M€ de dépenses payées<sup>31</sup>, plus de 27,83 M€ sont liées à des constructions ou réhabilitations de résidences.

OPERATIONS	AE BI 2021			AE BI 2021 % d'exécution propre à l'opération	CP BI 2021			CP BI 2021 % d'exécution propre à l'opération
	Ouvertes	Consommées	Non consommées		Ouvertes	Consommées	Non consommées	
<b>TOTAL Hébergement</b>	<b>30 525 139,96 €</b>	<b>28 881 862,40 €</b>	<b>1 643 277,56 €</b>	<b>94,62%</b>	<b>30 889 778,68 €</b>	<b>27 838 086,12 €</b>	<b>2 453 053,43 €</b>	<b>90,12%</b>

Les engagements se sont élevés à 28,8 M€, dans un rythme aussi soutenu qu'en 2020 (29,1 M€ engagés alors), et les paiements se sont considérablement intensifiés, passant de à 4,5 M€ à 27,8 M€, illustrés notamment par l'inauguration de la résidence du Commandant Charcot sur Lyon 5<sup>e</sup>, et la livraison programmée sur 2022 des constructions sur les sites C. Haigneré, et F. Barré Sinoussi, dont une partie est financée sur fonds propres, via un recours à l'emprunt. Cela explique la forte consommation d'AE, avec 15,6 M€ sur l'opération de reconstruction à Mermoz, mais aussi 4,6 M€ sur la réhabilitation d'Allix G et H.

94,62 % des engagements ont été réalisés (similaire à 2020), et 90 % des paiements programmés ont été effectués (contre 69% en 2020).

Fichier de synthèse investissements 2021 par opérations								
OPERATIONS	AE BI 2021			AE BI 2021 % d'exécution propre à l'opération	CP BI 2021			CP BI 2021 % d'exécution propre à l'opération
	Ouvertes	Consommées	Non consommées		Ouvertes	Consommées	Non consommées	
<b>CAMPUS DE BRON</b>								
CFI ressources propres	265 123,00 €	216 923,74 €	48 199,26 €	81,82%	335 615,00 €	135 131,40 €	200 483,60 €	40,26%
CFI autres collectivités	3 898,00 €		3 898,00 €	0,00%	3 898,00 €		3 898,00 €	0,00%
CFI Cnous	80 000,00 €	40 464,76 €	39 535,24 €	50,58%	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>349 021,00 €</b>	<b>257 388,50 €</b>	<b>91 632,50 €</b>	<b>73,75%</b>	<b>369 513,00 €</b>	<b>135 131,40 €</b>	<b>234 381,60 €</b>	<b>36,57%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE LAENNEC</b>								
CFI ressources propres	195 024,00 €		195 024,00 €	0,00%	1 244 743,00 €	1 244 743,00 €	- €	100,00%
CFI 001 Emprunt	640 000,00 €	608 922,85 €	31 077,15 €	95,14%	6 799 606,00 €	6 200 966,87 €	598 639,13 €	91,20%
CFI Cnous	- €	- €	- €		101 752,00 €	101 752,00 €	- €	100,00%
CFI Région	- €	- €	- €		1 660 899,00 €	1 660 899,00 €	- €	100,00%
CFI universités	- €	- €	- €		378 000,00 €	377 999,99 €	0,01 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>835 024,00 €</b>	<b>608 922,85 €</b>	<b>226 101,15 €</b>	<b>72,92%</b>	<b>10 185 000,00 €</b>	<b>9 586 360,86 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>94,12%</b>
<b>DENSIFICATION RU JUSSIEU PARADIN Etudes faisabilité</b>								
CFI ressources propres	8 640,00 €	8 640,00 €	- €	100,00%	8 640,00 €	- €	8 640,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>8 640,00 €</b>	<b>8 640,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 640,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 640,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE ALLIX CHARCOT</b>								
CFI ressources propres	18 523,00 €	18 523,00 €	- €	100,00%	51 078,00 €	51 078,00 €	- €	100,00%
CFI 001 Emprunt	551 450,00 €	440 979,11 €	110 470,89 €	79,97%	3 622 739,00 €	3 622 739,00 €	- €	100,00%
CFI CPER Etat	- €	- €	- €		148 922,00 €	148 089,59 €	832,41 €	99,44%
<b>Total</b>	<b>569 973,00 €</b>	<b>459 502,11 €</b>	<b>110 470,89 €</b>	<b>80,62%</b>	<b>3 822 739,00 €</b>	<b>3 821 906,59 €</b>	<b>832,41 €</b>	<b>99,38%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE SITE RU ALLIX</b>								
CFI Cnous					263 233,00 €	182 721,26 €	80 511,74 €	69,41%
CFI CPER Etat	5 904,00 €	5 904,00 €	- €	100,00%	6 767,28 €	6 767,28 €	0,00 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>5 904,00 €</b>	<b>5 904,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>270 000,28 €</b>	<b>189 488,54 €</b>	<b>80 511,74 €</b>	<b>70,18%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE ALLIX Fort St Irénée</b>								
CFI ressources propres	543 399,00 €	437 541,30 €	105 857,70 €	80,52%	938 231,00 €	787 245,01 €	150 985,99 €	83,91%
CFI CPER Etat	- €	- €	- €		17 703,00 €	6 311,69 €	11 391,31 €	35,65%
<b>Total</b>	<b>543 399,00 €</b>	<b>437 541,30 €</b>	<b>105 857,70 €</b>	<b>80,52%</b>	<b>955 934,00 €</b>	<b>793 556,70 €</b>	<b>162 377,30 €</b>	<b>83,01%</b>
<b>RACCORDEMENT CHAUFFAGE URBAIN MADELEINE</b>								
CFI Plan de relance	470 000,00 €	470 000,00 €	- €	100,00%	470 000,00 €	465 583,26 €	4 416,74 €	99,06%
<b>Total</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>465 583,26 €</b>	<b>4 416,74 €</b>	<b>99,06%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE DEBOURG</b>								
CFI ressources propres	70 000,00 €	52 800,00 €	17 200,00 €	75,43%	89 504,00 €	61 584,00 €	27 920,00 €	68,81%
<b>Total</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>52 800,00 €</b>	<b>17 200,00 €</b>	<b>75,43%</b>	<b>89 504,00 €</b>	<b>61 584,00 €</b>	<b>27 920,00 €</b>	<b>68,81%</b>
<b>DELESSERT FACADES</b>								
CFI Plan de relance	1 760 000,00 €	1 677 574,54 €	82 425,46 €	95,32%	180 761,00 €	138 612,12 €	42 148,88 €	76,68%
<b>Total</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>1 677 574,54 €</b>	<b>82 425,46 €</b>	<b>95,32%</b>	<b>180 761,00 €</b>	<b>138 612,12 €</b>	<b>42 148,88 €</b>	<b>76,68%</b>
<b>DENSIFICATION MADELEINE</b>								
CFI ressources propres	300 000,00 €	178 565,59 €	121 434,41 €	59,52%	80 826,00 €	80 825,58 €	0,42 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>178 565,59 €</b>	<b>121 434,41 €</b>	<b>59,52%</b>	<b>80 826,00 €</b>	<b>80 825,58 €</b>	<b>0,42 €</b>	<b>100,00%</b>

<sup>31</sup> contre 4,9 M€ payés en 2020

<b>REHABILITATION RESIDENCE JUSSIEU C</b>									
CFI CPER Région						14 223,00 €	0,00 €	14 223,00 €	0,00%
CFI CPER Etat						11 608,00 €	0,00 €	11 608,00 €	0,00%
CFI ressources propres	1 748,00 €	1 744,67 €	3,33 €	99,81%		8 792,00 €	1 744,67 €	7 047,33 €	19,84%
<b>Total</b>	<b>1 748,00 €</b>	<b>1 744,67 €</b>	<b>3,33 €</b>	<b>99,81%</b>		<b>34 623,00 €</b>	<b>1 744,67 €</b>	<b>32 878,33 €</b>	<b>5,04%</b>
<b>REHABILITATION RESIDENCE LIRONDELLE</b>									
CFI ressources propres	7 497,00 €	1 338,62 €	6 158,38 €	17,86%		7 909,00 €	412,60 €	7 496,40 €	5,22%
CFI CPER Région	- €	- €	- €			2 379,00 €		2 379,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>7 497,00 €</b>	<b>1 338,62 €</b>	<b>6 158,38 €</b>	<b>17,86%</b>		<b>10 288,00 €</b>	<b>412,60 €</b>	<b>9 875,40 €</b>	<b>4,01%</b>
<b>CONSTRUCTION RESIDENCE VILLA JUSSIEU</b>									
CFI ressources propres						1 213,00 €		1 213,00 €	0,00%
<b>Total</b>						<b>1 213,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 213,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>DEMOLITION RECONSTRUCTION site Mermoz tranche 1</b>									
CFI ressources propres	122 722,00 €	122 722,00 €	- €	100,00%					
CFI 001 emprunt	516 869,00 €	494 100,88 €	22 768,12 €	95,59%		6 232 832,00 €	5 786 957,81 €	445 874,19 €	92,85%
CFI Cnous	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	100,00%		1 324 153,00 €	1 152 773,54 €	171 379,46 €	87,06%
CFI CPER Région	44 000,00 €	- €	44 000,00 €	0,00%		44 000,00 €	- €	44 000,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 683 591,00 €</b>	<b>1 616 822,88 €</b>	<b>66 768,12 €</b>	<b>96,03%</b>		<b>7 600 985,00 €</b>	<b>6 939 731,35 €</b>	<b>661 253,65 €</b>	<b>91,30%</b>
<b>DEMOLITION RECONSTRUCTION site MERMOZ-tranche 2</b>									
CFI ressources propres	671 370,00 €	671 370,00 €	0,00 €	100,00%					
CFI 001 emprunt	11 027 331,00 €	11 027 331,00 €	0,00 €	100,00%		2 216 450,00 €	1 687 782,28 €	528 667,72 €	76,15%
CFI Cnous	2 150 000,00 €	2 150 000,00 €	- €	100,00%		2 150 000,00 €	2 149 999,99 €	0,01 €	100,00%
CFI CPER Région	224 000,00 €	162 489,92 €	61 510,08 €	72,54%		224 000,00 €	11 207,10 €	212 792,90 €	5,00%
<b>Total</b>	<b>14 072 701,00 €</b>	<b>14 011 190,92 €</b>	<b>61 510,08 €</b>	<b>89,56%</b>		<b>4 590 450,00 €</b>	<b>3 848 989,37 €</b>	<b>741 460,63 €</b>	<b>83,85%</b>
<b>REHABILITATION BATIMENT A RESIDENCE METARE</b>									
CFI ressources propres	269 598,00 €	269 595,80 €	2,20 €	100,00%		180 000,00 €	132 520,55 €	47 479,45 €	73,62%
<b>Total</b>	<b>269 598,00 €</b>	<b>269 595,80 €</b>	<b>2,20 €</b>	<b>100,00%</b>		<b>180 000,00 €</b>	<b>132 520,55 €</b>	<b>47 479,45 €</b>	<b>73,62%</b>
<b>REHABILITATION RESIDENCE TOUR DE PUVIS</b>									
CFI ressources propres	700000	230286,66	469713,34	32,90%					
CFI Cnous	749 854,00 €	749 854,00 €	- €	100,00%		11 027,40 €	2 451,90 €	8 575,50 €	22,23%
<b>Total</b>	<b>1 449 854,00 €</b>	<b>980 140,66 €</b>	<b>469 713,34 €</b>	<b>67,60%</b>		<b>11 027,40 €</b>	<b>2 451,90 €</b>	<b>8 575,50 €</b>	<b>22,23%</b>
<b>FACADES RESIDENCE PUVIS</b>									
CFI Plan de relance	2 877 500,00 €	2 877 500,00 €	- €	100,00%		171 375,00 €	171 374,53 €	0,47 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>2 877 500,00 €</b>	<b>2 877 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>		<b>171 375,00 €</b>	<b>171 374,53 €</b>	<b>0,47 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>REHABILITATION RESIDENCE ALLIX BAT E ET F</b>									
CFI CPER Région	168000		168000	0,00%		60 000,00 €		60 000,00 €	0,00%
CFI Cnous	312 000,00 €	312 000,00 €	- €	100,00%		100 000,00 €	97 122,67 €	2 877,33 €	97,12%
<b>Total</b>	<b>480 000,00 €</b>	<b>312 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>65,00%</b>		<b>160 000,00 €</b>	<b>97 122,67 €</b>	<b>62 877,33 €</b>	<b>65,00%</b>
<b>REHABILITATION RESIDENCE ALLIX BAT G ET H</b>									
CFI CPER Région	116 000,00 €	0,00 €	116 000,00 €	0,00%					
CFI CPER Etat	4 654 689,96 €	4 654 689,96 €	- €	100,00%		1 696 900,00 €	1 370 689,43 €	326 210,57 €	80,78%
<b>Total</b>	<b>4 770 689,96 €</b>	<b>4 654 689,96 €</b>	<b>116 000,00 €</b>	<b>97,57%</b>		<b>1 696 900,00 €</b>	<b>1 370 689,43 €</b>	<b>326 210,57 €</b>	<b>80,78%</b>
<b>TOTAL Hébergement</b>	<b>30 525 139,96 €</b>	<b>28 881 862,40 €</b>	<b>1 643 277,56 €</b>	<b>94,62%</b>		<b>30 889 778,68 €</b>	<b>27 838 086,12 €</b>	<b>2 453 053,43 €</b>	<b>90,12%</b>

### ✧ Poursuite de la modernisation du parc d'hébergement du Crous

- ✗ Démarrage des travaux en septembre 2021 pour la rénovation de 237 places des bâtiments G et H de la résidence Allix (livraison 2022),
- ✗ Etudes de maîtrise d'œuvres notifiées en 2021 pour la rénovation de 130 places du bâtiment A de la résidence Métare avec transformation des chambres en studios à horizon 2023,
- ✗ Démarrage des études de maîtrise d'œuvre en 2021 pour la rénovation de 236 places des bâtiments E et F de la résidence Allix (livraison bât F en 2023/bâti E en 2024).

### ✧ Rénovation énergétique du parc

- ✗ Livraison en 2021 de 2 opérations du plan de relance :
  - Le raccordement au chauffage urbain de la Madeleine
  - L'installation d'équipements de cuisine économes en énergie.
- ✗ Notification en 2021 des marchés de travaux des opérations des rénovations énergétiques des façades des résidences Puvlis et Delessert

### ✧ Poursuite du développement de l'offre de logements :

La priorisation est donnée à la densification du foncier Etat et au développement de la maîtrise d'ouvrage portée par le Crous de Lyon.

- ✗ Site Allix dans le 5ème arrondissement de Lyon en maîtrise d'ouvrage Crous :
  - Livraison de 106 nouvelles places d'hébergement en 2021 : 30 places en RDC du fort Saint Irénée et 76 places dans la nouvelle résidence du Commandant Charcot.
  - Démarrage des travaux en septembre 2021 de reconversion du restaurant Allix pour créer 62 places d'hébergement (livraison fin 2022).

- ✘ Site Mermoz dans le 8ème arrondissement : démolition en janvier 2021 des tripodes A et B, démarrage des travaux de construction en mars 2021 de 656 logements neufs de type studio de la future résidence Claudie Haigneré en vue d'une livraison de 324 places en juin 2022 et 332 en octobre 2022.
- ✘ Site Laennec dans le 8ème arrondissement de Lyon : Démarrage des travaux de construction en janvier 2021 de la future résidence Françoise Barré Sinoussi de 350 places avec cafétéria en RDC en vue d'une livraison en juin 2022.
- ✘ Site Madeleine dans le 7ème arrondissement de Lyon (site de l'UCP Madeleine et services centraux), lancement en 2021 des études de programmation et d'une étude socio-économique pour la construction de 360 logements étudiants (maitrise d'ouvrage Crous) à horizon 2024, poursuite en 2021 de la concertation avec les personnels pour la création des futurs services centraux.
- ✘ Site du campus Porte des Alpes de Bron : lancement du marché de partenariat en 2021 pour l'implantation de 250 logements étudiants Crous à horizon 2025.
- ✘ Site Debourg dans le 7ème arrondissement de Lyon, poursuite en 2021 de l'étude de faisabilité pour la densification du site en logement étudiants (450 places) à horizon 2025 et finalisation d'une étude socio-économique.
- ✘ Finalisation d'une étude de faisabilité urbaine de densification en logements des sites du RU Jussieu et de Paradin ; étude de faisabilité juridique de recours au marché de partenariat.



Résidence Françoise Barré Sinoussi

## → Sur le secteur de la restauration

Cette année, 2 813 k€ ont été consommés en CP sur ce secteur, soit 87,75 % de l'enveloppe programmée. Les engagements ont été réalisés, quant à eux, à plus de 99 % (10 409 k€ sur 10 484 k€ ; contre 2,7M engagés l'an passé). On notera sur ce point l'engagement en 2020 de plus d'1 M€ sur le projet de Tréfilerie à Saint-Etienne.

OPERATIONS	AE BI 2021			AE BI 2021 % d'exécution propre à l'opération	CP BI 2021			CP BI 2021 % d'exécution propre à l'opération
	Ouvertes	Consommées	Non consommées		Ouvertes	Consommées	Non consommées	
<b>TOTAL Restauration</b>	<b>10 484 639,36 €</b>	<b>10 409 316,48 €</b>	<b>75 322,88 €</b>	<b>99,28%</b>	<b>3 206 507,53 €</b>	<b>2 813 812,98 €</b>	<b>392 694,55 €</b>	<b>87,75%</b>

C'est une augmentation sensible des investissements opérés sur le secteur, puisqu'ils sont passés de 430 k€ en 2020 à 2813 k€ en 2021.

OPERATIONS	AE BI 2021			AE BI 2021 % d'exécution propre à l'opération	CP BI 2021			CP BI 2021 % d'exécution propre à l'opération
	Ouvertes	Consommées	Non consommées		Ouvertes	Consommées	Non consommées	
<b>REHABILITATION RESTAURANT PUVIS</b>								
RFI ressources propres	2 165 505,00 €	2 165 505,00 €	0,00 €	100,00%				
RFI Cnous	2 134 495,00 €	2 134 495,00 €	- €	100,00%	600 000,00 €	458 201,88 €	141 798,12 €	76,37%
RFI Région	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	100,00%				
RFI CPER État	3 935 000,00 €	3 935 000,00 €	- €	100,00%	25 938,30 €	16 810,13 €	9 128,17 €	64,81%
<b>Total</b>	<b>8 735 000,00 €</b>	<b>8 735 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>625 938,30 €</b>	<b>475 012,01 €</b>	<b>150 926,29 €</b>	<b>75,89%</b>
<b>CAFETERIA LYON TECH LA DOUA</b>								
RFI ressources propres	39 730,83 €	39 730,83 €	- €	100,00%	39 730,83 €	39 730,90 €	- 0,07 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>39 730,83 €</b>	<b>39 730,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>39 730,83 €</b>	<b>39 730,90 €</b>	<b>- 0,07 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>IUT GRATTE CIEL</b>								
RFI ressources propres	88 844,00 €	74 868,86 €	13 975,14 €	84,27%	529 561,00 €	484 464,77 €	45 096,23 €	91,48%
<b>Total</b>	<b>88 844,00 €</b>	<b>74 868,86 €</b>	<b>13 975,14 €</b>	<b>84,27%</b>	<b>529 561,00 €</b>	<b>484 464,77 €</b>	<b>45 096,23 €</b>	<b>91,48%</b>
<b>RU DES QUAIS</b>								
RFI ressources propres	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	100,00%	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>CAFETERIA LAENNEC</b>								
RFI ressources propres	23,13 €	23,13 €	0,00 €	100,00%	336 750,00 €	254 437,11 €	82 312,89 €	75,56%
<b>Total</b>	<b>23,13 €</b>	<b>23,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>336 750,00 €</b>	<b>254 437,11 €</b>	<b>82 312,89 €</b>	<b>75,56%</b>
<b>EQUIPEMENTS DE CUISINE ECONOMES EN ENERGIE</b>								
RFI Plan de relance	923 800,00 €	923 800,00 €	- €	100,00%	923 800,00 €	923 800,00 €	- €	100,00%
<b>Total</b>	<b>923 800,00 €</b>	<b>923 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>	<b>923 800,00 €</b>	<b>923 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>100,00%</b>
<b>RU ROCKEFELLER</b>								
RFI ressources propres	648 706,40 €	610 893,66 €	37 812,74 €	94,17%	708 040,40 €	619 937,79 €	88 102,61 €	87,56%
<b>Total</b>	<b>648 706,40 €</b>	<b>610 893,66 €</b>	<b>37 812,74 €</b>	<b>94,17%</b>	<b>708 040,40 €</b>	<b>619 937,79 €</b>	<b>88 102,61 €</b>	<b>87,56%</b>
<b>ACCESSIBILITE DANS LES RU</b>								
RFI ressources propres	23 535,00 €	- €	23 535,00 €	0,00%	37 687,00 €	16 430,40 €	21 256,60 €	43,60%
<b>Total</b>	<b>23 535,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 535,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>37 687,00 €</b>	<b>16 430,40 €</b>	<b>21 256,60 €</b>	<b>43,60%</b>
<b>TOTAL Restauration</b>	<b>10 484 639,36 €</b>	<b>10 409 316,48 €</b>	<b>75 322,88 €</b>	<b>99,28%</b>	<b>3 206 507,53 €</b>	<b>2 813 812,98 €</b>	<b>392 694,55 €</b>	<b>87,75%</b>

Ce sont 2,3 M€ dépensés de plus que l'an passé (0,4 M€), notamment sur ces chantiers :

### ⊙ Modernisation de la restauration universitaire

- ✓ RU Puviss : lancement des travaux en novembre 2021 de l'opération de restructuration/extension avec création d'un atelier culinaire (livraison 2023) - maîtrise d'ouvrage Crous-
- ✓ Site IUT La Doua : installation à l'été 2021 du mobilier de la nouvelle cafétéria Le studio
- ✓ IUT Gratte-Ciel à Villeurbanne : livraison en 2021 des travaux de réintroduction de la production - maîtrise d'ouvrage Crous-
- ✓ Restaurant Rockefeller : livraison en 2021 des travaux de mise en autonomie - maîtrise d'ouvrage Crous-
- ✓ RU Quais : étude de programmation finalisée en 2021 de réintroduction de la production

## 3.2 Investissements courants

Il s'agit là de dépenses annuelles sur ressources propres, dans les services centraux (notamment informatique), mais surtout dans les deux principaux secteurs, l'hébergement et la restauration. Ces investissements courants représentent 883 k€ en 2021, contre 1 183 k€ en 2020, baisse compensée par des dépenses d'entretien supplémentaires dans le cadre du programme de gros entretien des bâtiments.

En 2021, les investissements en *informatique* se sont élevés à 203 k€, en croissance, comparés aux 186 k€ de crédits de paiements de 2020. (280 k€ en 2019). Parmi les investissements prioritaires 2021, il faut signaler la poursuite et la fin du remplacement de pc fixes par des pc portables et le renouvellement du parc (conséquence crise sanitaire) ; le déploiement du réseau d'interconnexion métropolitain 'Lyres 2020', l'achat de logiciel de gestion de recouvrement et contentieux (marché CNOUS, coût licences), et de logiciel de gestion du parc stations<sup>32</sup>.

Sur les *services centraux*, 120 k€ ont été consacrés au renouvellement du parc automobile conformément à la réglementation sur le verdissement des flottes<sup>33</sup> (50% du parc en électrique en 2022), et 8k€ en sureté du bâtiment des services centraux.

En *hébergement*, moins d'investissements courants sur ressources propres ont été engagés sur cette année 2021 incertaine, représentant 209 k€ contre 265k€ en 2020 et 311k€ en 2019 ; l'essentiel portant sur la sécurité des sites (126 k€ de remplacement de la centrale incendie de la résidence tréfilerie, mise aux normes d'ascenseur à Cavalier, vidéosurveillance et contrôle d'accès renforcé sur site Madeleine, portail-clôture sur la résidence Puviv).

Sur les matériels de *restauration*, les dépenses engagées sont également en repli : 336 k€ en 2021, contre 680 k€ de CP en 2020 (et 752 k€ en 2019). Il faut noter la transformation en Libre-Service de VetagroSup, en plus du marché des équipements de cuisine (Qualicea), mais aussi des travaux d'étanchéité sur le toit terrasse du Ru Métare.

---

<sup>32</sup> gestion des mises à jour du parc Windows

<sup>33</sup> Loi d'Orientation des mobilités du 26 décembre 2019

# Annexe

SITES	Nombre de places en 2021	Taux d'occupation	Taux d'occupation	Taux d'occupation	Taux d'occupation	Taux de variation 2020-21
		2018 (en %)	2019 (en %)	2020 (en %)	2021 (en %)	
Madeleine	343	86,01	85,04	75,98	85,13	12,03
Allix	801	82,55	81,79	73,75	83,32	12,97
Jussieu	719	88,85	90,65	73,37	84,60	15,30
Mermoz	0	87,21	85,18	102,00	0,00	-100,00
Puvis	541	89,92	88,15	75,56	85,73	13,46
Cavalier	262	89,30	87,73	78,04	85,67	9,77
Lirondelle-Château de la Buire	99	86,89	86,65	73,53	89,21	21,33
Métare	272	78,43	78,63	66,28	85,04	28,29
Cotonne	0	82,28	73,23	40,62	0,00	-100,00
Benjamin Delessert	326	85,89	88,23	73,04	82,91	13,52
Les Arches	283	90,74	90,33	79,23	89,12	12,48
Fort St Irénée (Vieux Fort) Hors B&C	142	77,33	76,13	64,62	75,48	16,82
Meygret (L'Antiquaille)	76	86,43	90,80	79,73	80,82	1,37
Philomène Magnin	161	88,35	91,14	78,78	89,57	13,71
Duchère	126	87,32	84,12	72,49	86,82	19,77
Commandant Cdt Charcot	76	0	0	0	56,64	-
Althéa	227	88,29	81,83	73,98	85,25	15,24
Les Antonins	404	89,45	89,24	75,51	86,31	14,29
Einstein	247	90,99	88,37	80,31	91,03	13,34
Le Tonkin	18	97,27	90,15	92,05	87,31	-5,15
Gounod	28	96,43	93,20	96,88	81,60	-15,78
Jussieu Studios	165	91,10	91,23	76,27	87,69	14,97
Bourg-en-Bresse	59	80,81	81,73	68,08	82,64	21,38
Bugeaud	69	92,79	93,19	79,13	87,30	10,33
Archimède	261	0,00	63,04	79,45	91,21	14,79
Garibaldi	196	92,41	84,11	79,54	83,42	4,88
Les Quais	201	91,05	89,49	79,09	92,04	16,37
Parc Blandan	257	87,22	89,89	77,49	89,63	15,66
Paul Bert	32	94,90	92,15	78,08	96,09	23,06
Voltaire	45	92,10	90,90	81,24	87,38	7,55
Girondins	170	84,89	84,37	73,41	83,97	14,39
Confluence	89	0	0	0	56,93	-
Georges Georges Rinck	41	0	0	0	75,83	-
Croix du Sud	217	87,98	87,93	72,83	85,49	17,39
Le Paradin	340	85,62	83,46	68,79	79,46	15,51
Aimé Césaire	134	86,29	89,30	72,85	89,31	22,59
St Exupéry	435	85,43	86,40	71,64	84,97	18,61
Joseph Cartellier (Jean Jaurès)	210	92,79	91,48	78,48	89,84	14,48
Roanne	89	76,15	73,51	67,55	75,49	11,75
Tréfilerie	221	81,80	78,87	67,63	76,66	13,35
Arts - Maison Internationale	30	65,44	71,36	49,79	56,65	13,78
Chavanelle	58	91,21	88,80	72,30	90,68	25,42
VetAgro Sup	0	88,61	91,04	74,75	82,41	10,25

Cités traditionnelles	3 363	85,77	84,73	73,49	84,50	14,98
Résidences nouvelles	5 107	87,78	86,32	74,95	85,33	13,86

<b>Total Hébergement</b>	<b>8 470</b>	<b>87,05</b>	<b>85,70</b>	<b>74,30</b>	<b>85,00</b>	<b>14,40</b>
--------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

## **BILAN**

**EXERCICE 2021**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 860 012,22</b>	<b>1 401 866,11</b>	<b>1 458 146,11</b>	<b>1 505 901,50</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>256 698 127,18</b>	<b>60 429 781,24</b>	<b>196 268 345,94</b>	<b>181 981 961,09</b>
Terrains (211, 212)	18 636 557,32	2 508,33	18 634 048,99	18 634 702,13
Constructions (213, 214)	176 044 095,81	45 513 626,68	130 530 469,13	132 872 397,46
Installations techniques, matériels et outillages (215)	13 595 920,77	5 489 511,45	8 106 409,32	7 463 234,11
Collections (216)				
Biens historiques et culturels (217)				
Autres immobilisations corporelles (218)	10 318 567,40	9 424 134,78	894 432,62	1 091 761,10
Immobilisations mises en concession (22)				
Immobilisation corporelles en cours (231,235)	37 545 591,35		37 545 591,35	21 095 659,81
Avances et acomptes sur commandes (238)	557 394,53		557 394,53	824 206,48
Immobilisations grevées de droits (24)				
Immobilisations corporelles (biens vivants) (25)				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 841,31</b>		<b>15 841,31</b>	<b>15 841,31</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>259 573 980,71</b>	<b>61 831 647,35</b>	<b>197 742 333,36</b>	<b>183 503 703,90</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	<b>485 543,26</b>		<b>485 543,26</b>	<b>447 450,75</b>
<b>Créances</b>	<b>10 746 544,11</b>	<b>359 213,22</b>	<b>10 387 330,89</b>	<b>7 191 953,02</b>
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la CE	4 493 877,51		4 493 877,51	2 755 974,91
Créances clients et comptes rattachés	4 245 442,77	359 213,22	3 886 229,55	3 767 254,90
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 437,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	2 007 223,83		2 007 223,83	667 286,21
<b>Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>11 232 087,37</b>	<b>359 213,22</b>	<b>10 872 874,15</b>	<b>7 639 403,77</b>
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	35 884 591,81		35 884 591,81	38 720 508,31
Autres				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>35 884 591,81</b>		<b>35 884 591,81</b>	<b>38 720 508,31</b>
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>306 690 659,89</b>	<b>62 190 860,57</b>	<b>244 499 799,32</b>	<b>229 863 615,98</b>



**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

PASSIF (en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>		
Financement de l'actif par l'Etat	127 038 317,74	143 357 691,70
Financement de l'actif par des tiers	25 625 394,11	26 025 685,81
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>	16 178 231,20	14 583 424,95
<b>Report à nouveau</b>	11 311 914,85	22 062,92
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 460 269,33	1 572 743,33
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>184 614 127,23</b>	<b>185 561 608,71</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 103 702,16	8 129 908,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7 103 702,16</b>	<b>8 129 908,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	28 313 486,44	13 351 342,97
Dettes financières et autres emprunts	1 982 091,03	2 028 476,45
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>30 295 577,47</b>	<b>15 379 819,42</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 019 080,29	3 265 588,97
Dettes fiscales et sociales	162 343,14	68 605,74
Avances et acomptes reçus	6 329 480,76	4 905 994,94
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	10 406 424,87	9 781 080,44
Autres dettes non financières	2 555 672,45	227 680,66
Produits constatés d'avance	13 390,95	
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>22 486 392,46</b>	<b>18 248 950,75</b>
<b>TRESORERIE</b>		
Autres éléments de trésorerie passive		2 543 329,10
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>2 543 329,10</b>
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>244 499 799,32</b>	<b>229 863 615,98</b>

## **COMPTE DE RESULTAT**

**EXERCICE 2021**

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021**

CHARGES	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	4 846 193,71	3 094 961,34
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation direct de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	24 503 976,09	24 067 404,63
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	15 649 622,33	15 190 888,83
Charges sociales	4 025 230,06	3 939 871,46
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	420 865,74	434 592,75
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	939 409,78	942 769,80
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	14 090 637,36	7 305 115,77
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>64 475 935,07</b>	<b>54 975 604,58</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
<b>Dispositif d'intervention pour compte propre</b>		
Transfert aux ménages	95 804,50	38 636,50
Transferts aux entreprises		158 542,98
Transferts aux collectivités territoriales	18 750,00	28 125,00
Transferts aux autres collectivités	1 280 411,28	505 660,41
<b>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</b>		
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>1 394 965,78</b>	<b>730 964,89</b>
<b>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</b>		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>65 870 900,85</b>	<b>55 706 569,47</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges d'intérêt	322 726,24	569 781,17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>322 726,24</b>	<b>569 781,17</b>
Impôt sur les sociétés		
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>1 572 743,33</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>70 653 896,42</b>	<b>57 849 093,97</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021**

PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	18 593 961,00	17 799 358,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	34 021,17	4 100,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	1 552 740,28	1 468 423,36
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	36 243 252,93	32 709 235,79
Produits de cessions d'éléments d'actif	33 990,14	25 523,76
Autres produits de gestion	428 986,71	380 134,73
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 265 544,46	981 546,38
Reprises du financement rattaché à un actif	11 501 399,73	4 480 771,95
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 653 896,42</b>	<b>57 849 093,97</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>70 653 896,42</b>	<b>57 849 093,97</b>

**BUDGET EXECUTE 2021 CROUS DE LYON**

**TABLEAU 1**

**Autorisations d'emplois**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
<b>Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT</b>	663	11	674

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

**NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>599,52</b>	<b>19 886 731</b>	<b>9,46</b>	<b>92 307</b>	<b>609</b>	<b>20 888 952</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>202,54</b>	<b>6 845 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202,54</b>	<b>6 845 925</b>
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	202,54	6 845 925			202,54	6 845 925
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>
* <b>Contractuels de droit public</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>
δCDI (PO et PA)	396,98	10 022 320			396,98	10 022 320
δCDD (PO et PA)		3 018 485	0	0	0	3 018 485
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* <b>Contractuels de droit privé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
δCDI	0	0			0	0
δCDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>9,46</b>	<b>92 307</b>	<b>9,46</b>	<b>92 307</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>909 914</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des

**CROUS de LYON**  
**EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**  
**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>DEPENSES</b>				
	Montants dernier budget voté BR2 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	<b>21 612 389</b>	<b>21 612 389</b>	<b>20 888 952</b>	<b>20 888 952</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			0	0
<b>Fonctionnement</b>	<b>36 052 427</b>	<b>35 381 443</b>	<b>34 111 451</b>	<b>31 416 376</b>
Denrées alimentaires	4 635 200	4 635 200	3 885 614	3 885 614
Entretien - Equipement	6 637 857	6 840 145	6 393 639	5 481 532
Frais généraux	7 376 460	6 576 604	7 118 420	5 541 338
Loyers et charges versées	10 828 245	10 577 646	10 668 259	10 404 523
Participations financières	1 160 883	1 290 883	1 154 519	1 321 293
Viabilisation	5 413 782	5 460 965	4 891 000	4 782 076
<b>Intervention</b>				
<b>Investissement</b>	<b>41 973 003</b>	<b>35 154 520</b>	<b>39 805 769</b>	<b>29 283 859</b>
+rp annuels budget	818 000	907 000	748 144	883 718
+002 cvec	130 000	136 000	91 473	112 789
+rp op pluri	18 892 327	23 452 494	17 584 419	19 420 969
+fin. Exter op pluri	22 132 676	10 659 026	21 381 733	8 866 383
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>99 637 819</b>	<b>92 148 352</b>	<b>94 806 172</b>	<b>81 589 186</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
---	----------	----------

0,339336566 52 305 327

723 437

1x exe AE 1x exe CP

96,65% 96,65%

83,83% 83,83%

98,32% 88,14%

98,50% 84,28%

98,82% 88,36%

98,46% 102,36%

98,34% 87,87%

94,84% 83,30%

91,46% 87,49%

70,36% 82,93%

93,09% 82,81%

98,61% 83,18%

95,15% 88,54%

<b>RECETTES</b>		
Exécution 2021	Montants dernier budget voté BR2 2021	
<b>56 995 421</b>	<b>57 387 863</b>	<b>Recettes globalisées</b>
18 626 982	18 129 370	Subvention pour charges de service public
-	€	Autres financements de l'Etat
1 552 740	1 552 740,00 €	Fiscalité affectée
138 892	411 259	Autres financements publics
36 676 807	37 294 494	Recettes propres
<b>9 034 038</b>	<b>11 299 297</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
7 746 038	8 517 297	Financements de l'Etat fléchés
1 288 000	2 782 000	Autres financements publics fléchés
		Recettes propres fléchées
		Autres Recettes fléchées
<b>66 029 459</b>	<b>68 687 160</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>

<b>15 559 727</b>	<b>23 461 192</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>
-------------------	-------------------	--



**EXECUTION BUDGET 2021 CROUS DE LYON**  
**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget exécution 2018	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
<b>DA - Pilotage et Animation du programme</b>	<b>2 959 707</b>	<b>2 959 707</b>	<b>1 944 602</b>	<b>2 181 388</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>197 038</b>	<b>348 691</b>	<b>5 101 347</b>	<b>5 489 785</b>
DA01 - services administratifs	2 959 706,66	2 959 706,66	1 656 646	1 881 884			179 938	331 591	4 796 291	5 173 182
DA03 - Communication			287 956	299 503			17 100	17 100	305 056	316 603
<b>DB - Aides médicales et socio éducatives</b>	<b>411 174</b>	<b>411 174</b>	<b>895 741</b>	<b>887 654</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 473</b>	<b>112 789</b>	<b>1 398 388</b>	<b>1 411 617</b>
DB01 - soutien aux initiatives étudiantes			19 118	16 594					19 118	16 594
DB02 - aides aux projets culturels étudiants			66 063	60 395					66 063	60 395
DB04 - structures médico sociales			4 998	5 238					4 998	5 238
DB09 - charges culturelles à répartir	411 174,22	411 174,22	805 562	805 427			91 473	112 789	1 308 209	1 329 390
<b>DC - Hébergement</b>	<b>7 332 516</b>	<b>7 332 516</b>	<b>22 591 362</b>	<b>20 275 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 095 406</b>	<b>25 780 236</b>	<b>59 019 284</b>	<b>53 387 834</b>
DC01 - résidences traditionnelles non conventionnées			4 008 533	3 176 967					4 008 533	3 176 967
DC04 - locations simples conventionnées			8 826 798	4 324 316					8 826 798	4 324 316
DC06 - nouveaux programmes conventionnés			6 274 224	10 403 689					6 274 224	10 403 689
DC09 - charges communes d'hébergement à répartir	7 332 515,95	7 332 515,95	3 481 808	2 370 091			29 095 406	25 780 236	39 909 729	35 482 842
<b>DD - Restauration</b>	<b>8 715 993</b>	<b>8 715 993</b>	<b>8 521 213</b>	<b>7 984 417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 421 852</b>	<b>3 042 144</b>	<b>27 659 058</b>	<b>19 742 554</b>
DD01 - restauration étudiante									0	0
DD04 - restauration agréée			402 471	301 161					402 471	301 161
DD09 - charges communes de restauration à répartir	8 715 993,48	8 715 993,48	8 118 741	7 683 256			10 421 852	3 042 144	27 256 587	19 441 393
<b>DE - Aides directes</b>	<b>1 469 561</b>	<b>1 469 561</b>	<b>158 533</b>	<b>87 834</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 628 095</b>	<b>1 557 395</b>
DE02 - autres services sociaux			156 267	85 568					156 267	85 568
DE09 - charges communes d'action sociale à répartir	1 469 561,25	1 469 561,25	2 266	2 266					1 471 828	1 471 828
<b>TOTAL</b>	<b>20 888 952</b>	<b>20 888 952</b>	<b>34 111 451</b>	<b>31 416 376</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 805 769</b>	<b>29 283 859</b>	<b>94 806 172</b>	<b>81 589 186</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**      **0**

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
<b>RA - PILOTAGE ET ANIMATION</b>	<b>2 648 349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>202 125</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 851 474</b>
services administratifs	2 648 349			1 000	202 125				2 851 474
Communication International									0
<b>RB - AIDES MEDICALES ET SOCIO EDUCATIVES</b>	<b>33 473</b>	<b>0</b>	<b>1 552 740</b>	<b>0</b>	<b>4 061</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 590 274</b>
Soutien aux initiatives étudiantes		0	1 552 740						1 552 740
aides aux projets culturels étudiants					2 651				2 651
charges culturelles à répartir	33 473				1 410				34 883
<b>RD - RESTAURATION</b>	<b>13 354 467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 070</b>	<b>5 634 708</b>	<b>877 610</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 934 855</b>
Restauration agréée									0
charges communes de restauration à répartir	13 354 467			68 070	5 634 708	877 610			19 934 855
<b>RC - HEBERGEMENT</b>	<b>1 424 333</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 496</b>	<b>30 416 802</b>	<b>6 868 428</b>	<b>1 288 000</b>	<b>0</b>	<b>40 065 060</b>
charges communes d'hébergement à répartir	1 424 333			67 496	30 416 802	6 868 428	1 288 000		40 065 060
<b>RE - AIDES DIRECTES</b>	<b>1 166 360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 325</b>	<b>419 111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 587 797</b>
Autres services sociaux									0
Charges communes d'action sociale à répartir	1 166 360			2 325	419 111				1 587 797
<b>TOTAL</b>	<b>18 626 982</b>	<b>0</b>	<b>1 552 740</b>	<b>138 892</b>	<b>36 676 807</b>	<b>7 746 038</b>	<b>1 288 000</b>	<b>0</b>	<b>66 029 459</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**      **15 559 726,55**



**CROUS de LYON**  
**EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**  
**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>BESOINS</b>		
	Montants dernier budget voté	Exécution
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	23 461 192	15 559 727
Remboursements d'emprunts (capital); Nouveaux prêts (capital); dépôts cautionnements	2 811 419	1 985 774
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	21 504 495	22 579 587
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	2 915 481	1 644 666
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>50 692 587</b>	<b>41 769 754</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	5 521 686,00 €	
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>50 692 587</b>	<b>41 769 753,58</b>

<b>FINANCEMENTS</b>		
Exécution	Montants dernier budget voté	
0	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
16 901 532	17 540 453	Nouveaux emprunts (capital) ;Remboursements de prêts (capital) ; dépôts cautionnements
20 869 766	21 504 495	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
3 705 868	2 915 481	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
<b>41 477 166</b>	<b>41 960 429</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>292 587</b>	<b>8 732 158</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
19 709 717,94		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
- 19 417 130,53 €	14 253 844,00 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>41 769 753,58</b>	<b>50 692 587</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**CROUS de LYON**  
**EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**  
**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Montants décaissements dernier budget voté	Exécution décaissements	Exécution encaissements	Montants encaissements dernier budget voté
<b>BSP - EAP</b> Ministère de l'Education Nationale	C/ 44333 /46781	BSP - EAP		0,00	0,00	
<b>Aides spécifiques (ASA)</b> Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement	C/ 44334/ 46781	Aides Spécifiques	1 742 119	2 834 569,97	2 410 895,00	1 742 119
<b>Bourses MCC</b> Ministère de la Culture et de la Communication	C/ 44343 /46781	Bourses de la Culture -MCC-	2 056 671	2 345 450,50	2 451 431,00	2 056 671
<b>Bourses de la Culture -MCC-ASAA</b>	C/ 44343 / 46774	Bourses de la Culture -MCC-ASAA		12 795,60	32 756,00	
<b>LEG GIVEKA</b>	467761/467760	LEG GIVEKA		5 000,00	5 000,00	
<b>Dispositif ARPE</b>	C/44343 C/46781	ARPE		1 855,60	0,00	
<b>Bourses IMT</b>	C/44343 C/467771	Bourses IMT	246 010	263 921,60	297 124,00	246 010
<b>Aide Mobilité Master</b>	C/44343 C/46781	Aide Mobilité Master	672 000	642 000,00	623 120,00	672 000
<b>APUNIV</b>	C/46787	APUNIV ( ex FSDIE)		112 940,00	120 000,00	
<b>Aide financière aux apprenants de la GEN</b>	C/467891 C/467892	GEN		352 773,50	31 779,70	
<b>MAA PROGRAMME 142</b>	C 44343/ 46731	MAA PROGRAMME 142		953 170,80	902 333,00	
<b>MAA PROGRAMME 143</b>	C 44343/ 46731	MAA PROGRAMME 143		762 902,00	859 556,00	
<b>Aide à la mobilité "Parcours Sup"</b>	C/467891 C/467892	Aide à la mobilité "Parcours Sup"	538 560	709 500,00	709 500,00	538 560
<b>Aides Grande Ecole du Numérique</b>	C/467891 C/467892	Aides Grande Ecole du Numérique	315 135	0,00	388 811,00	315 135
<b>CVEC 21-22</b>	C/ 467765/6	CVEC 21-22 établissements	15 824 000	2 403 544,00		15 824 000
<b>CVEC 21-22</b>	C/ 467765/6	CVEC 21-22 étudiants		1 798 819,00	11 648 339,72	
<b>CVEC</b>	C/ 467765/6	CVEC		6 913 179,72	261 275,00	
<b>Taxe séjour</b>		Taxe séjour		0,00	872,19	
<b>TVA</b>	C TVA	TVA déductible/collectée	110 000	2 467 164,29	126 973,10	110 000
<b>TOTAL</b>			<b>21 504 495</b>	<b>22 579 586,58</b>	<b>20 869 765,71</b>	<b>21 504 495</b>

**CROUS de LYON**  
EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants dernier budget voté	Exécution	PRODUITS	Montants dernier budget voté	Exécution
Personnel	20 695 673	20 095 718,13	Subventions de l'Etat	18 129 370	18 627 982,17
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée	1 552 740	1 552 740,28
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 718 207	46 097 908,96	Autres subventions	411 259	0,00
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	46 778 050	50 473 173,97
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>66 413 880</b>	<b>66 193 627,09</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>66 871 419</b>	<b>70 653 896,42</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>457 539</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>66 871 419</b>	<b>70 653 896,42</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>66 871 419</b>	<b>70 653 896,42</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants dernier budget voté	Exécution
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>457 539</b>	<b>4 460 269,33</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 316 521	14 060 470,48
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 603 647	2 032 471,93
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 272 432	30 166,88
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	33 990,14
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 048 814	11 501 399,73
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>394 030,84</b>	<b>4 983 044,89</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants dernier budget voté	Exécution	RESSOURCES	Montants dernier budget voté	Exécution
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	394 031	4 983 044,89
Investissements	35 154 520	27 449 687,24	Financement de l'actif par l'État	8 765 659	4 752 188,22
Remboursement des dettes financières	2 811 419,00 €	1 985 774,24	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 894 166	1 463 013,62
Autres			Autres ressources	-	33 990,14
			Augmentation des dettes financières	17 540 453	16 901 532,29
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>37 965 939</b>	<b>29 435 461,48</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>28 594 310</b>	<b>28 133 769,16</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>9 371 629</b>	<b>1 301 692,32</b>

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	exécution 2020	Montants dernier budget voté	Exécution 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 836 637	- 9 371 630	-1 301 692,32
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-4 308 254	639 472	-1 009 104,91
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	8 144 891	- 8 732 157	-292 587,40
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	25 931 980	16 560 350	24 630 287,55
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 245 199	- 10 884 672	-11 254 304,26
Niveau de la TRESORERIE	36 177 179	27 445 022	35 884 591,81

**CROUS de LYON**  
**EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**  
**TABLEAU 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	36 177 179,21	38 012 878,98	36 953 016,29	35 894 346,54	33 776 462,92	36 824 245,31	38 862 348,26	32 475 627,80	36 956 657,53	37 142 585,64	30 098 734,85	24 118 552,88	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	1 954 000,40	3 947 490,48	2 907 709,40	6 045 021,46	8 289 182,01	2 544 097,34	4 556 259,54	3 484 505,98	2 509 973,41	3 720 721,81	9 640 548,93	7 395 910,05	56 995 420,81
Subvention pour charges de service public				3 282 625,00	4 852 576,00			14 330,25	2 266 200,92		5 422 483,00	2 788 767,00	18 626 982,17
Autres financements de l'État													0,00
Fiscalité affectée							1 552 740,28						1 552 740,28
Autres financements publics		8 191,79	27 634,89	14 103,73	4 300,06	12 187,00	12 546,57	8 070,82	15 128,17	1 515,61	7 373,63	27 839,53	138 891,80
<i>Recettes propres</i>	1 954 000,40	3 939 298,69	2 880 074,51	2 748 292,73	3 432 305,95	2 531 910,34	2 976 642,44	1 210 234,24	2 494 845,24	3 719 206,20	4 210 692,30	4 579 303,52	36 676 806,56
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	0,00	0,00	614 172,69	0,00	0,00	2 279 610,00	946 800,00	19 750,00	0,00	1 908 238,47	0,00	3 265 467,31	9 034 038,47
Financements de l'État fléchés						2 279 610,00	946 800,00	19 750,00		1 530 238,47		2 969 640,00	7 746 038,47
Autres financements publics fléchés			614 172,69									295 827,31	1 288 000,00
Recettes propres fléchées													0,00
<i>Opérations non budgétaires</i>	4 991 842,45	-200 649,19	1 225 017,70	648 384,23	13 968,93	2 182 082,26	4 688 471,49	4 489 160,70	7 794 051,37	2 554 824,54	-309 126,82	13 399 138,51	41 477 166,17
Emprunts : encaissements en capital									3 608 200,00		1 498,46	11 759 933,00	15 370 300,89
Prêts : encaissement en capital													0,00
Dépôts et cautionnements	41 028,00	17 740,00	11 126,00	134 637,42	54 247,00	40 824,50	44 730,70	208 622,00	535 942,00	292 937,28	93 098,00	56 298,50	1 531 231,40
Opérations gérées en comptes de tiers :	4 950 814,45	-218 389,19	1 213 891,70	513 746,81	-40 278,07	2 141 257,76	4 643 740,79	4 280 538,70	3 649 909,37	2 261 217,83	-403 723,28	1 582 907,01	24 575 633,88
- TVA encaissée	8 211,33	7 295,32	6 493,59	10 381,66	5 146,16	5 205,72	6 756,00	2 195,23	3 006,69	20 507,32	20 708,67	31 065,41	126 973,10
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	1 502 611,00	966 904,00	984 134,00	58 551,42	648 686,60	1 508 613,12	5 011 214,75	3 554 463,26	3 037 380,00	1 803 071,45	530 964,00	1 136 199,01	20 742 792,61
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	3 439 992,12	-1 192 588,51	223 264,11	444 813,73	-694 110,83	627 438,92	-374 229,96	723 880,21	609 522,68	437 639,06	-955 395,95	415 642,59	3 705 868,17
<b>A. TOTAL</b>	<b>6 945 842,85</b>	<b>3 746 841,29</b>	<b>4 746 899,79</b>	<b>6 693 405,69</b>	<b>8 303 150,94</b>	<b>7 005 789,60</b>	<b>10 191 531,03</b>	<b>7 993 416,68</b>	<b>10 304 024,78</b>	<b>8 183 784,82</b>	<b>9 331 422,11</b>	<b>24 060 515,87</b>	<b>107 506 625,45</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	2 233 035,87	4 027 693,27	3 586 197,93	4 940 823,48	5 245 482,31	4 114 982,84	4 099 868,17	2 372 556,08	5 287 560,20	5 269 688,50	6 469 933,93	5 197 606,85	52 845 429,43
Personnel	152 108,44	1 578 409,15	1 568 507,47	1 516 262,27	2 884 797,39	2 305 573,21	1 527 879,99	480 906,05	2 618 305,74	1 694 037,35	2 324 925,94	2 237 238,57	20 888 951,57
Fonctionnement	2 052 237,94	2 395 659,35	1 911 194,64	3 297 655,22	2 300 484,78	1 776 373,67	2 539 124,11	1 879 931,39	2 470 747,04	3 568 551,95	3 882 266,09	2 866 076,98	30 940 303,16
Intervention													0,00
Investissement	28 689,49	53 624,77	106 495,82	126 905,99	60 200,14	33 035,96	32 864,07	11 718,64	198 507,42	7 099,20	262 741,90	94 291,30	1 016 174,70
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	0,00	443 316,26	760 148,65	2 256 639,42	678 382,32	470 175,44	2 636 360,42	311 989,63	4 042 482,99	5 075 172,40	7 759 875,35	4 309 213,53	28 743 756,41
Personnel													0,00
Fonctionnement								24 303,69		11 188,40	12 691,26	427 889,26	476 072,61
Intervention													0,00
Investissement		443 316,26	760 148,65	2 256 639,42	678 382,32	470 175,44	2 636 360,42	287 685,94	4 042 482,99	5 063 984,00	7 747 184,09	3 881 324,27	28 267 683,80
<i>Opérations non budgétaires</i>	2 877 107,21	335 694,45	1 459 222,96	1 613 826,41	-668 496,08	382 528,37	9 842 022,90	827 841,24	788 053,48	4 882 774,71	1 081 794,80	2 787 656,56	26 210 027,01
Emprunts : remboursements en capital						134 674,40						273 483,02	408 157,42
Prêts : décaissements en capital													0,00
Dépôts et cautionnements	65 438,78	82 950,99	80 155,12	101 972,98	96 047,16	100 237,51	171 908,51	172 778,25	140 382,23	310 596,39	196 032,80	60 016,10	1 577 616,82
Opérations gérées en comptes de tiers :	2 811 668,43	253 643,46	1 379 067,84	1 511 853,43	-764 543,24	147 616,46	9 670 114,39	655 062,99	647 671,25	4 298 695,30	885 762,00	2 727 640,46	24 224 252,77
- TVA décaissée	4 050,95	8 337,43	10 534,04	16 589,25	7 955,35	62 064,59	184 684,83	5 171,25	32 010,84	701 552,47	1 148 571,35	285 641,94	2 467 164,29
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	779 888,10	1 320 893,80	819 744,40	801 587,70	736 660,90	221 439,80	7 015 880,49	41 887,90	1 399 022,70	3 746 971,60	1 187 465,00	2 040 979,90	20 112 422,29
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	2 027 729,38	-1 075 587,77	548 789,40	693 676,48	-1 509 159,49	-135 887,93	2 469 549,07	608 003,84	-783 362,29	-149 828,77	-1 450 274,35	401 018,62	1 644 666,19
<b>B. TOTAL</b>	<b>5 110 143,08</b>	<b>4 806 703,98</b>	<b>5 805 569,54</b>	<b>8 811 289,31</b>	<b>5 255 368,55</b>	<b>4 967 686,65</b>	<b>16 578 251,49</b>	<b>3 512 386,95</b>	<b>10 118 096,67</b>	<b>15 227 635,61</b>	<b>15 311 604,08</b>	<b>12 294 476,94</b>	<b>107 799 212,85</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 835 699,77	-1 059 862,69	-1 058 669,75	-2 117 883,62	3 047 782,39	2 038 102,95	-6 386 720,46	4 481 029,73	185 928,11	-7 043 850,79	-5 980 181,97	11 766 038,93	-292 587,40
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>38 012 878,98</b>	<b>36 953 016,29</b>	<b>35 894 346,54</b>	<b>33 776 462,92</b>	<b>36 824 245,31</b>	<b>38 862 348,26</b>	<b>32 475 627,80</b>	<b>36 956 657,53</b>	<b>37 142 585,64</b>	<b>30 098 734,85</b>	<b>24 118 552,88</b>	<b>35 884 591,81</b>	

4 149 991

0

351 381,11

4 149 991

fléchés      non fléchés  
-19 709 718    19 417 131

et opdent ALLIX D

15 267 139

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

**CROUS de LYON**  
EXECUTION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

**TABLEAU 8**  
Opérations liées aux recettes fléchées

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	>N+3
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	-	6 954 031	4 700 721	17 665 099	11 810 866
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>13 460 601</b>	<b>9 034 038</b>	<b>27 900 965</b>	<b>926 000</b>	<b>1 650 000</b>
Financements de l'État fléchés	11 520 252	7 746 038,47	24 055 420,38	926 000,00	1 650 000
Autres financements publics fléchés	1 940 349	1 288 000,00	3 725 648,32	0,00	0
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	119 896,00	0,00	0
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>23 674 477</b>	<b>28 763 425</b>	<b>79 210 642</b>	<b>324 000</b>	<b>-</b>
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE	1 100 000	149 222,93	1 114 847,74	324 000,00	-
CP	-	476 072,61	789 799,39	324 000,00	-
Intervention	-	0,00	0,00	0,00	-
AE	-	0,00	0,00	0,00	-
CP	-	0,00	0,00	0,00	-
Investissement	-	<b>0,00</b>	0,00	0,00	-
AE	71 045 428	38 966 145,48	19 049 923,27	0,00	
CP	23 674 477	28 287 352,20	78 420 842,28	0,00	
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>-10 213 876</b>	<b>-19 729 386</b>	<b>51 309 677</b>	<b>602 000</b>	<b>1 650 000</b>

*Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)*

**Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération**

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>	<b>3 259 845</b>	<b>21 982 697</b>	<b>38 345 299</b>	<b>5 252 233</b>	
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>					
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>-6 954 031</b>	<b>-4 700 721</b>	<b>-17 665 099</b>	<b>-11 810 866</b>	<b>-10 160 866</b>

**CROUS DE LYON**  
**2021**  
**TABLEAU 9**  
**Opérations pluriannuelles - exécution**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Nature	Prévision		Exécution					Prévision N+1 et suivantes	
		Coût total de l'opération (1)	proratisé		proratisé			Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
			AE consommées les années antérieures à N (2)	AE consommées en N (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)			
Op. hors opération	Personnel									
	Fonctionnement	371 635 280								
	Intervention									
	Investissement	3 600								
<b>Op. hors opération</b>		<b>371 638 880</b>								
Op. Cafétéria Jussieu	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	61 353								
<b>Op. Cafétéria Jussieu</b>		<b>61 353</b>								
Op. Modernisation Cafet Kiosque Bron	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	178 727								
<b>Op. Modernisation Cafet Kiosque Bron</b>		<b>178 727</b>								
Op. Modernisation Ru Tréfilerie	Personnel									
	Fonctionnement	1 100 000								
	Intervention									
	Investissement	0								
<b>Op. Modernisation Ru Tréfilerie</b>		<b>1 100 000</b>								
EMS Metare	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	50 000								
<b>EMS Metare</b>		<b>50 000</b>								
Op. Accessibilité dans les ERP	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	2 779 644								
<b>Op. Accessibilité dans les ERP</b>		<b>2 779 644</b>								
Op. TECH DOUA cafet Le studio	Personnel									
	Fonctionnement	83 180								
	Intervention									
	Investissement	116 820								
<b>Op. TECH DOUA cafet Le studio</b>		<b>200 000</b>								
Op. Modernisation cafétéria Lumière	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	105 920								
<b>Op. Modernisation cafétéria Lumière</b>		<b>105 920</b>								
Op. Modernisation Ru Puviv	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	10 500 000								
<b>Op. Modernisation Ru Puviv</b>		<b>10 500 000</b>								
Op. Cafétéria Laënnec	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	660 000								
<b>Op. Cafétéria Laënnec</b>		<b>660 000</b>								
Op. UCP a IUTB	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	585 000								
<b>Op. UCP a IUTB</b>		<b>585 000</b>								
Op. UCP RUBRON	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	600 000								
<b>Op. UCP RUBRON</b>		<b>600 000</b>								
Op. UCP RUQUAI	Personnel									
	Fonctionnement									
	Intervention									
	Investissement	250 000								
<b>Op. UCP RUQUAI</b>		<b>250 000</b>								
Op. UCP RIUROCK	Personnel									
	Fonctionnement	20 000								



Op. Residence Blandan		1 465 340	1 465 340	0	1 465 340	1 465 340	0	1 465 340	0	0	0
Op. Constr resid Laennec La Buire	Personnel										
	Fonctionnement							0	0	0	0
	Intervention										
	Investissement	22 561 000	21 158 322	608 033	21 766 355	2 751 402	8 355 836	11 107 238	10 659 117	794 645	11 453 762
<b>Op. Constr resid Laennec La Buire</b>		<b>22 561 000</b>	<b>21 158 322</b>	<b>608 033</b>	<b>21 766 355</b>	<b>2 751 402</b>	<b>8 355 836</b>	<b>11 107 238</b>	<b>10 659 117</b>	<b>794 645</b>	<b>11 453 762</b>
Op. Const Resid Villa Jussieu	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	1 362 868	1 361 209	0	1 361 209	1 361 303	0	1 361 303	-94	1 659	1 565
<b>Op. Const Resid Villa Jussieu</b>		<b>1 362 868</b>	<b>1 361 209</b>	<b>0</b>	<b>1 361 209</b>	<b>1 361 303</b>	<b>0</b>	<b>1 361 303</b>	<b>-94</b>	<b>1 659</b>	<b>1 565</b>
Op. ALLIX D	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	790 947	793 584	0	793 584	791 901	0	791 901	1 683	-2 637	-954
<b>Op. ALLIX D</b>		<b>790 947</b>	<b>793 584</b>	<b>0</b>	<b>793 584</b>	<b>791 901</b>	<b>0</b>	<b>791 901</b>	<b>1 683</b>	<b>-2 637</b>	<b>-954</b>
Op. Densification Madeleine	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	1 360 000	58 838	178 308	237 146	24 904	78 978	103 883	133 264	1 122 854	1 256 117
<b>Op. Densification Madeleine</b>		<b>1 360 000</b>	<b>58 838</b>	<b>178 308</b>	<b>237 146</b>	<b>24 904</b>	<b>78 978</b>	<b>103 883</b>	<b>133 264</b>	<b>1 122 854</b>	<b>1 256 117</b>
M RN JUSSR	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	100 000	0	8 626	8 626	0	0	0	0	91 374	100 000
<b>M RN JUSSR</b>		<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>8 626</b>	<b>8 626</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 374</b>	<b>100 000</b>
ISOFCRED	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	1 900 000	0	1 677 174	1 677 174	0	138 565	138 565	0	222 826	1 761 435
<b>ISOFCRED</b>		<b>1 900 000</b>	<b>0</b>	<b>1 677 174</b>	<b>1 677 174</b>	<b>0</b>	<b>138 565</b>	<b>138 565</b>	<b>0</b>	<b>222 826</b>	<b>1 761 435</b>
ISOTHREP	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	2 877 500	0	2 877 357	2 877 357	0	171 313	171 313	0	143	2 706 187
<b>ISOTHREP</b>		<b>2 877 500</b>	<b>0</b>	<b>2 877 357</b>	<b>2 877 357</b>	<b>0</b>	<b>171 313</b>	<b>171 313</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>2 706 187</b>
RACRUBRE	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	470 000	0	469 259	469 259	0	463 967	463 967	0	741	6 033
<b>RACRUBRE</b>		<b>470 000</b>	<b>0</b>	<b>469 259</b>	<b>469 259</b>	<b>0</b>	<b>463 967</b>	<b>463 967</b>	<b>0</b>	<b>741</b>	<b>6 033</b>
REMEQRU	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	923 800	0	903 784	903 784	0	903 784	903 784	0	20 016	20 016
<b>REMEQRU</b>		<b>923 800</b>	<b>0</b>	<b>903 784</b>	<b>903 784</b>	<b>0</b>	<b>903 784</b>	<b>903 784</b>	<b>0</b>	<b>20 016</b>	<b>20 016</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>373 205 152</b>	<b>371 635 280</b>	<b>54 267 979</b>	<b>425 903 259</b>	<b>105 069 620</b>	<b>51 572 903</b>	<b>156 642 523</b>	<b>269 260 735</b>	<b>-52 698 107</b>	<b>216 562 629</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Investissement</b>	<b>134 086 602</b>	<b>76 070 533</b>	<b>38 966 145</b>	<b>115 036 678</b>	<b>27 378 407</b>	<b>28 287 352</b>	<b>55 665 759</b>	<b>55 112 348</b>	<b>19 049 923</b>	<b>78 420 842</b>
<b>TOTAL</b>		<b>507 291 754</b>	<b>447 705 813</b>	<b>93 234 124</b>	<b>540 939 937</b>	<b>132 448 027</b>	<b>79 860 255</b>	<b>212 308 283</b>	<b>324 373 083</b>	<b>-33 648 183</b>	<b>294 983 471</b>

## B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Op. CMERMOZ C	Financement de l'Etat*	2 450 000	(12) 1 200 000	(13) 250 000	(14) = (11) - (12) - 1 000 000
	Autres financements publics**	224 000	0	179 484	44 516
	Autres financements***	0	0	0	0
<b>Total Opération C CMERMOZ</b>		<b>2 674 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>429 484</b>	<b>1 044 516</b>
Op. CMERMOZ A+B	Financement de l'Etat*	2 650 000	588 240	2 890 381	-828 621
	Autres financements publics**	356 998	0	516	356 482
	Autres financements***	0	0	0	0
<b>Total Opération M MERMOZ B</b>		<b>3 006 998</b>	<b>588 240</b>	<b>2 890 897</b>	<b>-472 139</b>
Op.construction résidence Blandan	Financement de l'Etat*	1 415 340	1 415 340	0	0
	Autres financements publics**	0	0	0	0
	Autres financements***	0	0	0	0
<b>Total Opération C RNBLANDA</b>		<b>1 415 340</b>	<b>1 415 340</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Op.construction résidence Laennec La Buire	Financement de l'Etat*	1 245 000	1 073 753	171 247	0
	Autres financements publics**	3 625 104	400 000	1 108 000	2 117 104
	Autres financements***	119 896	0	0	119 896
<b>Total Opération C RNLAENEC</b>		<b>4 990 000</b>	<b>1 473 753</b>	<b>1 279 247</b>	<b>2 237 000</b>
Op. M RU PUVIS	Financement de l'Etat*	7 450 000	1 738 000	0	5 712 000
	Autres financements publics**	500 000	0	0	500 000
	Autres financements***	0	0	0	0
<b>Total Opération M RU PUVI</b>		<b>7 950 000</b>	<b>1 738 000</b>	<b>-</b>	<b>6 212 000</b>





CROUS DE LYON

exécution 2021

TABLEAU Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		execution 2021		
Stocks initiaux	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer	320 769 374	
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement	25 931 980	
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-10 245 199	
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie	36 177 179	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	2 092 167	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	34 085 012		
Flux de l'année	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	94 806 172	
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	4 460 269,33	
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	4 983 044,89	
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	-1 301 692,32	
	<b>9</b>	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	14 915 758
		Nouvel emprunt / remboursement d'emprunt	+/-	14 915 758
		Prêt accordé / Remboursement de prêt	+/-	
		Cautionnements et dépôts recus/remboursés	+/-	
	<b>10</b>	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	33 990
		Variation des stocks	+ / -	38 093
		Production immobilisée	+	0
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-99 865
		Produits divers de gestion courante	+	95 762
	<b>11</b>	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-691 714
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-2 728 223
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	2 036 509
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-15 559 727
	12.a	Recettes budgétaires		66 029 459,28
12.b	Crédits de paiement ouverts		81 589 185,84	
<b>13</b>	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		1 709 821	
<b>14</b>	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers		-2 061 202	
<b>15</b>	Variation de la trésorerie = 9 + 12 - 13 - 14		-292 588	
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-19 709 718	
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		19 417 131	
<b>16</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 10 + 11 + 13 + 14		-1 009 105	
<b>17</b>	Restes à payer		13 216 986	
Stocks finaux	<b>18</b>	Niveau final de restes à payer	333 986 360	
	<b>19</b>	Niveau final du fonds de roulement	24 630 288	
	<b>20</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-11 254 304	
	<b>21</b>	Niveau final de la trésorerie	35 884 592	
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-17 617 551	
21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	53 502 142		

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale



# L'ANNEXE

---

## COMPTE FINANCIER 2021

# ANNEXE

<b>I.</b>	<b>Présentation du CROUS de Lyon et faits caractéristiques de l'année</b>	<b>3</b>
	A. Présentation du CROUS de Lyon	3
	B. Faits caractéristiques de l'exercice	4
<b>II.</b>	<b>Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>5</b>
	A. Référentiel réglementaire applicable	5
	B. Logiciels métiers	5
	C. Changements de méthodes comptables	8
	D. Corrections d'erreurs	8
	E. Principes comptables	11
	1. Immobilisations incorporelles	11
	2. Immobilisations corporelles	11
	3. Immobilisations financières	14
	4. Stocks	14
	5. Créances	15
	6. Subventions d'investissement	15
	7. Fonds propres	15
	8. Provisions	16
	9. Charges à payer et produits à recevoir	16
	10. Charges constatés d'avance et produits constatés d'avance	16
	11. Recettes et subventions d'exploitation	16
<b>III.</b>	<b>Notes relatives aux postes de bilan</b>	<b>17</b>
	A. Actif immobilisé	19
	1. Tableau des mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles	19
	2. Tableau des mouvements des amortissements	21
	3. Vétusté de l'actif	23
	B. Actif circulant	24
	1. Stocks	24
	2. Détail des créances	25
	C. Capitaux propres et dettes financières	30
	1. Fonds propres	30
	2. Provisions pour risques et charges	31
	3. Dépréciations pour comptes clients	32

4.	Dettes financières	32
<b>D.</b>	<b>Dettes d'exploitation et hors exploitation</b>	<b>35</b>
1.	Dettes d'exploitation	35
2.	Avances et acomptes reçus	36
3.	Dettes relatives aux opérations pour comptes de tiers	37
4.	Autres dettes non financières	37
5.	Produits constatés d'avance	38
<b>IV.</b>	<b>Notes relatives aux postes du compte de résultat</b>	<b>39</b>
<b>A.</b>	<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>40</b>
1.	Ventilation et évolution des produits de fonctionnement	40
2.	Chiffre d'affaires	41
3.	Autres produits d'exploitation	42
4.	Autres produits	43
<b>B.</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>44</b>
1.	Ventilation et évolution des charges de fonctionnement	44
2.	Charges de personnel	45
3.	Charges d'exploitation	45
4.	Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	45
<b>C.</b>	<b>Soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>47</b>
<b>V.</b>	<b>Autres informations complémentaires</b>	<b>48</b>
<b>A.</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>48</b>
<b>B.</b>	<b>Fonds de roulement comptable et le besoin en fonds de roulement</b>	<b>50</b>
<b>C.</b>	<b>Trésorerie</b>	<b>51</b>
<b>D.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>54</b>
<b>E.</b>	<b>Effectifs</b>	<b>56</b>
<b>F.</b>	<b>Dispositifs d'intervention pour compte de tiers</b>	<b>57</b>
<b>G.</b>	<b>Valeurs inactives</b>	<b>60</b>

Cette annexe a été réalisée conformément à l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020, BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020, notamment le fascicule n°1 « Modalités de présentation des états financiers » (cf. norme 1 du Recueil des Normes Comptables des Établissements Publics, RNCEP, lui-même mis à jour en février 2020).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

## I. Présentation du CROUS de Lyon et faits caractéristiques de l'exercice

### A. Présentation du CROUS de LYON

Le Crous de Lyon appartient au réseau des œuvres universitaires et scolaires qui relève de la Mission Interministérielle « Recherche et enseignement supérieur universitaire » et plus précisément du Programme 231 « Vie étudiante ».

Il est régi par le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 définit également les relations qui unissent le CNOUS et les CROUS. Le CNOUS apporte son appui aux centres régionaux dans la définition des orientations stratégiques de développement et de diversification des œuvres universitaires, son expertise, une allocation des ressources budgétaires et financières au regard de la trésorerie de chaque établissement. Se déroule chaque année un dialogue de gestion entre le CNOUS et les CROUS permettant de fixer des objectifs pluriannuels de performance, d'analyser les plans d'investissements et les schémas d'emploi des établissements. Il est à noter que le plafond d'emploi s'apprécie au niveau du réseau. Cependant les CROUS restent des établissements autonomes.

Le Crous vise principalement à favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante par des interventions dans les domaines notamment de l'accompagnement social des études et de leur financement (bourses et aides directes), de la restauration, du logement (aides indirectes), de la santé, de la mobilité, de l'action culturelle, des pratiques sportives et du soutien aux initiatives des étudiants (aides médicales et socio-éducatives).

Le CROUS de Lyon par domaines, c'est :

- ✓ le logement avec plus de 9 500 places proposées sur critères sociaux aux étudiants répartis dans 40 résidences universitaires et 10 résidences de personnes âgées ;
- ✓ la restauration via un réseau servant près de 4 millions de repas annuels ;
- ✓ les bourses et l'action sociale en gérant plus de 48 000 boursiers de l'enseignement supérieur dont environ 1 000 boursiers du Ministère de l'Agriculture ;
- ✓ la culture en financement des projets étudiants ;
- ✓ l'emploi en proposant plus de 1 500 offres pour des emplois ponctuels ;
- ✓ l'international en participant à l'accueil d'étudiants et d'enseignants-chercheurs et doctorants internationaux.

## B. Faits caractéristiques de l'exercice

- a) L'agence comptable a continué en 2021 ses projets de réorganisation.  
Ainsi la centralisation de certains flux comptables a-t-elle été initiée. Les paiements en ligne de certaines résidences sont désormais reçus directement à l'agence comptable. La dématérialisation des factures de restauration a été mise en place en 2022 et la centralisation des encaissements sera effective en 2022.  
La rationalisation du nombre et de l'implantation des régies s'est également poursuivie. Les régies des restaurants universitaires (RU) de PUVIS et JUSSIEU ont fusionné en 2021, de même que celles des RU LYON SUD et ROCKFELLER et des RU MARCY L'ETOILE et ECOLE CENTRALE.  
Le service facturier poursuit son déploiement sur les unités de gestion avec la gestion des factures alimentaires notamment. Le déploiement du service facturier sera finalisé au premier semestre 2022.
- b) Le Crous de Lyon a été audité par la Direction Régionale des Finances Publiques au titre des participations de l'Etat (Comptes 26 de l'Etat).
- c) Le Crous de Lyon a mis en cohérence son actif immobilisé dans le logiciel comptable (Orion) et le logiciel de suivi de l'actif (Wininvest), ce qui s'est traduit par une correction d'erreur de 47 488 786.19 € € sur l'actif et leurs financements les années antérieures.
- d) La mise en œuvre de la Livraison A Soi-Même (LASM) sur certaines opérations de construction de logements (Laennec, Mermoz et Allix Charcot) a aussi généré des régularisations comptables et un crédit de TVA en faveur du Crous.
- e) Comme l'an passé, le Crous a reversé 1 150 587.00 € de CVEC au titre de du dépassement du plafond de 95 millions d'euros de collecte de CVEC fixé par la loi de finances.

## II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### A. Référentiel réglementaire applicable

Le Crous de Lyon, en tant qu'établissement public administratif (EPA), applique le recueil des règles budgétaires des organismes, initialement publié par arrêté du 7 août 2015, et mis à jour par arrêté du 26 juillet 2019 qui précise les modalités d'application de la gestion budgétaire et comptable mise en place par le décret GBCP pour les organismes soumis aux dispositions de ses titres I et III.

Les principes comptables sont régis par l'Instruction Comptable Commune M9-1.

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics, du plan de comptes commun et de l'instruction commune ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France tels que :

- ✓ la prudence,
- ✓ la continuité de l'exploitation,
- ✓ la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ l'indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### B. Logiciels métiers

Les règles et méthodes comptables sont portées par de nombreux logiciels métier nationaux, pilotés par le CNOUS. Ils préservent la comparabilité des comptes et des méthodes de gestion, cependant pour une meilleure fiabilisation des données, il serait souhaitable qu'ils soient tous interfacés avec le logiciel ORION de comptabilité budgétaire et générale (Eksaé – ex Cegid Public).

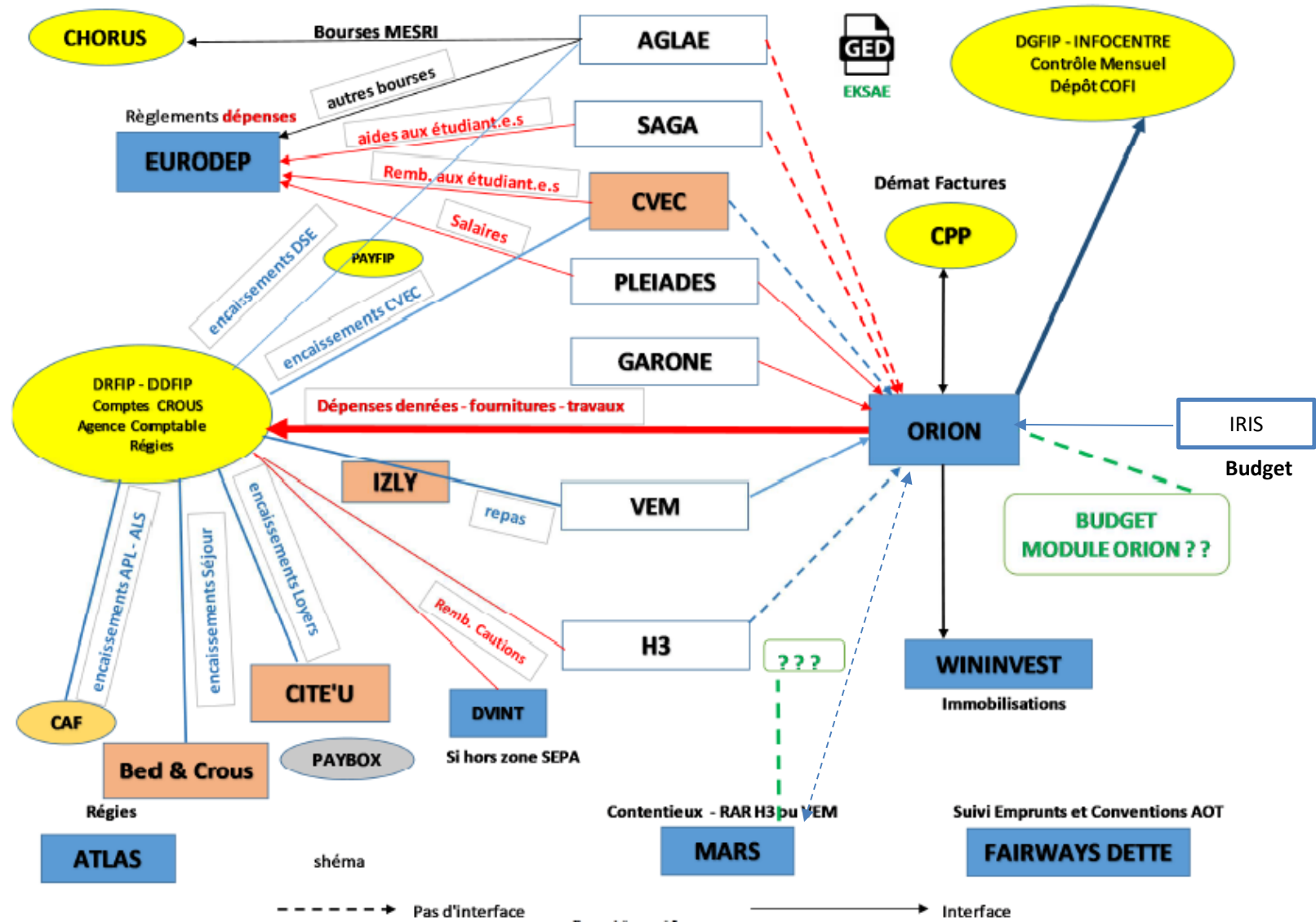
- Le logiciel **VEM**, en restauration, qui permet de calculer le chiffre d'affaires en comptabilisant les passages en caisse (droits au comptant) et en émettant les factures d'action sociale pour nos partenaires universitaires, ou de restauration exceptionnelle. Il retrace la ventilation du chiffre d'affaires par mode de paiement : espèces, badge (monétique IZLY propre au réseau des œuvres mais dont le porte-monnaie électronique des ayant-droits est géré nationalement par un organisme bancaire), virement. En ce qui concerne le mode « Sur facture » il nécessite une surveillance sur l'application des règles et taux de TVA collectée qui sont souvent mal maîtrisées par les services métiers.



- Le logiciel **Garone** qui permet la gestion des stocks alimentaires, des produits d'entretien et jetables. Ce logiciel est interfacé avec ORION pour la liquidation des factures de même nature. Une grande partie du paramétrage est effectuée au niveau national par le CNOUS pour le réseau.
- Le logiciel **HEBERG** en hébergement qui permet de suivre les droits constatés (chiffre d'affaires hébergement), les versements CAF aux étudiants, les créances, les avances et cautions. Il permet de consulter la fiche « situation financière de l'utilisateur ». Ce logiciel n'est pas adapté au recouvrement contentieux et ne génère pas de titres de recettes interfacés avec Orion.
- Le logiciel **MARS** est un logiciel mis en place fin 2019 pour suivre le recouvrement au contentieux.
- Le logiciel **IRIS** permet d'effectuer la préparation budgétaire du budget initial et des budgets rectificatifs et d'éditer les états GBCP. Le Cnous a mis fin au marché de maintenance national.
- Le logiciel **WININVEST** qui retrace l'actif et son financement, et permet de calculer les amortissements. Sa gestion reste difficile et ne permet pas actuellement de sortir les financements et leur reprise indépendamment du bien rattaché à l'issue de la reprise complète du financement.
- Le logiciel **ATLAS**, logiciel comptable des régies. Les informations issues des logiciels métiers (VEM ou Heberg) sont reportées dans ce logiciel par écritures journalières.
- Le logiciel **PLEIADES** pour le calcul de la paie, interfacé avec ORION et dont le paramétrage est national.
- Le logiciel **AGLAÉ** pour le calcul des bourses ou aides spécifiques annuelles gérées par le CROUS en tant que dispositif pour compte de tiers. Les bourses sur critères sociaux ne figurent pas dans la comptabilité du CROUS.
- Le logiciel **SAGA** utilisé par le service social pour l'attribution des aides spécifiques aux étudiants (annuelles ou ponctuelles).
- La plateforme **Bed & Crous** permet de réserver et payer un court séjour para-hôtelier dans une cité universitaire suivant les disponibilités affichées. Des correctifs ont été apportés afin de respecter la réglementation applicable en matière de TVA et de taxe de séjour au niveau national. Son utilisation a pris fin le 31/12/2021.
- La plateforme **CVEC.in.lesCrous.fr** pilotée par le CNOUS permet de collecter la CVEC, d'instruire et de rembourser le cas échéant les étudiants et de calculer les versements aux établissements bénéficiaires.
- Le logiciel **EURODEPENSES** qui permet de traiter les fichiers de virements générés par les logiciels métier tels que Pléiades pour la paie, SAGA ou AGLAE pour le versement d'aides ou de bourses, CVEC pour les remboursements aux étudiants
- Le logiciel **Fairways Dette** est un logiciel de gestion des dettes pour l'emprunt et l'endettement hors bilan (Finance Active). Il sera très utile pour le suivi des conventions complexes avec les bailleurs sociaux au titre de l'engagement hors bilan, basées sur des AOT.

Le schéma suivant illustre parfaitement la complexité des échanges entre les différents logiciels métier et ORION. Chaque intervenant sur la chaîne financière doit posséder la connaissance de ces articulations. Le contrôle de gestion, induit par le CNOUS va puiser de nombreuses informations directement dans les logiciels métier, plus précis et complets dans leur domaine respectif. Il serait nécessaire qu'ORION dispose également d'un module de comptabilité analytique.

Le logiciel ORION a fait l'objet d'un audit national en 2020 présenté en 2021 aux Crous, qui a donné lieu à l'élaboration d'un calendrier des améliorations à effectuer selon la gravité des anomalies constatées. Le choix d'ORION n'est pas remis en question pour le réseau.



## C. Changements de méthodes comptables

### Nomenclature comptable des régies

A compter de l'exercice 2021, la nomenclature comptable des opérations de régies évoluent et s'attache au principe de la gestion en « encaissements / décaissements ».

La nouvelle réglementation fait apparaître des changements dans la comptabilité du régisseur, en particulier les comptes de charges en classe 6 et comptes de produits en classe 7 qui disparaissent au profit des comptes de tiers 4526... et 4527...

### Livraison à soi-même

Pour les constructions d'immeubles neufs à destination de résidences étudiantes à usage d'habitation, et en application de l'article 257 II 2° du CGI, le Crous doit constater une livraison à soi-même (LASM) lors de la production d'un immeuble neuf, lorsque l'immeuble est affecté à la réalisation d'opérations n'ouvrant pas droit à déduction complète de la TVA (BOI6TVA-IMM-10-10-20).

Toutefois, en application de l'article 278 sexies II du CGI, les livraisons à soi-même de logements sociaux locatifs sont soumises au taux réduit de TVA.

Ainsi, en phase de construction, le Crous bénéficie d'un crédit de TVA à hauteur de 20% des travaux de construction et régularise la TVA en fin d'opération pour soumettre l'opération à un taux réduit.

## D. Corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs pour un montant de 47 488 786.19 € correspondent à des régularisations d'actifs et leurs financements entre la comptabilisation des biens entre Orion et Wininvest (cohérence entre les logiciels).

Ces corrections ont été comptabilisées sur le compte de report à nouveau, décomposées comme suit :

références		situation avant correction des "régularisations comptables" (bilan d'entrée 2021)		détail des corrections de "régularisations comptables"		situation après correction des "régularisations comptables" Bilan entrée rectifié	
n° de compte	libellé	Solde débiteur	Solde créditeur	Au débit	Au crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
10411	Contrepartie financement actif		95 463 177,43 €		14 226 245,39 €		109 689 422,82 €
104131	Etat		73 667 048,74 €	11 943 272,11 €			61 723 776,63 €
104138	Autres		2 519 558,72 €	2 484 758,72 €			34 800,00 €
10491	Reprise au résultat de la contrepartie	15 576 438,64 €		9 809 767,32 €		25 386 205,96 €	
104931	Etat	12 670 075,91 €		370 072,56 €		13 040 148,47 €	
104938	Autres	45 578,64 €			10 778,64 €	34 800,00 €	
119	report à nouveau débiteur	23 616,80 €		18 090 128,01 €		18 113 744,81 €	
110	report à nouveau créditeur		45 679,72 €		29 402 042,86 €		29 356 363,14 €
1312	subventions d'équipement		604 996,09 €				604 996,09 €
1313	subventions d'équipement		827 689,75 €				827 689,75 €
13412	subventions d'équipement		26 397 492,83 €	2 063 405,72 €			24 334 087,11 €
13413	subventions d'équipement		1 048 784,49 €	1 376 474,24 €		327 689,75 €	
13414	subventions d'équipement		385 183,24 €		1 140 592,02 €		1 525 775,26 €
13415	subventions d'équipement		504 428,00 €		2 587 574,36 €		3 092 002,36 €
13417	subventions d'équipement		464 579,20 €				464 579,20 €
1349	subventions d'investissement	4 207 467,79 €		1 350 907,51 €		5 558 375,30 €	
20 21 et 2313	immobilisations	242 059 374,84 €			121 552,92 €		241 937 821,92 €
28	amortissements		58 571 512,25 €				58 571 512,25 €
		274 582 552,62 €	260 500 130,46 €	<b>47 488 786,19 €</b>	<b>47 488 786,19 €</b>	62 460 964,29 €	532 162 826,53 €

La correction d'erreurs portée au crédit du compte 110 s'élève à 29 402 042.86 €.

La correction d'erreurs portée au débit du compte 119 s'élève à 18 090 128.01 €.

Conformément à la réglementation, les corrections d'erreurs sont portées au bilan d'entrée de l'année de la constatation de l'erreur et font l'objet d'un retraitement du bilan de l'année N-1.

Les lignes impactées par les corrections d'erreurs sont portées en jaune dans le présent récapitulatif :

ACTIF	2020	2020 Corrigé	2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 505 901,50</b>	<b>1 505 901,50</b>	<b>1 458 146,11</b>
			<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>181 981 961,09</b>	<b>181 860 408,17</b>	<b>196 268 345,94</b>
Terrains	18 634 702,13	18 634 702,13	<b>18 634 048,99</b>
Constructions	132 872 397,46	132 872 397,46	<b>130 530 469,13</b>
Installations techniques, matériels et outillages	7 463 234,11	7 463 234,11	<b>8 106 409,32</b>
Collections	0,00		<b>0,00</b>
Biens historiques et culturels	0,00		<b>0,00</b>
Autres immobilisations corporelles	1 091 761,10	1 091 761,10	<b>894 432,62</b>
Immobilisations mises en concession	0,00		<b>0,00</b>
Immobilisation corporelles en cours	21 095 659,81	<b>20 974 643,00</b>	<b>37 545 591,35</b>
Avances et acomptes sur commandes	824 206,48	<b>823 670,37</b>	<b>557 394,53</b>
Immobilisations grevées de droits	0,00		<b>0,00</b>
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00		<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 841,31</b>	<b>15 841,31</b>	<b>15 841,31</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 503 703,90</b>	<b>183 382 150,98</b>	<b>197 742 333,36</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks</b>	<b>447 450,75</b>	<b>447 450,75</b>	<b>485 543,26</b>
<b>Créances</b>	<b>7 191 953,02</b>	<b>7 191 953,02</b>	<b>10 387 330,89</b>
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la CE	2 755 974,91	2 755 974,91	4 493 877,51
Créances clients et comptes rattachés	3 767 254,90	3 767 254,90	3 886 229,55
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 437,00	1 437,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs	667 286,21	667 286,21	2 007 223,83
<b>Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>7 639 403,77</b>	<b>7 639 403,77</b>	<b>10 872 874,15</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	38 720 508,31	38 720 508,31	35 884 591,81
Autres	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>38 720 508,31</b>	<b>38 720 508,31</b>	<b>35 884 591,81</b>
Comptes de régularisation	0,00	0,00	
Ecarts de conversion Actif	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>229 863 615,98</b>	<b>229 742 063,06</b>	<b>244 499 799,32</b>

PASSIF	2020	2020 Corrigé	2021
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>Financements reçus</b>			
Financement de l'actif par l'Etat	143 357 691,70	<b>132 986 845,02</b>	127 038 317,74
Financement de l'actif par des tiers	26 025 685,81	<b>24 963 064,72</b>	25 625 394,11
Fonds propres des fondations	0,00		0,00
Ecarts de réévaluation	0,00		0,00
<b>Réserves</b>	<b>14 583 424,95</b>	<b>14 583 424,95</b>	<b>16 178 231,20</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>22 062,92</b>	<b>11 333 977,77</b>	<b>11 311 914,85</b>
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 572 743,33	1 572 743,33	4 460 269,33
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>185 561 608,71</b>	<b>185 440 055,79</b>	<b>184 614 127,23</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	8 129 908,00	8 129 908,00	7 103 702,16
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 129 908,00</b>	<b>8 129 908,00</b>	<b>7 103 702,16</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	13 351 342,97	13 351 342,97	28 313 486,44
Dettes financières et autres emprunts	2 028 476,45	2 028 476,45	1 982 091,03
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>15 379 819,42</b>	<b>15 379 819,42</b>	<b>30 295 577,47</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 265 588,97	3 265 588,97	3 019 080,29
Dettes fiscales et sociales	68 605,74	68 605,74	162 343,14
Avances et acomptes reçus	4 905 994,94	4 905 994,94	6 329 480,76
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	9 781 080,44	9 781 080,44	10 406 424,87
Autres dettes non financières	227 680,66	227 680,66	2 555 672,45
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 390,95</b>
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>18 248 950,75</b>	<b>18 248 950,75</b>	<b>22 486 392,46</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Autres éléments de trésorerie passive	2 543 329,10	2 543 329,10	0,00
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>2 543 329,10</b>	<b>2 543 329,10</b>	<b>0,00</b>
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Ecarts de conversion Passif	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>229 863 615,98</b>	<b>229 742 063,06</b>	<b>244 499 799,32</b>

## E. Les principes comptables

### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour les frais d'études et de recherches en fonction de la durée d'amortissement appliquée à l'objet de l'étude.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

<b>Constructions</b>	<b>Durée</b>
■ Structures et ouvrages assimilés	50 ans

<b>Agencements - installations</b>	<b>Durée</b>
■ Enveloppe du bâtiment	30 ans
■ Ascenseur	30 ans
■ Revêtements de sols	25 ans
■ Plafonds-murs-portes-boiseries	25 ans
■ Chauffage-climatisation-ventilation- Production d'eau chaude-	20 ans
■ Sanitaires	15 ans
■ Cuisine	12 ans
■ Réception TV-internet- installations électriques	15 ans

<b>Mobilier</b>	<b>Durée</b>
■ Mobilier résidence	10 ans
■ Mobilier restauration	10 ans
■ Mobilier de bureau	10 ans

<b>Matériels informatiques et bureautiques</b>	<b>Durée</b>
■ Téléviseur-magnétoscopes	5 ans
■ Photocopieur	5 ans
■ Téléphones	3 ans
■ Ordinateurs	3 ans

<b>Véhicules</b>	<b>Durée</b>
■ Véhicules neufs	10 ans
■ Véhicules d'occasion	5 ans

Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-14-0008 du 24 avril 2014, l'établissement a recours à la méthode de comptabilisation par composants en fonction de la table de répartition suivante :

### Décomposition d'une résidence universitaire

ELEMENTS	%
■ GROS ŒUVRE / STRUCTURE	72
■ MENUISERIES EXTERIEURES	3
■ RAVALEMENT	2
■ ETANCHEITE	1
■ ASCENSEURS	3
■ REVETEMENTS DE SOLS	3
■ MENUISERIES INTERIEURES	3
■ CHAUFFAGE	3
■ PLOMBERIE	2
■ ELECTRICITE	6
■ SANITAIRES	2
<b>Total</b>	<b>100</b>



## Décomposition d'un restaurant universitaire

ELEMENTS	%
■ GROS ŒUVRE / STRUCTURE	68
■ MENUISERIES EXTERIEURES	3
■ RAVALEMENT	2
■ ETANCHEITE	1
■ ASCENSEURS	3
■ REVETEMENTS DE SOLS	3
■ MENUISERIES INTERIEURES	3
■ CHAUFFAGE	3
■ ELEMENTS DE VENTILATION	4
■ PLOMBERIE	2
■ ELECTRICITE	6
■ SANITAIRES	2
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts au personnel, dépôts et cautions.

### 4. Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

La méthode retenue est celle de l'inventaire intermittent : la classe 3 n'est pas mouvementé en cours d'année. En fin d'exercice, la valeur du stock initial est reprise puis la valeur du stock au dernier jour de l'exercice est constatée.

## 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par principe à partir de l'examen de chaque créance en fonction des risques de non recouvrement. Néanmoins lorsque les créances d'une même catégorie sont trop nombreuses pour permettre leur examen individuel, l'organisme peut mettre en œuvre une méthode d'évaluation statistique. Le Crous de Lyon a décidé retenir les règles de dépréciation suivantes pour ses créances de loyers :

	Taux de dépréciation
Absence de garant	90%
Créances N-1 (avec garant)	50%
Créances N-2 et antérieur	90%

## 6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de leur avis d'attribution dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- ✓ de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- ✓ de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

## 7. Fonds propres

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Le traitement dit « de la neutralisation » concernant les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation par l'Etat n'impacte pas le résultat mais les fonds propres de l'établissement.

## 8. Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- ✓ l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- ✓ il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- ✓ l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

## 9. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en N dont la facture n'a pas été reçue à la clôture.

Les produits à recevoir correspondent principalement aux produits de restauration et d'hébergement pour la part relative à l'exercice en cours (recettes du mois de décembre des régies).

## 10. Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Les charges constatés d'avance correspondent aux dépenses sur l'année N alors que les charges sont relatives à l'année N+1.

Les produits constatés d'avance correspondent aux recettes constatées sur l'année N alors que les produits sont relatifs à l'année N+1.

Des opérations comptables de constatation et d'extourne en N+1 permettent de respecter le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice.

## 11. Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées à la réalisation de la prestation.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées des subventions de l'Etat, des collectivités publiques qui sont comptabilisées :

- ✓ à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives,
- ✓ à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

### III. Notes relatives aux postes de bilan

Le bilan est une photographie d'une entité à un moment donné. Il se divise entre ce que possède l'établissement appelé actif et ses sources de financement appelées le passif.

L'actif du Crous de Lyon au 31 décembre 2021 est le suivant :

ACTIF	BILAN AU 31 DECEMBRE 2021		
	Brut	Exercice 2021 Amort. et prov.	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles	2 860 012,22	1 401 866,11	1 458 146,11
Immobilisations corporelles	256 698 127,18	60 429 781,24	196 268 345,94
Terrains (211, 212)	18 636 557,32	2 508,33	18 634 048,99
Constructions (213, 214)	176 044 095,81	45 513 626,68	130 530 469,13
Installations techniques, matériels et outillages (215)	13 595 920,77	5 489 511,45	8 106 409,32
Collections (216)			
Biens historiques et culturels (217)			
Autres immobilisations corporelles (218)	10 318 567,40	9 424 134,78	894 432,62
Immobilisations mises en concession (22)			
Immobilisation corporelles en cours (231,235)	37 545 591,35		37 545 591,35
Avances et acomptes sur commandes (238)	557 394,53		557 394,53
Immobilisations grevées de droits (24)			
Immobilisations corporelles (biens vivants) (25)			
Immobilisations financières	15 841,31		15 841,31
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>259 573 980,71</b>	<b>61 831 647,35</b>	<b>197 742 333,36</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks	485 543,26		485 543,26
Créances	10 746 544,11	359 213,22	10 387 330,89
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et la CE	4 493 877,51		4 493 877,51
Créances clients et comptes rattachés	4 245 442,77	359 213,22	3 886 229,55
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	2 007 223,83		2 007 223,83
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>11 232 087,37</b>	<b>359 213,22</b>	<b>10 872 874,15</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	35 884 591,81		35 884 591,81
Autres			
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>35 884 591,81</b>		<b>35 884 591,81</b>
Comptes de régularisation			
Ecart de conversion Actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>306 690 659,89</b>	<b>62 190 860,57</b>	<b>244 499 799,32</b>

Le passif du Crous de Lyon au 31 décembre 2021 est le suivant :

CROUS DE LYON	
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2021</b>	
PASSIF (en euros)	Exercice 2021
<b>FONDS PROPRES</b>	
Financements reçus	
Financement de l'actif par l'Etat	127 038 317,74
Financement de l'actif par des tiers	25 625 394,11
Fonds propres des fondations	
Ecart de réévaluation	
<b>Réserves</b>	16 178 231,20
Report à nouveau	11 311 914,85
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 460 269,33
Provisions réglementées	
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>184 614 127,23</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	7 103 702,16
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7 103 702,16</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	
Emprunts obligataires	
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	28 313 486,44
Dettes financières et autres emprunts	1 982 091,03
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>30 295 577,47</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 019 080,29
Dettes fiscales et sociales	162 343,14
Avances et acomptes reçus	6 329 480,76
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	10 406 424,87
Autres dettes non financières	2 555 672,45
Produits constatés d'avance	13 390,95
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>22 488 382,48</b>
<b>TRESORERIE</b>	
Autres éléments de trésorerie passive	
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	
Comptes de régularisation	
Ecart de conversion Passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>244 489 799,32</b>

## A. Actif immobilisé

### 1. Tableau des mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2021

RUBRIQUES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 784 137,48</b>	<b>78 174,74</b>	<b>12 300,00</b>	<b>2 880 012,22</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 209 716,48	18 314,40		2 228 030,88
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	584 421,00	59 860,34	12 300,00	631 981,34
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>218 188 677,66</b>	<b>12 214 282,28</b>	<b>11 280 737,80</b>	<b>218 162 636,88</b>
Terrains	18 636 557,32			18 636 557,32
Constructions	175 995 887,70	9 570 823,16	9 522 615,05	176 044 095,81
Installations techniques, matériels et outillages	12 368 692,50	2 208 403,24	981 174,97	13 595 920,77
Collections				
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)				
Autres immobilisations corporelles	11 168 440,03	435 005,89	726 947,88	10 875 961,33
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	21 086 868,81	32 780 306,77	18 208 367,42	37 646 681,36
Immobilisations grevées de droits				
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>				
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
Autres immobilisations financières	16 841,31			16 841,31
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	328,09			328,09
Dépôts et cautionnements versés	15 513,22			15 513,22
Autres créances immobilisées				
<b>TOTAL</b>	<b>242 076 218,16</b>	<b>46 072 712,80</b>	<b>27 462 386,32</b>	<b>268 673 880,71</b>

Le Crous de Lyon inscrit ses programmes d'investissement dans le cadre des grands plans de financement : contractualisation avec le Cnous, Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et nouveau CPER 2021-2027, Plan Campus 2015-2020. Il intègre également les orientations du Plan 60 000 logements étudiants 2018-2022. Par ailleurs, le Plan de Relance gouvernemental, destiné à agir vite et fort face à la crise, met l'accent sur les questions de performance énergétique et de développement durable. À Lyon, quatre programmes de rénovation énergétique ont été retenus pour un montant de 6,17 millions d'euros en 2021.

Les investissements sont caractérisés par la poursuite de la politique de réhabilitation de logements, avec l'objectif d'avoir terminé la rénovation de l'ensemble du parc en 2025, mais également la construction de nouveaux logements : les travaux de rénovation des bâtiments G et H du site Allix et de Mermoz ont démarré en 2021. La rénovation de la cité universitaire Mermoz s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Mermoz initié par la métropole de Lyon. Il intègre la démolition des trois bâtiments existants et la reconstruction de la capacité d'accueil de la résidence Mermoz avec un objectif d'augmentation du nombre de places d'hébergement.

Une partie des constructions nouvelles s'est faite par la densification du site Allix Charcot et la construction de logements neufs sur le site Laennec.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27 449 687,24 € en 2021 pour 6 105 455,55 € en 2020. La majorité des dépenses concernent des projets pluriannuels détaillés dans le rapport de gestion.

<b>EMPLOIS</b>	<b>2021</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>2021</b>
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	<b>4 983 044,89 €</b>
Investissements	27 449 687,24 €	Financement de l'actif par l'État	4 752 188,22 €
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 463 013,62 €
		Autres ressources	33 990,14 €
Remboursement des dettes financières	1 985 774,24 €	Augmentation des dettes financières	16 901 532,29 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>29 435 461,48 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>28 133 769,16 €</b>
<b>Apport au fonds de roulement</b>		<b>Prélèvement sur fonds de roulement</b>	<b>1 301 692,32 €</b>

Les éléments significatifs d'entrées dans le patrimoine sont relatifs aux transferts des comptes 23 au 21. Certains travaux en investissement s'étalent sur plusieurs exercices. Les situations financières sont enregistrées au compte 23 « travaux en cours ». Lors de la mise en service des immobilisations, ces biens sont comptabilisés au compte 21.

Les biens mis en service en 2021 représentent la somme de 9 226 303,20 € et concernent les projets suivants :

- Sous-Station Mermoz
- Solde travaux sur Jussieu C
- Mermoz Administration
- Mermoz Saint Exupéry
- Cavalier C
- Démolition de Mermoz C

	Valeur d'acquisition
Article : 213557	2 160,82
Article : 214156	9 419 493,00
Article : 215317	79 866,17
Article : 21547	105 812,91
Article : 21827	60 242,93
Article : 218317	27 543,49
Article : 21847	134 250,44
	9 829 369,76

En parallèle, le Crous a mis à jour son actif immobilier par une sortie d'actif d'un montant total de 9 829 369.76 €, décomposé comme suit :

- La sortie de l'actif des 3 bâtiments de Mermoz représente 9 419 493.00 €.
- Les autres sorties de l'actif concernent du matériel ou du mobilier pour 409 876.76 €.

## 2. Tableau des mouvements des amortissements

Au terme de l'exercice 2021, le montant des amortissements est de 13 059 337.98 €. Certains biens acquis ont été subventionnés, le montant des reprises sur amortissement est de 11 501 399.73 €.

La forte augmentation des amortissements entre 2020 et 2021 (+ 6 967 063.07 €) s'explique par la sortie de l'actif des 3 bâtiments de Mermoz qui n'étaient pas amortis en totalité. Toutefois, cet amortissement exceptionnel est neutralisé par la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs.

La charge « réelle » de l'amortissement pour le CROUS de Lyon est de 1 557 938.25 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Amortissements	5 074 764,28 €	5 634 378,87 €	6 084 011,14 €	6 092 274,91 €	13 059 337,98 €	114,36%
Reprise de financements	3 458 145,53 €	3 989 930,83 €	4 069 631,30 €	4 480 771,95 €	11 501 399,73 €	156,68%
Amortissements à la charge du Crous	1 616 618,75 €	1 644 448,04 €	2 014 379,84 €	1 611 502,96 €	1 557 938,25 €	-3,32%



**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2021**

RUBRIQUES	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 288 236,88</b>	<b>113 630,13</b>		<b>1 401 866,11</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	777 614,97	59 562,78		837 177,75
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	510 621,01	54 067,35		564 688,36
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>67 283 278,27</b>	<b>12 876 886,48</b>	<b>9 829 380,62</b>	<b>80 429 781,24</b>
Terrains	1 855,19	653,14		2 508,33
Constructions	43 123 490,24	11 811 790,26	9 421 653,82	45 513 626,68
Installations techniques, matériels et outillages	4 905 458,39	769 732,14	185 679,08	5 489 511,45
Collections				
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)				
Autres immobilisations corporelles	9 252 472,45	393 709,95	222 047,62	9 424 134,78
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
<b>Immobilisations grevées de droits</b>				
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>				
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
<b>TOTAL</b>	<b>68 671 612,26</b>	<b>13 089 616,82</b>	<b>9 829 380,62</b>	<b>81 931 847,36</b>

### 3. Vétusté de l'actif

Numéro d'inventaire	Valeur brute au : 31/12/2021	Cumul des amortissements au : 31/12/2021	VNC au : 31/12/2021
+ Article : 203			
	2 228 030,88	837 177,75	1 390 853,13
+ Article : 20531			
	614 881,34	563 089,19	51 792,15
+ Article : 2058			
	17 100,00	1 599,17	15 500,83
+ Article : 21116			
	18 549 637,00	0,00	18 549 637,00
+ Article : 21126			
	67 327,18	0,00	67 327,18
+ Article : 212			
	19 593,14	2 508,33	17 084,81
+ Article : 213157			
	9 434 199,18	2 349 088,69	7 085 110,49
+ Article : 213158			
	34 800,00	34 800,00	0,00
+ Article : 213556			
	1 578 775,55	493 776,47	1 084 999,08
+ Article : 213557			
	18 059 027,77	8 352 848,25	9 706 179,52
+ Article : 213558			
	93 720,54	9 729,54	83 991,00
+ Article : 214156			
	85 870 626,67	25 730 021,11	60 140 605,56
+ Article : 214157			
	58 837 546,01	7 821 013,65	51 016 532,36
+ Article : 214557			
	32 196,48	1 708,27	30 488,21
+ Article : 214558			
	2 103 203,61	720 640,70	1 382 562,91
+ Article : 215317			
	3 640 764,79	500 534,92	3 140 229,87
+ Article : 21547			
	9 949 007,98	4 982 828,53	4 966 179,45
+ Article : 21548			
	4 951,44	4 951,44	0,00
+ Article : 215517			
	1 196,56	1 196,56	0,00
+ Article : 2181			
	130 544,47	28 871,04	101 673,43
+ Article : 21827			
	769 555,31	457 209,16	312 346,15
+ Article : 218317			
	56 740,93	49 112,97	7 627,96
+ Article : 218327			
	6 625 210,60	6 221 085,43	404 125,17
+ Article : 21847			
	2 708 885,79	2 640 225,88	68 659,91
+ Article : 21848			
	16 716,80	16 716,80	0,00
+ Article : 21887			
	10 913,50	10 913,50	0,00
+ Article : 2313			
	37 545 591,35	0,00	37 545 591,35
	259 000 744,87	61 831 647,35	197 169 097,52

ACTIF BRUT	259 000 744,87 €
AMORTISSEMENTS	61 831 647,35 €
VALEUR NETTE COMPTABLE DE L'ACTIF	197 169 097,52 €

La valeur nette comptable de l'actif est élevée en raison de la fiabilisation de l'actif immobilier qui a été opérée en 2011. Les immeubles ont été rentrés à leurs valeurs de 2011 arrêtées par France Domaine et le décompte des amortissements a redémarré à partir de l'exercice 2011. L'outil Wininvest de gestion de l'actif ne permet pas de retracer l'historique des amortissements.

Depuis quelques années, le Crous est dans une stratégie de construction de résidences : les travaux en cours comptabilisés au compte 2313 ne donnent pas lieu à amortissement avant la comptabilisation dans les comptes 21.

	2019	2020	2021
ENTREE ACTIF	5 255 002,54 €	8 944 460,92 €	9 226 303,20 €

Sur les trois dernières années, les entrées d'actif immobilier s'élèvent à 23 425 766,66 €.

Il n'existe pas de tenue d'un inventaire physique au sein du Crous de Lyon et donc pas de recollement possible avec l'état de l'actif.

Ce sujet prend de plus en plus d'importance dans le réseau dans la perspective de la certification des comptes.

## B. Actif circulant

### 1. Stocks

Le Crous de Lyon achète, pour ses structures d'hébergement et de restauration, des denrées alimentaires, des boissons, des lessiviels et des jetables. Ces produits sont stockés afin d'être utilisés au gré des demandes.

Les stocks sont gérés par des agents d'approvisionnement nommés par le directeur général du Crous. Leurs activités s'exercent sous l'autorité des directeurs d'unité de gestion. En fin d'exercice, les stocks valorisés, issus du logiciel Garone, sont transmis à l'agent comptable, après avoir été vérifiés par l'agent d'approvisionnement et le directeur du site.

L'agent comptable n'a aucune proximité avec les stocks disséminés sur l'ensemble du territoire régional.

Ces stocks font l'objet d'un suivi comptable et leur valorisation figure à l'actif du bilan du Crous de Lyon sur les comptes 32 et 37. La méthode de comptabilisation est un solde des stocks le premier jour de l'année puis une création des stocks constatés au 31 décembre de l'année.

Nature des stocks	Valeur des stocks		Variation des stocks	Objet de gestion	Contrôle de la balance		Comptes
	au 31.12.19	au 31.12.20			Opérations exercice	Solde	
Alimentaire RFI 001	178 127,73 €	164 636,95 €	- 13 490,78 €	Dcomp	- 13 490,78 €	164 636,95 €	3212
Boissons RFI 001		31 253,85 €	31 253,85 €	Dcomp	31 253,85 €	31 253,85 €	3713
Produits d'entretien RFI 001	146 943,28 €	100 604,95 €	- 46 338,33 €	Dcomp	- 9 852,88 €	137 090,40 €	3222
Produits d'entretien CFI 001		36 485,45 €	36 485,45 €	Dcomp			
Jetables RFI 001	117 335,39 €	122 977,48 €	5 642,09 €	Dcomp	29 988,98 €	147 324,37 €	32281
Jetables CFI 001		24 346,89 €	24 346,89 €	Dcomp			
Fournitures bureau ASG 001	5 044,35 €	5 237,69 €	193,34 €	Dcomp	193,34 €	5 237,69 €	3225
<b>TOTAL</b>	<b>447 450,75 €</b>	<b>485 543,26 €</b>	<b>38 092,51 €</b>		<b>38 092,51 €</b>	<b>485 543,26 €</b>	

La variation globale des stocks en 2021 est de 38 092.51 €.

On peut noter une augmentation des stocks des produits d'entretien et de jetables, notamment en hébergement. Ce constat reflète la situation actuelle liée à la pandémie ayant entraîné des achats d'équipement de protection individuelle (EPI – masques – gants – produits désinfectant). Cette pratique était déjà existante en restauration au vu des règles HACCP.

## 2. Détail des créances

CREANCES	Montant net du bilan	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	328,09	328,09	
Autres créances immobilisées	15 513,22		15 513,22
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	4 245 442,77	3 613 602,49	631 840,28
Créances diverses	6 501 106,34	6 501 106,34	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>10 762 390,42</b>	<b>10 115 036,92</b>	<b>647 353,50</b>

Les créances relatives à l'actif immobilisé concernent des prêts accordés à des personnels en attente de remboursement (328.09 €) et des dépôts de garantie chez des fournisseurs (15 513.22 €).

Les créances relatives à l'actif circulant sont de 4 245 442.77 € et se décomposent comme suit :

### Les restes à recouvrer

Les restes à recouvrer sont composés de toutes les créances détenues par le CROUS de Lyon envers des tiers.

Les clients du Crous de Lyon sont des institutionnels, des personnes morales ou des personnes physiques. L'enregistrement des créances est effectué aux comptes 411. Elles représentent 703 097.21 €, décomposées comme suit :

- Créances des services centraux : 114 908.00 €
- Créances d'hébergement : 514 193.47 €
- Créances de restauration : 73 995.74 €

Les créances d'hébergement restent relativement stables (-0.16%) ; toutefois, elles risquent par la suite d'être irrécouvrables (compte 416) puisque les créances n'ont pu être recouvrées par les régies et ont été transmises au service contentieux de l'agence comptable.

		2019	2020	2021	Variation
411101	REGIE HEB ALLIX	108 141,48 €	164 083,74 €	164 002,26 €	-0,05%
411102	REGIE HEB JUSSIEU	92 138,78 €	148 453,83 €	114 614,86 €	-22,79%
411103	REGIE HEB MERMOZ	76 373,50 €	66 008,65 €	66 522,74 €	0,78%
411104	REGIE HEB MADELEINE	81 366,61 €	53 392,17 €	53 277,40 €	-0,21%
411106	REGIE HEB DELESSERT	73 727,88 €	66 954,21 €	66 078,15 €	-1,31%
411107	REGIE HEB ST ETIENNE	49 462,11 €	21 087,85 €	15 514,48 €	-26,43%
411108	REGIE HEB MARCY	11 961,20 €	1 267,15 €	- €	-100,00%
411109	REGIE HEB CAVALIER	27 850,25 €	88 323,66 €	34 183,58 €	-61,30%
	<i>RESTES A RECOUVRER</i>	<i>521 021,81 €</i>	<i>609 571,26 €</i>	<i>514 193,47 €</i>	<i>-15,65%</i>
	<i>CONTENTIEUX ETUDIANTS 4161</i>	<i>405 544,19 €</i>	<i>403 631,51 €</i>	<i>497 361,93 €</i>	<i>23,22%</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>926 566,00 €</b>	<b>1 013 202,77 €</b>	<b>1 011 555,40 €</b>	<b>-0,16%</b>

Fin de gestion en 2021

En restauration, en 2021, le Crous de Lyon a mis en place une gestion centralisée des factures avec une meilleure réactivité des envois des factures aux clients et un suivi plus rigoureux, notamment en fin d'année, permettant ainsi une diminution des restes à recouvrer et une plus grande sincérité des comptes.

		2019	2020	2021	Variation
411202	FACTURES RU ROCKFELLER	91 802,06 €	82 083,68 €	12 097,45 €	-85,26%
411203	FACTURES RU PUVIS	11 870,53 €	53,82 €	3 673,09 €	6724,77%
411204	FACTURES RU SAINT ETIENNE	28 230,65 €	16 745,87 €	7 243,90 €	-56,74%
411206	FACTURES RU IUT B	7 046,91 €	283,36 €	797,32 €	181,38%
411207	FACTURES RU BRON	848,16 €	59,96 €		-100,00%
411208	FACTURES RU MANUFACTURE	86 895,22 €	2 218,36 €	5 962,81 €	168,79%
411211	FACTURES RU ECOLE CENTRALE	14 982,50 €	2 452,98 €	7 192,74 €	193,22%
411212	FACTURES RU ENTPE	11 218,39 €	6 114,99 €	3 229,60 €	-47,19%
411213	FACTURES RU CONFLUENCE	96 194,29 €	108 024,70 €	27 813,29 €	-74,25%
411214	FACTURES RU DES QUAIS	18 342,73 €	10 768,05 €	5 985,54 €	-44,41%
	<b>TOTAL</b>	<b>367 431,44 €</b>	<b>228 805,77 €</b>	<b>73 995,74 €</b>	<b>-67,66%</b>

 Les produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent aux recettes de décembre des régies non arrêtées à la date de clôture des comptes.

	2020	2021
Produits à recevoir liés à l'hébergement	2.762	2.717
Produits à recevoir liés à la restauration	51	193
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>2.813</b>	<b>2.910</b>

Résidence	Total 4181
<b>ALLIX</b>	515 081,49 €
<b>JUSSIEU</b>	877 136,45 €
<b>MERMOZ</b>	390 835,75 €
<b>MADELEINE</b>	245 715,19 €
<b>DELESSERT</b>	214 160,24 €
<b>SAINT ETIENNE</b>	185 245,00 €
<b>CAVALIER</b>	288 935,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 717 109,12 €</b>

RESTAURATION	Total 4181
HORS FACTURES	182 115,57 €
FACTURES	11 126,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>193 242,16 €</b>

## Les créances contentieuses

Lorsque le recouvrement amiable dans les régies demeure sans succès, les créances sont traitées par le service recouvrement de l'agence comptable. Elles représentent 631 840,28 € et sont principalement relatives à des créances d'étudiants ayant quitté le CROUS.

	Débits	Crédits	Soldes
Comptes 416x	632 075,58	235,30	<b>631 840,28 €</b>
N	191 568,16 €	279,04 €	191 289,12 €
N-1 (2020)	93 163,33 €	- 43,74 €	93 207,07 €
N-2 et antérieur (2019 et avant)	347 344,09 €		347 344,09 €

## RECOUVREMENT HEBERGEMENT

Situation au 31 décembre 2021

INDICATEURS	2021	2020	2019	2018	Variation N/N-1
Montant total recettes hébergement	29 838 791 €	31 376 991 €	30 626 787 €	30 078 051 €	-5%
Montant total des restes à recouvrer (RAR) N-1	2 717 109,12 €	2 181 568 €	3 014 194 €	2 347 676 €	25%
Montant total créances contentieuses	497 362 €	403 632 €	543 595 €	544 534 €	23%
Montant charges sur créances irrécouvrables	68 131 €	84 683 €	78 365 €	56 291 €	-20%
Taux des RAR / recettes totales hébergement	9,11%	6,95%	9,84%	7,81%	31%
Taux des créances contentieuses / recettes totales hébergement	1,67%	1,29%	1,77%	1,81%	30%
Taux des admissions en non-valeur / créances contentieuses	13,70%	20,98%	14,42%	10,34%	-35%
Taux des admissions en non-valeur / Montant des RAR	2,51%	3,88%	2,60%	2,40%	-35%
Taux des admissions en non-valeur / Recettes hébergement	0,23%	0,27%	0,26%	0,19%	-15%

Les créances diverses d'un montant total de 6 501 106.34 € concernent principalement :

- un crédit de TVA de 2 771 229.48 €, lié à la comptabilisation des opérations de construction en LASM
- des avances versées dans le cadre des conventions de mandat pour 1 483 359.55 €
- les subventions à recevoir (1 305 068.03 €)
- les dépenses à régulariser (515 164.41 €).

		<b>Montant</b>
42922	Régisseurs	4 542,26 €
441xxx	Subventions d'investissement	1 305 068,03 €
443411	Convention Pôle Emploi	80 850,00 €
44567	Crédit de TVA	2 771 093,00 €
445xxx	Autres comptes de TVA	337 136,48 €
463 et 466	Autres comptes débiteurs ou cré	4 162,61 €
467xxx	Conventions de mandat	1 483 359,55 €
4678	Autres	199,50 €
472	Dépenses à régulariser	515 164,41 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 501 575,84 €</b>

Les appels de fonds à réaliser concernent les opérations et financeurs suivants :

Construction Laennec	Région	1 143 223,87 €
Densification Allix FSI	Rectorat	24 201,46 €
Rénovation Mermoz	Région	10 672,42 €
Campus Bron	Région	79 571,98 €
Plancha connectée	Cnous	2 874,00 €
Chauffage urbain Madeleine	Plan de relance	18 349,47 €
Equipements de cuisine	Plan de relance	26 174,33 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 305 067,53 €</b>



## C. Capitaux propres et dettes financières

### 1. Les fonds propres

Les capitaux propres sont composés des subventions d'investissements reçues pour le financement de projets répondant à la même nature de dépense.

PASSIF	2018	2019	2020	2021
<b>FONDS PROPRES</b>				
<b>Financements reçus</b>				
Financement de l'actif par l'Etat	146 476 691,37	144 719 473,78	143 357 691,70	127 038 317,74
Financement de l'actif par des tiers	25 014 874,97	25 779 335,39	26 025 685,81	25 625 394,11
Fonds propres des fondations	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Réserves</b>	8 759 100,24	12 021 213,78	14 583 424,95	16 178 231,20
<b>Report à nouveau</b>	0,00	-912 415,83	22 062,92	11 311 914,85
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 262 113,54	3 474 627,00	1 572 743,33	4 460 269,33
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>183 512 780,12</b>	<b>185 082 234,12</b>	<b>185 561 608,71</b>	<b>184 614 127,23</b>

Au 31 décembre 2021, les fonds propres du Crous de Lyon s'élèvent à 184 614 127.23 €.

Les financements de l'actif par l'Etat ou par des tiers autres sont en augmentation de 6 215 201.84 € et représentent 23% des dépenses d'investissement.

PASSIF	2020 après correction	Augmentations	Diminutions	2021	Variation nette
Financement de l'actif reçu par l'Etat	132 986 845,02 €	4 752 188,22 €	10 700 715,50 €	127 038 317,74 €	5 948 527,28 €
Financement de l'actif reçu par des tiers	24 962 164,72 €	1 463 013,62 €	799 784,23 €	25 625 394,11 €	- 663 229,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>157 949 009,74 €</b>	<b>6 215 201,84 €</b>	<b>11 500 499,73 €</b>	<b>152 663 711,85 €</b>	<b>5 285 297,89 €</b>

Ils sont en diminution d'un montant de 11 500 499.73 €, notamment en raison de la sortie de l'actif des 3 bâtiments de Mermoz pour 9 419 493.00 €. La variation nette est de - 5 285 297.89 €.

## 2. Les provisions pour risques et charges

Les provisions sont des enregistrements comptables qui permettent de retracer au passif du bilan les dettes probables dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise.

Au terme de la gestion 2021, le tableau des provisions est le suivant :

**TABLEAU DES PROVISIONS 2021**

RUBRIQUES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions réglementées relatives aux immobilisations				
Provisions réglementées relatives aux stocks				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)				
Autres provisions réglementées				
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrat				
Autres provisions pour risques				
<b>Provisions pour charges</b>	<b>8 128 908,00</b>	<b>1 001 132,60</b>	<b>2 027 338,34</b>	<b>7 103 702,18</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	7 149 213,00	1 000 000,00	1 748 250,00	6 400 963,00
Provisions pour remises en état				
Provisions pour CET	46 695,00	1 132,60		47 827,50
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales				
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement				
Autres provisions pour charges	934 000,00		279 088,34	654 911,66
<b>TOTAL</b>	<b>8 128 908,00</b>	<b>1 001 132,60</b>	<b>2 027 338,34</b>	<b>7 103 702,18</b>

Les provisions relatives aux Comptes Epargne Temps (CET) ainsi que les provisions pour gros entretien ont été constatées pour 1 001 132.50 € et une reprise sur provisions de 2 027 338.34 € a été comptabilisée.

### 3. Les dépréciations pour comptes clients

Les créances étant comptabilisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire déterminée en fonction de sa recouvrabilité est inférieure à la valeur comptable.

	Débets	Crédits	Soldes	Taux de dépréciation	Montant à constater
Comptes 416x	632 075,58	235,30	<b>631 840,28 €</b>		
N	191 568,16 €	279,04 €	191 289,12 €		
N-1 (2020)	93 163,33 €	- 43,74 €	93 207,07 €	50%	46 603,54 €
N-2 et antérieur (2019 et avant)	347 344,09 €		347 344,09 €	90%	312 609,68 €
<b>Total dépréciations 2021 (compte 4911)</b>					<b>359 213,22 €</b>

### 4. Les dettes financières

PASSIF	2018	2019	2020	2021
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	10 754 244,61	10 254 683,17	13 351 342,97	28 313 486,44
Dettes financières et autres emprunts	2 025 066,01	2 089 328,15	2 028 476,45	1 982 091,03
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>12 779 310,62</b>	<b>12 344 011,32</b>	<b>15 379 819,42</b>	<b>30 295 577,47</b>

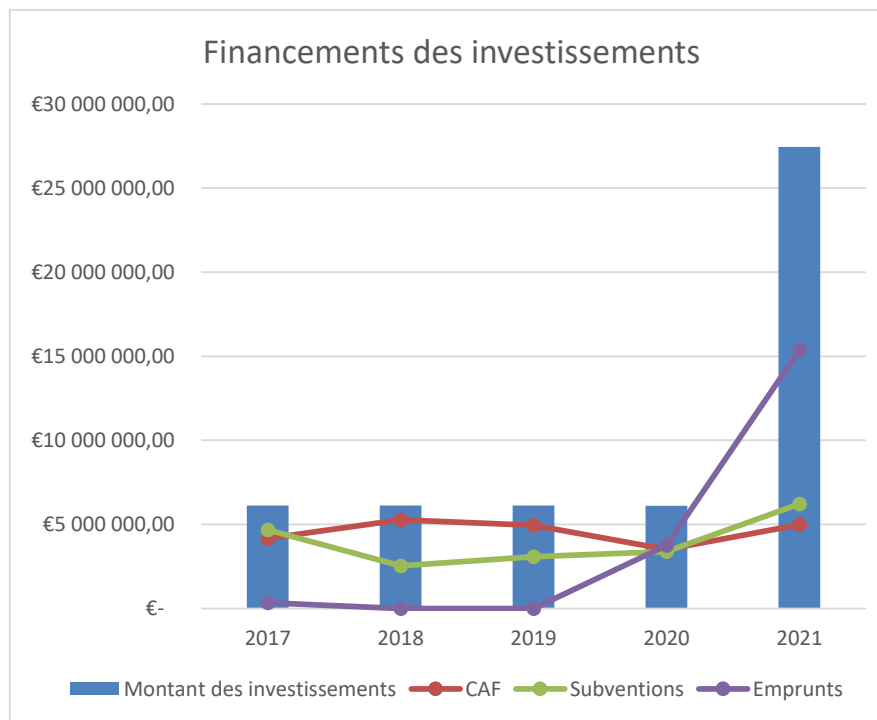
#### Les emprunts

Des tirages d'emprunt ont été effectués pour la somme de 15 368 133 € en 2021 pour financer les dépenses d'investissement sur les résidences Mermoz (8 568 527.00 €) et Laennec (6 799 606.00 €). Les dépenses relatives à l'opération Allix Charcot ont été financées par prélèvement sur fonds de roulement, le tirage d'emprunt de 3 750 000.00 € ayant été effectué fin 2020.

Le Crous a, au 31 décembre 2021, neuf emprunts en cours souscrits pour le financement de cinq opérations immobilières.

Site	ANNEE CONTRAT	Créancier	Montant emprunté	Taux	Durée	Échéance	Solde tableau d'amortissement 31 décembre 2021
TREFILERIE	2011	CAFFIL	3 915 049,62	4,16%	30 ans	Trimestrielle	2 336 586,09
DELESSERT 1	2007	CAFFIL	5 700 000,00	4,55%	30 ans	Trimestrielle	4 312 599,46
DELESSERT 2	2007	CAFFIL	4 800 000,00	4,65%	30 ans	Trimestrielle	2 544 000,00
ALLIX CHARCOT - PLS	2019	Banque des Territoires	2 321 000,00	1,51%	30 ans	Annuelle	1 818 097,07
ALLIX CHARCOT - PHARE	2019	Banque des Territoires	1 429 000,00	1,05%	30 ans	Annuelle	1 103 791,81
LAENNEC - PHARE	2021	Banque des Territoires	3 608 200,00	0,85%	30 ans	Annuelle	0,00
LAENNEC - PLS	2021	Banque des Territoires	11 041 800,00	1,55%	30 ans	Annuelle	3 191 406,00
MERMOZ 1 - PHARE	2021	Banque des Territoires	7 209 381,00	0.69%	30 ans	Annuelle	7 205 061,00
MERMOZ 1- PLS	2021	Banque des Territoires	11 021 132,00	1,06 + livret A	30 ans	Annuelle	1 363 466,00
							23 875 007,43

Il est intéressant de noter que les projets d'investissements sont majoritairement financés par des subventions ou emprunts et peu par les ressources propres.



#### Les autres dettes financières

Les autres dettes financières du Crous de Lyon sont les cautions ou dépôts de garantie versés par les étudiants lors de leur entrée en résidence. Ces sommes devant être restituées, elles sont enregistrées au passif et dans la catégorie des dettes financières et au compte 165.

PASSIF	2018	2019	2020	2021
Dettes financières et autres emprunts	2 025 066,01	2 089 328,15	2 028 476,45	1 982 091,03

Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 1 982 091.03 € et sont détaillées par unité de gestion :

1651	Dépôts	5 716,84 €
165501	PROVISION HEB ALLIX	378 947,98 €
165502	PROVISION HEB JUSSIEU	641 573,59 €
165503	PROVISION HEB MERMOZ	271 631,50 €
165504	PROVISION HEB MADELEINE	182 629,91 €
165506	PROVISION HEB DELESSERT	152 685,71 €
165507	PROVISION HEB SAINT ETIENNE	139 280,00 €
165509	PROVISION HEB CAVALIER	209 625,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 982 091,03 €</b>

#### D. Dettes d'exploitation et hors exploitation

PASSIF	2018	2019	2020	2021
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 969 533,46	3 032 137,94	3 265 588,97	3 019 080,29
Dettes fiscales et sociales	46 666,59	77 676,80	68 605,74	162 343,14
Avances et acomptes reçus	2 366 391,89	4 446 833,44	4 905 994,94	6 329 480,76

##### 1. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation représentent 3 181 423.23 € ; la majorité est relative aux charges à payer (compte 408) qui représentent tous les achats effectués ayant donné lieu à la livraison de la marchandise ou la réalisation des prestations sans que la facture n'ait été reçue.

En K€	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Factures non parvenues fonctionnement	2.980	3.245	2.985
Factures non parvenues investissement			25
<b>Total Charges à payer</b>	<b>2.980</b>	<b>3.245</b>	<b>3.010</b>

Les autres charges à payer sont relatives aux charges sociales de fin 2021 qui sont décaissés en janvier 2021 pour 162 343.14 €, aux retenues de garantie pour 30 084.26 € et aux factures à régler (9 210.00 €).

## 2. Avances et acomptes reçus

Les avances enregistrées dans la comptabilité de l'établissement concernent :

- les « anticipations » par les étudiants et dont les sommes seront affectées au début du mois suivant ou remboursées. Dans l'attente, les sommes sont enregistrées au compte 4192 « Etudiants avances acomptes reçus ».
- les avances sur financements de l'Etat ou des collectivités pour des projets d'investissement qui n'ont pas encore fait l'objet d'une dépense correspondante

Anticipations	682 383.69 €
Avances sur financements	5 647 288.82 €
<b>Total</b>	<b>6 329 672.51 €</b>

Au 31 décembre 2021, les avances et acomptes reçus s'élèvent à 6 329 672.51 €.

Les avances sur subventions se détaillent comme suit :

OPERATION	CNOUS	ETAT	REGION	PLAN DE RELANCI	UNIVERSITE	METROPOLE	TOTAL
TOUR PUVIS	757 868,81 €						757 868,81 €
RU PUVIS	32 974,21 €	794 669,62 €					827 643,83 €
RU ALLIX	425 371,63 €	54 084,83 €					479 456,46 €
ALLIX CHARCOT		182 475,92 €					182 475,92 €
ALLIX EF	125 192,73 €						125 192,73 €
ALLIX GH		1 748 747,95 €					1 748 747,95 €
JUSSIEU C		18 031,25 €	14 593,89 €				32 625,14 €
MERMOZ	128 370,60 €						128 370,60 €
LAENNEC	359 178,68 €	383,33 €			22 186,62 €		381 748,63 €
CAMPUS BRON	122 000,00 €						122 000,00 €
ACCESSIBILITE	21 612,47 €						21 612,47 €
CHAUFFERIE MERMOZ	42 607,38 €						42 607,38 €
ROANNE	100 000,00 €						100 000,00 €
VILLA JUSSIEU			340,83 €				340,83 €
MADELEINE			197,46 €				197,46 €
LIRONDELLE			2 379,55 €				2 379,55 €
KIOSQUE BRON (ANCIEN)	1 992,77 €						1 992,77 €
JUSSIEU C	71,99 €						71,99 €
FACADES DELESSERT				251 941,17 €			251 941,17 €
FACADES PUVIS				430 815,13 €			430 815,13 €
FORUM ETUDIANT						9 200,00 €	9 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 117 241,27 €</b>	<b>2 798 392,90 €</b>	<b>17 511,73 €</b>	<b>682 756,30 €</b>	<b>22 186,62 €</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>5 647 288,82 €</b>

### 3. Dettes relatives aux opérations pour compte de tiers

Les dettes relatives aux opérations pour compte de tiers représentent 10 406 424.87 € et se décomposent comme suit :

	2020	2021
	Montant	Montant
CVEC	8 209 429,00 €	8 996 325,00 €
Bourses MAA 142	225 201,10 €	174 363,30 €
Bourses MAA 143	124 822,70 €	221 476,70 €
Bourses GEN	37 615,53 €	106 599,43 €
Aides spécifiques	757 240,85 €	333 565,88 €
Aide à la mobilité master	19 100,00 €	220,00 €
Bourses MIC	339 484,30 €	445 464,80 €
Aides MIC ASAA		19 960,40 €
Bourses IMT	47 493,96 €	80 696,36 €
Aides ponctuelles Université	30 693,00 €	27 753,00 €
<b>Total</b>	<b>9 791 080,44 €</b>	<b>10 406 424,87 €</b>

Elles correspondent à des versements à venir aux étudiants (bourses) ou aux établissements d'enseignement supérieur (CVEC)

### 4. Autres dettes non financières

Les autres dettes non financières s'élèvent à 2 555 672.45 € et correspondent :

- aux dégagements de fonds de régie sur le mois de décembre pour 2 365 410.61 €
- aux excédents à rembourser pour 190 070.09 €
- aux avances reçues pour 191.75 €



## 5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés représentent 13 390.95 en 2021 et se décomposent comme suit :

OBJET	Tiers	Période concernée	Produits constatés d'avance
REDEVANCE DOMANIALE	ALLIADE HABITAT	Du 01/08/2021 au 31/07/2022	167,42 €
REDEVANCE DOMANIALE	ALLIADE HABITAT	Du 01/07/2021 au 30/06/2022	129,00 €
REDEVANCE DOMANIALE	ALLIADE HABITAT	Du 01/09/2021 au 31/08/2022	176,00 €
REDEVANCE DOMANIALE	SCI COMA	Du 01/09/2021 au 31/08/2022	101,33 €
REDEVANCE DOMANIALE	ENEDIS	Du 01/05/2021 au 30/04/2022	26,00 €
			<b>599,75 €</b>
LOYER RELAIS TELEPHONIQUE	HIVORY	Du 01/05/2021 au 30/04/2022	4 312,03 €
LOYER RELAIS TELEPHONIQUE	HIVORY	Du 15 juin 2021 au 14 juin 2022	8 479,17 €
			<b>12 791,20 €</b>

#### IV. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le compte de résultat est un document obligatoire qui présente l'ensemble des charges et des produits d'une entité pour une période donnée. Toutes les opérations enregistrées dans le compte de résultat sont relatives à son activité. Son analyse au travers des soldes intermédiaires de gestion permet de déterminer les forces et les faiblesses d'une année de gestion.

Au terme de la gestion 2021, Le compte de résultat agrégé est le suivant :

##### COMPTE DE RESULTAT AGREGE AU 31 DECEMBRE 2021

CHARGES	Réalisé	Budget	PRODUITS	Réalisé	Budget
Personnel	20 095 718,13	20 695 673,00	Subvention de l'Etat	18 627 982,17	18 129 370,00
dont charges de pensions civiles			Fiscalité affectée	1 552 740,28	1 552 740,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	44 702 943,18	45 718 207,00	Autres subventions		30 000,00
Intervention	1 394 965,78		Autres produits	50 473 173,97	47 159 309,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>66 193 627,09</b>	<b>66 413 880,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>70 653 896,42</b>	<b>66 871 419,00</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>467 539,00</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	70 653 896,42	66 871 419,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	70 653 896,42	66 871 419,00

L'évolution des produits et charges est la suivante :

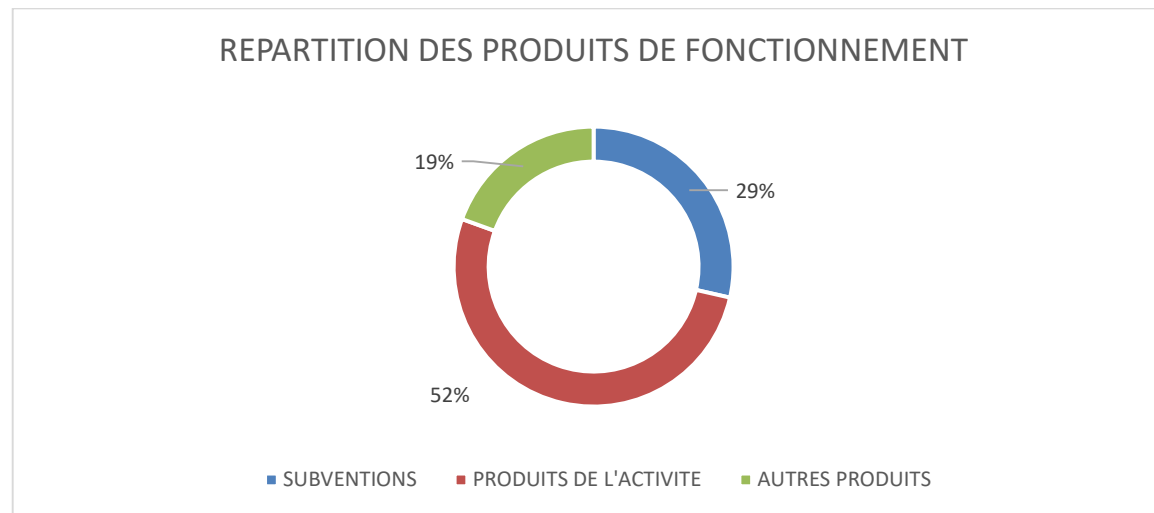
	2018	2019	2020	2021	Variation
PRODUITS	63 626 818,15	66 209 537,88	57 849 093,97	70 653 896,42	22%
CHARGES	60 364 704,61	62 734 910,88	56 276 350,64	66 193 627,09	18%
RESULTAT	3 262 113,54	3 474 627,00	1 572 743,33	4 460 269,33	184%

## A. Produits de fonctionnement

### 1. Ventilation et évolution des produits de fonctionnement

PRODUITS	2021	2020	2019	2018	Variation 2021/2020	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (70) :</b>	<b>36 243 252,93 €</b>	<b>32 709 235,76 €</b>	<b>44 729 614,12 €</b>	<b>44 890 582,24 €</b>	<b>3 534 017,17 €</b>	<b>10,80%</b>
Hébergement	29 838 791,01 €	26 689 756,10 €	30 626 786,68 €	30 078 051,51 €	3 149 034,91 €	11,80%
Restauration	5 451 111,50 €	5 086 583,70 €	12 687 200,47 €	13 505 361,28 €	364 527,80 €	7,17%
Autres prestations de services	398 265,98 €	455 170,36 €	817 902,86 €	1 008 909,74 €	- 56 904,38 €	-12,50%
Autres produits activités annexes	555 084,44 €	477 725,60 €	597 724,11 €	298 259,71 €	77 358,84 €	16,19%
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>34 177 570,96 €</b>	<b>25 016 034,80 €</b>	<b>21 295 787,57 €</b>	<b>18 538 935,46 €</b>	<b>9 161 536,16 €</b>	<b>36,62%</b>
Subvention d'exploitation Etat (741)	18 627 982,17 €	17 799 358,00 €	12 585 591,00 €	12 420 067,00 €	828 624,17 €	4,66%
Autres Subventions d'exploitation (744+748)	- €	4 100,00 €	76 553,27 €	45 697,18 €	- 4 100,00 €	-100,00%
Reprises sur amortissements et provisions (78)	13 533 871,66 €	5 338 494,95 €	6 567 790,30 €	5 645 733,83 €	8 195 376,71 €	153,51%
Autres produits (746+75)	2 015 717,13 €	1 874 081,85 €	2 065 853,00 €	427 437,45 €	141 635,28 €	7,56%
<b>PRODUITS FINANCIERS (76)</b>			<b>236,66 €</b>	<b>213,35 €</b>	- €	
<b>TRANSFERT DE CHARGES DE GESTION (79)</b>	<b>233 072,53 €</b>	<b>123 823,38 €</b>	<b>183 899,53 €</b>	<b>197 087,10 €</b>	<b>109 249,15 €</b>	<b>88,23%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>70 653 896,42 €</b>	<b>57 849 093,94 €</b>	<b>66 209 537,88 €</b>	<b>63 626 818,15 €</b>	<b>12 804 802,48 €</b>	<b>22,13%</b>

L'équilibre économique a été bouleversé par la crise sanitaire : le chiffre d'affaires ne représente plus que 52% des produits de l'activité (55% en 2020), les subventions représentent 29% des produits et les autres produits (opérations d'ordre), 19%.

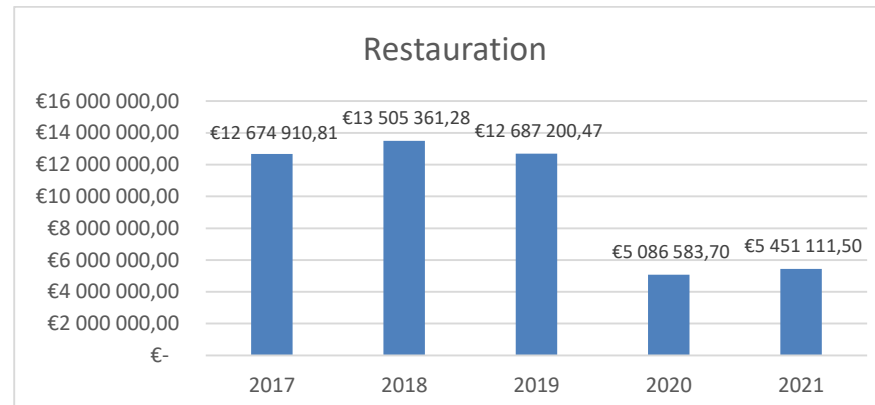
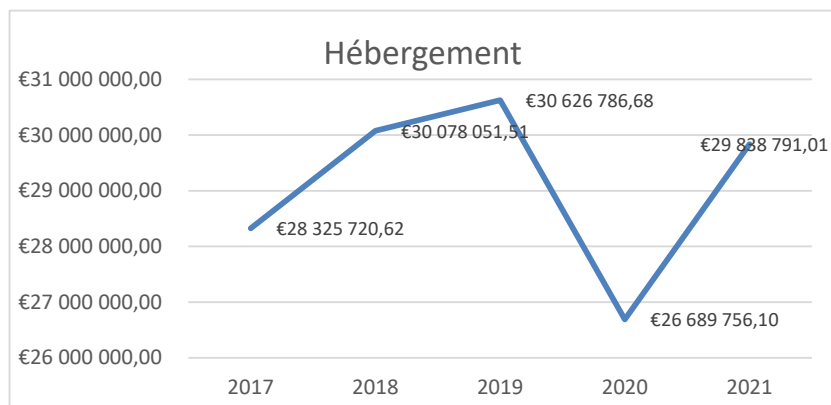


## 2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux recettes du secteur marchand du CROUS de Lyon à savoir l'hébergement et la restauration. Ces éléments sont enregistrés aux comptes 70.

Au terme de la gestion 2021, le chiffre d'affaires a augmenté de 10.80% par rapport à 2020.

L'année 2021 a été difficile : la pandémie a, une fois de plus, été la constante principale, rythmant la vie étudiante au gré des vagues successives et des campagnes de vaccination, qui auront néanmoins permis d'organiser la rentrée universitaire en présentiel.



Le chiffre d'affaires de l'hébergement est en augmentation de 11.80% par rapport à 2020 mais ne retrouve pas le niveau des années antérieures.

L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur de la restauration (+7.17%) n'est pas significative au vu des chiffres d'affaires avant la crise sanitaire.

Le repas à 1 euro dans les Crous, lancée en 2019 pour les boursiers a été élargi à tous les étudiants en janvier 2021 à cause de la crise sanitaire. Cette mesure a pris fin à la rentrée 2021 pour les étudiants non boursiers et a été pérennisé pour les étudiants boursiers et les étudiants en difficulté.

### 3. Autres produits d'exploitation

Les subventions décrites ici sont des subventions de fonctionnement. Elles ont pour vocation de financer l'exploitation d'une entité. Elles sont versées pour couvrir un manque de recette ou de permettre le fonctionnement d'un établissement.

- Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont en augmentation de 36.62% par rapport à 2020. Elles se composent essentiellement de la Subvention pour Charges de Service Publics versé par le ministère de l'enseignement supérieur.

Suite à la pandémie et afin de soutenir le réseau des Crous dans sa reconnaissance de son engagement collectif au service des étudiants (financement des repas à 1 €, du gel des loyers et les pertes d'exploitation), les Crous ont bénéficié d'une subvention complémentaire exceptionnelle en 2021.

- La fiscalité affectée

La taxe affectée relative à la CVEC, calculée sur le maximum de 15% de la collecte CVEC, représente 1 552 740.28 € en 2021. Les règles de son utilisation sont fixées par le décret 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévues à l'article L.841-5 du code de l'éducation et la circulaire n°2019-029 MESRI-DGSIP A2-2 en date du 21 mars 2019.

#### 4. Autres produits

PRODUITS	2018	2019	2020	2021	Variation
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>5 705 817,93</b>	<b>6 751 689,83</b>	<b>5 462 318,33</b>	<b>13 766 944,19</b>	<b>152,03%</b>
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 518 800,00	2 498 159,00	857 723,00	2 032 471,93	136,96%
Reprise du financement rattaché à un actif	3 989 930,83	4 069 631,30	4 480 771,95	11 501 399,73	156,68%
Transfert de charges	197 087,10	183 899,53	123 823,38	233 072,53	88,23%

Ils concernent les opérations d'ordre qui sont sans impact sur la trésorerie du Crous de Lyon :

- Les quote-part reprise au résultat des financements rattachés à un actif sont calculés sur les biens financés par l'Etat ou des collectivités publiques. Le montant est de 11 501 399.73 €.
- Les reprises sur provisions sont de 2 032 471.93 € et permettent de financer le programme d'entretien du Crous de Lyon, dont les dépenses relèvent de la section de fonctionnement et qui ont eu de manière pluriannuelle et les mesures salariales en faveur des agents du Crous.
- Le transfert de charges au compte 791 retrace les remboursements des assurances ainsi que les avantages en nature « repas » ou « logements » accordés aux personnels conformément à l'article 30 des DAPOOUS qui dispose que « tout agent appelé à travailler dans un restaurant universitaire bénéficie de la gratuité du repas, qui doit être effectivement consommé sur place ». Les modalités de comptabilisation de ces « repas gratuits » ont été rappelées par le CNOUS dans une circulaire n°003 du 21 juillet 2017 (débit du 64141 et contrepartie au compte 791 de transfert de charges). Le montant est de 233 072.53 €

## B. Charges de fonctionnement

Les charges correspondent aux dépenses constatées par l'établissement. Elles sont enregistrées dans des comptes de classe 6.

### 1. Ventilation et évolution des charges de fonctionnement

	2021	2020	2019	2018	Variation 2021/2020	%
<b>CONSOMMATIONS EN PROVENANCE DES TIERS (60+61+62 - sauf 621) dont :</b>	<b>28 974 064,59 €</b>	<b>26 691 869,99 €</b>	<b>29 061 714,54 €</b>	<b>29 018 270,61 €</b>	<b>2 282 194,60 €</b>	<b>8,55%</b>
Produits alimentaires transformables (60212)	3 829 044,35 €	2 413 472,60 €	5 626 224,37 €	5 764 152,48 €	1 415 571,75 €	58,65%
Autres produits et fournitures (602 sauf 60212)	901 239,64 €	570 675,46 €	461 908,91 €	503 557,95 €	330 564,18 €	57,93%
Electricité	2 234 110,66 €	2 547 225,32 €	2 411 166,34 €	1 813 281,33 €	- 313 114,66 €	-12,29%
Gaz	33 222,57 €	569 911,37 €	1 321 047,31 €	967 942,62 €	- 536 688,80 €	-94,17%
Chauffage	1 509 613,32 €	878 766,70 €	558 499,07 €	339 872,23 €	630 846,62 €	71,79%
Eau	919 490,29 €	1 205 781,10 €	1 002 706,06 €	1 024 088,54 €	- 286 290,81 €	-23,74%
Fournitures entretien et petit équipement (6063)	1 612 554,64 €	1 108 514,30 €	1 421 569,95 €	1 334 992,62 €	504 040,34 €	45,47%
Boissons (60713)	115 389,82 €	110 230,50 €	299 337,30 €	363 935,88 €	5 159,32 €	4,68%
Locations immobilières + charges logements étudiants (61321+6141)	9 486 509,14 €	9 677 991,29 €	9 312 437,74 €	9 280 406,99 €	- 191 482,15 €	-1,98%
Locations mobilières (6135)	342 192,72 €	389 595,34 €	370 998,71 €	393 586,42 €	- 47 402,62 €	-12,17%
Entretien sur biens immobiliers (6152)	510 596,82 €	695 999,98 €	1 444 052,36 €	1 322 750,92 €	- 185 403,16 €	-26,64%
Contrats de maintenance (6156)	2 431 564,34 €	1 976 855,28 €	2 570 826,54 €	2 084 112,24 €	454 709,06 €	23,00%
Publicité, publications, relations publiques (623)	110 125,69 €	293 364,63 €	191 602,82 €	115 212,14 €	- 183 238,94 €	-62,46%
Frais postaux et télécommunications (626)	1 005 226,79 €	1 084 121,90 €	1 126 918,47 €	728 234,67 €	- 78 895,11 €	-7,28%
Contrats de nettoyage (6286)	1 131 061,65 €	965 158,51 €	942 418,79 €	814 450,97 €	165 903,14 €	17,19%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (63) dont :</b>	<b>801 722,96 €</b>	<b>840 448,04 €</b>	<b>928 534,22 €</b>	<b>895 908,26 €</b>	<b>- 38 725,08 €</b>	<b>-4,61%</b>
Impôts et taxes sur rémunérations (631+633)	742 160,61 €	698 634,77 €	771 604,70 €	795 686,67 €	43 525,84 €	6,23%
<b>CHARGES DE PERSONNEL (64 + 621)</b>	<b>20 471 823,34 €</b>	<b>20 035 849,02 €</b>	<b>20 943 658,72 €</b>	<b>21 495 561,59 €</b>	<b>435 974,32 €</b>	<b>2,18%</b>
Salaires et traitements (641+643+644+646)	15 649 622,33 €	15 190 888,83 €	15 406 960,81 €	15 762 343,74 €	458 733,50 €	3,02%
Charges sociales (645)	4 025 230,06 €	3 939 871,46 €	4 406 541,20 €	4 603 690,50 €	85 358,60 €	2,17%
Autres charges de personnel (647+648)	420 865,74 €	434 592,75 €	486 450,80 €	475 023,02 €	- 13 727,01 €	-3,16%
Personnel extérieur (621)	376 105,21 €	470 495,98 €	643 705,91 €	654 504,33 €	- 94 390,77 €	-20,06%
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (65) :</b>	<b>1 562 819,48 €</b>	<b>833 286,65 €</b>	<b>644 960,45 €</b>	<b>796 396,99 €</b>	<b>729 532,83 €</b>	<b>87,55%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES : intérêts d'emprunts (66)</b>	<b>322 726,24 €</b>	<b>569 781,17 €</b>	<b>477 881,47 €</b>	<b>499 758,29 €</b>	<b>- 247 054,93 €</b>	<b>-43,36%</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS (68) dont :</b>	<b>14 060 470,48 €</b>	<b>7 305 115,77 €</b>	<b>8 048 252,09 €</b>	<b>7 658 808,87 €</b>	<b>6 755 354,71 €</b>	<b>92,47%</b>
Dotation provision grosses réparations	1 001 132,50 €	1 210 215,00 €	1 600 000,00 €	2 000 000,00 €	- 209 082,50 €	-17,28%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>66 193 627,09 €</b>	<b>56 276 350,64 €</b>	<b>62 734 910,88 €</b>	<b>60 364 704,61 €</b>	<b>9 917 276,45 €</b>	<b>17,62%</b>

## 2. Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent aux rémunérations versées au personnel en contrepartie d'un travail fourni ainsi que les charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Elles augmentent de 2.18% notamment en raison de mesures salariales :

- Réévaluation du régime indemnitaire des agents ITRF
- Hausse du SMIC à compter du 01/10/2021
- Prime exceptionnelle de fin d'année liée à la surcharge de travail due à la crise sanitaire
- Revalorisation des catégories C du 01/04 au 30/09 avant la revalorisation de l'INM au 01/10/2021 à 340

## 3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent toutes les dépenses qui sont relatives à l'activité de l'établissement :

	2021	2020	2019	2018
Alimentaire et boissons	3 944 434,17 €	2 523 703,10 €	5 925 561,67 €	6 128 088,36 €
Fluides	4 696 436,84 €	5 201 684,49 €	5 293 418,78 €	4 145 184,72 €
Entretien	5 685 777,45 €	4 746 528,07 €	6 378 867,64 €	5 556 306,75 €
Locations et charges locatives	9 828 701,86 €	10 067 586,63 €	9 683 436,45 €	9 673 993,41 €

Les achats alimentaires évoluent de +56.30% avec la reprise des études en présentiel à la rentrée universitaire 2021.

Les dépenses de viabilisation (fluides) sont en baisse de 9.71%.

Les dépenses d'entretien augmentent de 19.79%.

Les redevances de loyers versées aux bailleurs diminuent de 2.37%.

## 4. Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions

Les dotations aux amortissements augmentent de 92.89% du fait de la sortie de l'actif des 3 bâtiments de la résidence Mermoz, qui n'étaient pas amorti en totalité.

Les provisions sont reprises intégralement et sont réactualisées pour le montant calculé du risque en fin d'année.

Il est surtout important d'identifier le volume des amortissements qui ne sont pas neutralisés par des reprises, c'est-à-dire le coût de l'amortissement sur ressources propres qui alimente la CAF (cf. actif immobilisé)



<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	7 658 808,87	8 048 252,09	7 305 115,77	14 090 637,36	<b>92,89%</b>

## C. Soldes intermédiaires de gestion

Tableau des soldes intermédiaires de gestion	2018	2019	2020	2021	Variation
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>					
Vente de marchandises, études	44 890 582,24	44 729 614,12	32 709 235,79	36 243 252,93	<b>10,80%</b>
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	29 672 774,94	32 335 329,84	27 162 365,97	29 350 169,80	<b>8,05%</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>15 217 807,30</b>	<b>12 394 284,28</b>	<b>5 546 869,82</b>	<b>6 893 083,13</b>	<b>24,27%</b>
Subventions de fonctionnement	12 465 764,18	14 121 448,87	19 271 881,36	20 180 722,45	<b>4,72%</b>
Autres produits de gestion	427 437,45	606 232,25	380 134,73	428 986,71	<b>12,85%</b>
Charges de personnel	20 841 057,26	20 299 952,81	19 565 353,04	20 095 718,13	<b>2,71%</b>
Autres charges de fonctionnement	1 117 575,97	1 039 087,67	942 769,80	939 409,78	<b>-0,36%</b>
Charges d'intervention	574 729,28	534 407,00	730 964,89	1 394 965,78	<b>90,84%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 577 646,42</b>	<b>5 248 517,92</b>	<b>3 959 798,18</b>	<b>5 072 698,60</b>	<b>28,10%</b>
Reprises sur amortissements et provisions	5 705 817,93	6 751 689,83	5 462 318,33	13 766 944,19	<b>152,03%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	7 658 808,87	8 048 252,09	7 305 115,77	14 090 637,36	<b>92,89%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 624 655,48</b>	<b>3 951 955,66</b>	<b>2 117 000,74</b>	<b>4 749 005,43</b>	<b>124,33%</b>
Produits financiers	137 216,35	236,66	0,00	0,00	
Charges financières	499 758,29	477 881,47	569 781,17	322 726,24	<b>-43,36%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-362 541,94</b>	<b>-477 644,81</b>	<b>-569 781,17</b>	<b>-322 726,24</b>	<b>-43,36%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 262 113,54</b>	<b>3 474 310,85</b>	<b>1 547 219,57</b>	<b>4 426 279,19</b>	<b>186,08%</b>
Produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	316,15	25 523,76	33 990,14	<b>33,17%</b>
Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédé:	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 262 113,54</b>	<b>3 474 627,00</b>	<b>1 572 743,33</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>183,60%</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 262 113,54</b>	<b>3 474 627,00</b>	<b>1 572 743,33</b>	<b>4 460 269,33</b>	<b>183,60%</b>

Le calcul du résultat par le biais des soldes intermédiaires de gestion permet d'examiner l'excédent brut d'exploitation, indicateur fort dans la mesure où les activités d'hébergement et de restauration génèrent plus de 52% des ressources.

L'EBE est en augmentation de 28.10% en raison de la reprise de l'activité et du chiffre d'affaires (+10.80%) alors que les dépenses liées augmentent mais dans une moindre mesure (+8,05%), notamment du fait des charges fixes qui n'augmentent pas de manière linéaire.

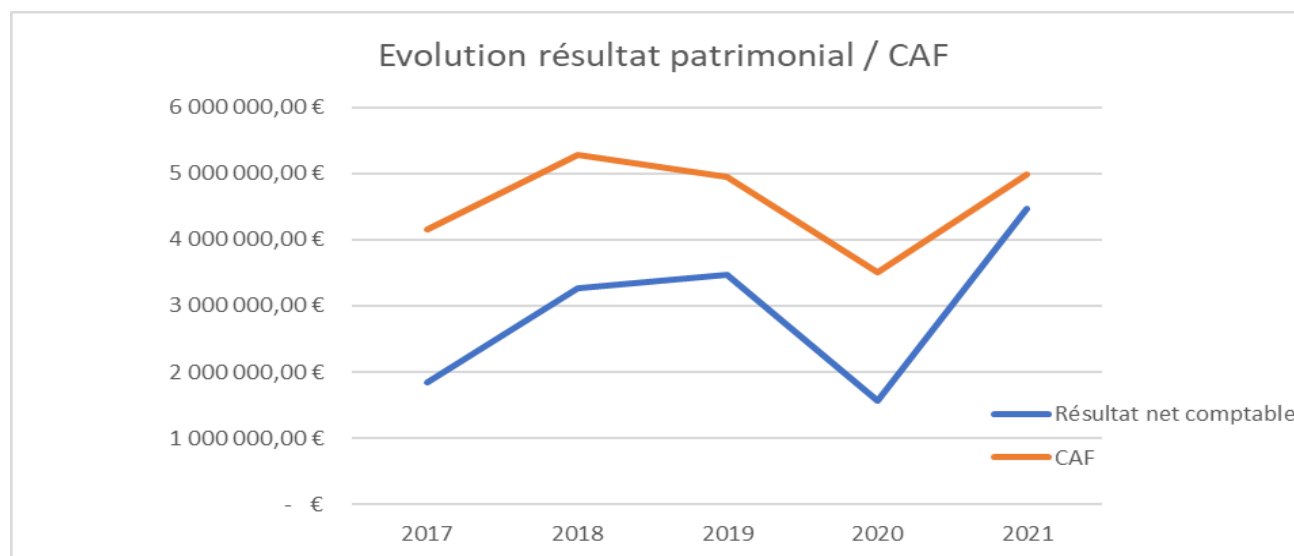
Le résultat patrimonial de l'exercice est la différence entre le total des produits et le total des charges présentes dans le compte de résultat. Il est de **4 460 269.33 €** pour l'exercice 2021.

## V. Autres informations complémentaires

### A. Capacité d'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	variation
<b>Résultat net comptable</b>	<b>3 262 113,54 €</b>	<b>3 474 627,00 €</b>	<b>1 572 743,33 €</b>	<b>4 460 269,33 €</b>	<b>184%</b>
+ dotations aux amortissements et provisions	7 658 808,87 €	8 048 252,09 €	7 305 115,77 €	14 060 470,48 €	<b>92%</b>
- reprise sur amortissements et provisions	1 518 800,00 €	2 498 159,00 €	857 723,00 €	2 032 471,93 €	<b>137%</b>
- quote-part des subventions d'investissement	4 126 933,83 €	4 069 631,30 €	4 480 771,95 €	11 501 399,73 €	<b>157%</b>
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	30 166,88 €	
- produits des cessions d'éléments d'actifs	- €	316,15 €	25 523,76 €	33 990,14 €	<b>33%</b>
<b>CAF</b>	<b>5 275 188,58 €</b>	<b>4 954 772,64 €</b>	<b>3 513 840,39 €</b>	<b>4 983 044,89 €</b>	<b>42%</b>

La CAF est en augmentation de 42% en lien avec l'augmentation du résultat patrimonial.



## B. Fonds de roulement comptable et besoin en fonds de roulement

### Le fonds de roulement

Le fonds de roulement représente les ressources de moyen et long terme dont l'établissement dispose pour financer son activité. Il peut se calculer par le haut ou le bas de bilan.

#### HAUT DE BILAN

	debit	credit	solde
CLASSE 1	64 106 200,55 €	286 119 607,41 €	222 013 406,86 €
CLASSE 2	259 573 980,71 €	61 831 647,35 €	- 197 742 333,36 €
<b>Total</b>	<b>323 680 181,26 €</b>	<b>347 951 254,76 €</b>	<b>24 271 073,50 €</b>
491		359 213,22	
Fonds de roulement N		24 630 286,72 €	

#### BAS DE BILAN

CLASSE 3	485 543,26 €	- €	485 543,26 €
CLASSE 4	10 746 549,11 €	22 845 610,68 €	- 12 099 061,57 €
CLASSE 5	35 884 591,81 €		35 884 591,81 €
<b>Total</b>	<b>47 116 684,18 €</b>	<b>22 845 610,68 €</b>	<b>24 271 073,50 €</b>
491		359 213,22 €	
Fonds de roulement N		24 630 286,72	

### Le besoin en fonds de roulement

#### BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	2018	2019	2020	2021	Variation
Actif circulant d'exploitation	9 700 349,86 €	11 163 075,35 €	7 639 403,77 €	10 872 874,15 €	3 233 470,38 €
Dettes d'exploitation	14 638 043,40 €	16 233 159,31 €	8 467 870,31 €	12 079 967,59 €	3 612 097,28 €
Dépréciation comptes clients (c/491)	- €	361 720,95 €	364 346,81 €	359 213,22 €	- 5 133,59 €
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>- 4 937 693,54 €</b>	<b>- 4 708 363,01 €</b>	<b>- 464 119,73 €</b>	<b>- 847 880,22 €</b>	<b>- 383 760,49 €</b>
Actif circulant hors exploitation	147 110,65 €	- €	- €	- €	- €
Dettes hors exploitation	1 481 580,25 €	1 228 583,66 €	9 781 080,44 €	10 406 424,87 €	625 344,43 €
<b>Besoin en fonds de roulement hors exploitation</b>	<b>- 1 334 469,60 €</b>	<b>- 1 228 583,66 €</b>	<b>- 9 781 080,44 €</b>	<b>- 10 406 424,87 €</b>	<b>- 625 344,43 €</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 6 272 163,14 €</b>	<b>- 5 936 946,67 €</b>	<b>- 10 245 200,17 €</b>	<b>- 11 254 305,09 €</b>	<b>- 1 009 104,92 €</b>

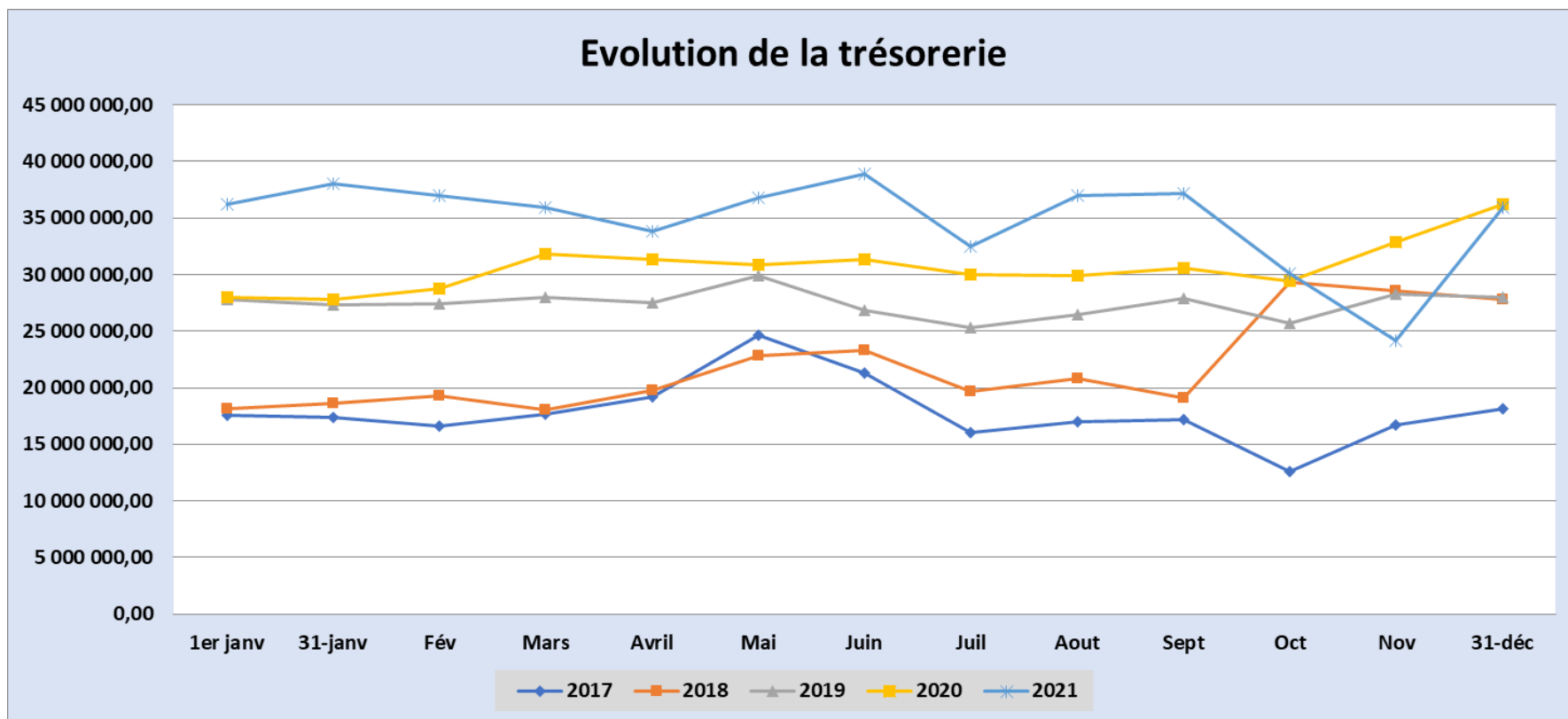
Le besoin en fonds de roulement global (BFR), calculé en retranchant à l'actif circulant les dettes, reste structurellement négatif et se porte à 11 254 305,09 €. L'absence de BFR est essentiellement due aux opérations extrabudgétaires (- 10 406 424,87 €).

## C. Trésorerie

Le niveau de trésorerie diminue de 292 587.41 € et reste stable.

La trésorerie est composée des comptes de dépôt de fonds de l'agence comptable (caisse, compte au Trésor, compte à la Banque Postale) mais également des régies d'avance et de recettes implantées sur l'ensemble du territoire, au plus près de l'étudiant.

Ce tableau a été réalisé à partir des balances de la classe 5 issues du logiciel ORION.

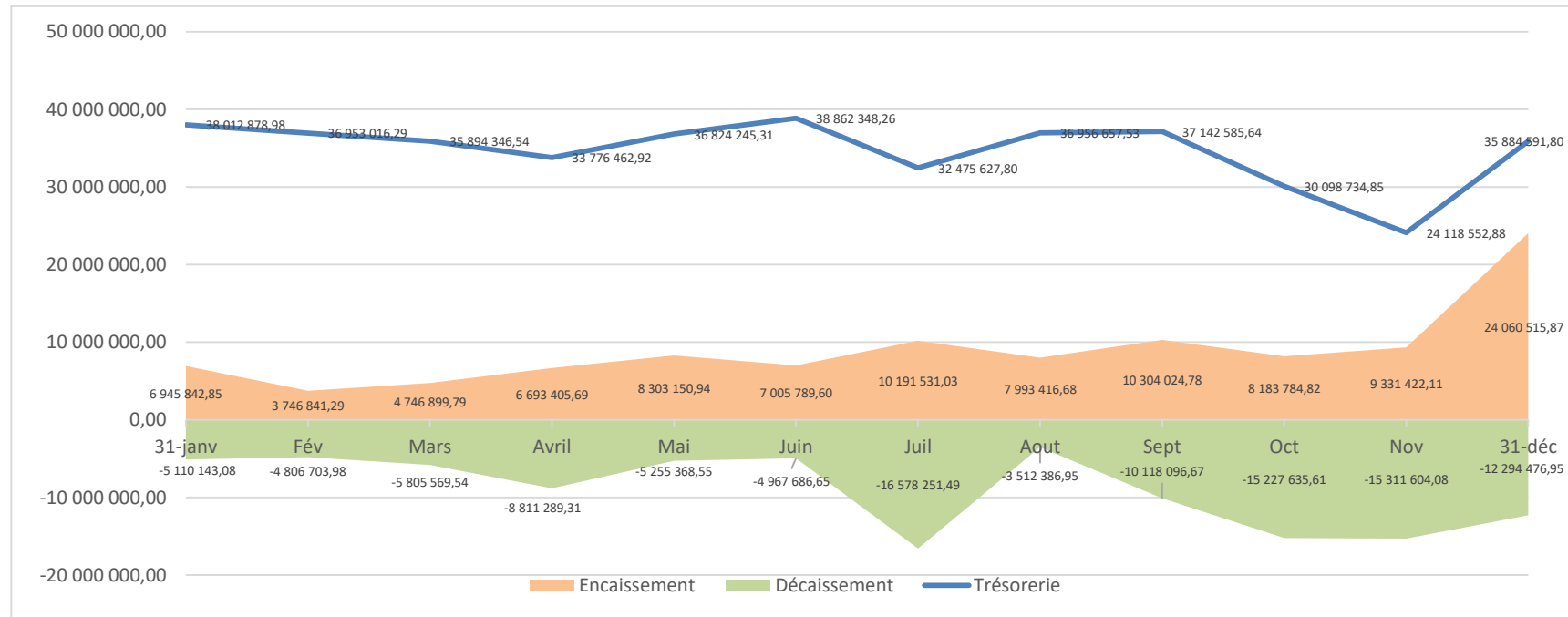


Il est utile de compléter ces informations avec le tableau suivant qui déroule le cycle annuel de trésorerie sur cinq années pour repérer les points bas (24 M€ en novembre 2021, 27 M€ en janvier 2020, 25 M€ en juillet 2019).

On peut noter que le point le plus haut s'affiche à la fin du mois de juin 2021. En effet, la campagne de collecte de la CVEC 2020-2021 est terminée et les reversements aux établissements ne sont pas encore effectués et le Crous a reçu les avances sur subventions de contractualisation avec le Cnous.

Les variations d'encaissement sont liées aux versements de la SCSP et aux tirages d'emprunt en fin d'année.

Les forts pics de décaissement sont liés au second reversement de la CVEC aux établissements en juillet et aux décaissements liés aux opérations d'investissements en fin d'année. Le mois d'août est le mois avec le plus faible niveau de décaissement avec la fermeture estivale.



Enfin, la variation de trésorerie analysée par flux (fonctionnement / investissement / cautions et prêts) complète le panorama.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE				
	2018	2019	2020	2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>				
Résultat net	3 262 113,54	3 474 627,00	1 572 743,33	4 460 269,33
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
- Amortissements et provisions	7 658 808,87	8 048 252,09	7 305 115,77	14 060 470,48
- Valeur nette comptable de cession d'actif	0,00	0,00	0,00	30 166,88
- Plus-values de cessions	0,00	316,15	25 523,76	33 990,14
- Reprise sur amortissements et provisions	1 518 800,00	2 498 159,00	857 723,00	2 032 471,93
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>9 402 122,41</b>	<b>9 024 403,94</b>	<b>7 994 612,34</b>	<b>16 484 444,62</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité				
- Stocks	-52 091,24	-32 258,68	27 817,67	38 092,51
- créances d'exploitation - dépréciation compte 491	843 309,58	1 856 705,12	-3 548 863,39	3 190 244,28
- Dettes d'exploitation	9 162 244,23	1 595 115,91	-7 765 289,00	3 612 097,28
- Autres créances liées à l'activité				
- Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)				
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>17 773 148,30</b>	<b>8 795 073,41</b>	<b>3 750 369,06</b>	<b>16 868 205,11</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations	6 128 352,56	6 128 352,56	6 105 455,55	27 449 687,24
Cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	33 990,14
Réduction d'immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
Subvention d'investissement reçues	2 539 592,42	3 078 620,28	3 392 444,05	6 215 201,84
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 588 760,14</b>	<b>-3 049 732,28</b>	<b>-2 713 011,50</b>	<b>-21 200 495,26</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>				
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-437 260,08</b>	<b>-435 299,30</b>	<b>3 035 808,10</b>	<b>14 915 758,05</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations dispositifs pour compte de tiers</b>				
<b>Flux net de trésorerie lié aux dispositifs pour compte de tiers</b>	<b>-300 517,54</b>	<b>-252 996,59</b>	<b>8 552 496,78</b>	<b>625 344,43</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>13 446 610,54</b>	<b>5 057 045,24</b>	<b>12 625 662,44</b>	<b>11 208 812,33</b>
Trésorerie d'ouverture	18 138 545,42	27 810 179,96	28 032 288,72	36 177 179,21
Trésorerie de clôture	27 810 179,96	28 032 288,72	36 177 179,21	35 884 591,80
Variation de trésorerie	9 671 634,54	222 108,76	8 144 890,49	-292 587,41

	2021
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	
Encaissements	56 995 420,81 €
<i>Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés</i>	18 765 873,97 €
<i>Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité</i>	38 229 546,84 €
Décaissements	52 305 327,34 €
<i>Charges de personnel</i>	20 888 951,57 €
<i>Charges de fonctionnement</i>	52 305 327,34 €
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 690 093,47 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	
Encaissements	9 034 038,47 €
Décaissements	29 283 858,50 €
<b>TOTAL (II)</b>	<b>- 20 249 820,03 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS</b>	
Encaissements	16 901 532,29 €
<i>Emprunts</i>	15 370 300,89 €
<i>Autres opérations</i>	1 531 231,40 €
Décaissements	1 985 774,24 €
<i>Autres opérations</i>	1 985 774,24 €
<b>TOTAL (III)</b>	<b>14 915 758,05 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	
Encaissements	20 869 765,71 €
Décaissements	22 579 586,58 €
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>- 1 709 820,87 €</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES SUR COMPTES DE TIERS</b>	
Encaissements	3 705 868,17 €
Décaissements	1 644 666,20 €
<b>TOTAL (V)</b>	<b>2 061 201,97 €</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (VI=I+II+III+IV+V)</b>	<b>- 292 587,41 €</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>36 177 179,21 €</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>35 884 591,80 €</b>



## D. Engagements hors bilan

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

Situation au 31 décembre 2021

*Programmes construits sur le système de la redevance dite "forfaitaire" : px au m2 surface corrigée réévalué selon l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction*

Sites	Date de l'engagement	Nature des engagements noms des créanciers objet des créances	Montant initial de l'engagement	Durée	Années antérieures	Année courante	Total ( 5 + 6 )	Montant net de l'engagement ( 3 - 7 )
	1	2	3	4	5	6	7	8
FORT ST-IRENEE	1990	Construction du Fort St-Irénée/ SCI COMA	9 141 027,00	41 ans	5 860 193,46	316 034,93	6 176 228,39	2 964 798,61
GARIBALDI	1996	Construction Garibaldi/Lyon Métropole habitat	15 946 686,00	34 ans	10 268 464,22	561 704,49	10 830 168,71	5 116 517,29
JUSSIEU STUDIO	2009	Construction Jussieu Studios/Erilia/ prêt PLS	15 482 479,00	32 ans	4 949 901,12	503 710,63	5 453 611,75	10 028 867,25
<b>Totaux .....</b>			<b>40 570 192,00</b>		<b>21 078 558,80</b>	<b>1 381 450,05</b>	<b>22 460 008,85</b>	<b>18 110 183,15</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

*situation au 31 décembre 2021*

**Programmes construits sur le système de la redevance dite "transparente" : prêts contractés par le maître d'ouvrage, remboursés par le Crous**

Sites	Date de l'engagement	Nature des engagements noms des créanciers objet des créances	Montant initial de l'engagement	Durée	Années antérieures	Année courante	Total (5 + 6)	Montant net de l'engagement (3 - 7)
	1	2	3	4	5	6	7	8
ANTONINS	1990	Construction les Antonins / Alliade / prêt 1097 PLA 222 723	<b>14 514 511,00</b>	34 ans	12 236 698,51	794 735,35	<b>13 031 433,86</b>	1 483 077,14
PARADIN	1991	Construction du Paradin / Grand Lyon Habitat / Direction des Fonds d'Epargne PLA 8802 ( O223290)	<b>10 775 685,00</b>	34 ans	8 296 508,17	387 483,21	<b>8 683 991,38</b>	2 091 693,62
LES ARCHES	1991	Construction Arches / Alliade/ PLA 253 531	<b>14 166 509,00</b>	34 ans	11 067 092,65	584 452,47	<b>11 651 545,12</b>	2 514 963,88
ROANNE	1991	Construction de Roanne / Cité Nouvelle / PLA 8803 (O277900)	<b>3 593 063,00</b>	26 ans	2 904 206,58	125 680,63	<b>3 029 887,21</b>	563 175,79
EINSTEIN	1993	Construction Einstein /Alliade/ prêt 1576 PLA 42 25 54	<b>12 776 831,00</b>	34 ans	9 130 992,62	504 380,67	<b>9 635 373,29</b>	3 141 457,71
CARTELIER	2012	Construction Cartelier -(ex. J. Jaurès)/ Lyon Métropole Habitat	<b>18 756 719,00</b>	41 ans 10 mois et 15 j	2 655 832,89	595 799,25	<b>3 251 632,14</b>	15 505 086,86
LES QUAIS	2013	Construction résidence des Quais/ Lyon Métropole Habitat	<b>22 812 807,00</b>	40 ans	1 977 800,22	534 838,30	<b>2 512 638,52</b>	20 300 168,48
ST EXUPERY	2017	Construction résidence St exupéry/ Lyon Métropole Habitat	<b>26 590 718,00</b>	40 ans	1 496 007,75	448 928,88	<b>1 944 936,63</b>	24 645 781,37
<b>Totaux .....</b>			<b>123 986 843,00</b>		<b>49 765 139,39</b>	<b>3 976 298,76</b>	<b>53 741 438,15</b>	<b>70 245 404,85</b>

## E. Effectifs

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>599,52</b>	<b>19 886 731</b>	<b>9,46</b>	<b>92 307</b>	<b>609</b>	<b>20 888 952</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>202,54</b>	<b>6 845 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202,54</b>	<b>6 845 925</b>
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	202,54	6 845 925			202,54	6 845 925
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>
* Contractuels de droit public	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>396,98</b>	<b>13 040 805</b>
øCDI (PO et PA)	396,98	10 022 320			396,98	10 022 320
øCDD (PO et PA)		3 018 485	0	0	0	3 018 485
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
øCDI	0	0			0	0
øCDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>9,46</b>	<b>92 307</b>	<b>9,46</b>	<b>92 307</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>909 914</b>

## F. Dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Le Crous de Lyon est amené à gérer des dispositifs, spécifiques à la sphère publique, liés aux missions de service public de l'établissement. Ce sont des opérations notamment dans le domaine des aides économiques, sociales et de soutien à des étudiants clairement identifiés et sans contrepartie. Ce sont des dispositifs d'interventions pour compte de tiers.

La procédure de gestion s'articule à partir de versements reçus par différents ministères ou établissements publics et de versements à des bénéficiaires répondant à des critères précis.

Ces éléments sont repris dans le tableau des opérations pour comptes de tiers transmis pour information à l'organise délibérant.

### Opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libelle	Décaissements 2021	Encaissements 2021
467731ARPE	467731	AIDE ARPE	1 855,60	
467732GEN	467732	AIDE FINANCIERE AUX APPRENANTS DE LA GEN	352 773,50	31 779,70
44343AMM	44343	AIDE MOBILITE MASTER		623 120,00
467733AMM	467733	AIDE MOBILITE MASTER	642 000,00	
44343AMP	44343	AIDE MOBILITE PARCOURSUP		709 500,00
467735AMP	467735	AIDE MOBILITE PARCOURSUP	709 500,00	
44343GEN	44343	AIDES GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE		388 811,00
46731AFUNIV	46731	AIDES PONCTUELLES UNIVERSITE	112 940,00	120 000,00
44343ASPE	44343	AIDES SPECIFIQUES		2 410 895,00
467734ASPE	467734	AIDES SPECIFIQUES	2 834 569,97	
44343IMT	44343	BOURSES IMT		287 124,00
467771IMT	467771	BOURSES IMT	263 921,50	
44343MCC	44343	BOURSES MCC		2 451 431,00
46774MCC	46774	BOURSES MCC	2 345 450,50	
46762CVEC	46762	CVEC Campagne 21-22 établissements	2 403 544,00	
46761CVEC	46761	CVEC Campagne 21-22 étudiants	1 798 819,00	11 648 339,72
46767CVEC	46767	CVEC	123 366,00	261 275,00
46768CVEC	46768	CVEC	6 789 813,72	
467761GIVE	467761	LEG GIVEKA		5 000,00
467762GIVE	467762	LEG GIVEKA	5 000,00	
44343MAA142	44343	MAA PROGRAMME 142		902 333,00
46731MAA142	46731	MAA PROGRAMME 142	953 170,80	
44343MAA143	44343	MAA PROGRAMME 143		859 556,00
46731MAA143	46731	MAA PROGRAMME 143	752 902,00	
44343MCCASAA	44343	MCC ASAA		32 756,00
46774MCCASAA	46774	MCC ASAA	12 795,50	
44782TSEJ		TAXE DE SEJOUR		872,19
TVA collectée		Tva collectée		126 973,10
TVA déductible		Tva déductible	2 467 164,29	
<b>TOTAL</b>			<b>22 678 686,68</b>	<b>20 868 766,71</b>

## FOCUS CVEC

La variation de la trésorerie induite par les opérations de la CVEC est retracée dans le tableau ci-dessous et s'élève à 786 896 € :

		Variation
Solde au 31/12/2020	8 209 429,00 €	
Encaissements CVEC sur la campagne 2020-2021	261 275,00 €	
Encaissements CVEC sur la campagne 2021-2022	13 201 080,00 €	
Remboursement aux étudiants	778 774,00 €	
Reversement du plafonnement	1 150 587,00 €	786 896,00 €
Reversement aux établissements	8 364 991,74 €	
Reversement au Crous au titre de la péréquation campagne 2020-2021	828 365,98 €	
Part Crous au titre de la campagne 2020-2021	1 552 740,28 €	
<b>Solde CVEC au 31/12/2021</b>	<b>8 996 325,00 €</b>	

Sur l'exercice 2021, le Crous de Lyon a encaissé 13 462 355 € au titre de la CVEC.

Les remboursements aux étudiants exonérés s'élèvent à 778 774 € au titre des deux campagnes CVEC.

	2020	2021		Total
	Campagne 2020-2021	Campagne 2021-2022		
<b>Collecte</b>	<b>12 704 596,00 €</b>	<b>261 275,00 €</b>	<b>13 201 080,00 €</b>	<b>13 462 355,00 €</b>
<b>Remboursement aux étudiants</b>	<b>969 551,00 €</b>	<b>128 150,00 €</b>	<b>650 624,00 €</b>	<b>778 774,00 €</b>
<b>Collecte nette</b>	<b>11 735 045,00 €</b>	<b>133 125,00 €</b>	<b>12 550 456,00 €</b>	<b>12 683 581,00 €</b>
<b>Plafonnement</b>	<b>1 070 270,00 €</b>		<b>1 150 587,00 €</b>	<b>1 150 587,00 €</b>
<b>Reversement aux établissements bénéficiaires</b>	<b>2 455 346,00 €</b>	<b>5 961 447,74 €</b>	<b>2 403 544,00 €</b>	<b>8 364 991,74 €</b>
<b>Reversement part Crous au Crous</b>		<b>828 365,98 €</b>		<b>828 365,98 €</b>
<b>Part Crous suite à la péréquation</b>		<b>1 552 740,28 €</b>		<b>1 552 740,28 €</b>

Le versement aux établissements s'est fait, après la péréquation nationale, sur la base de 60.64 € (à la place des 42 € de base) et de 38.64 € (à la place des 20 € de base) pour chaque étudiant déclaré sur le site CVEC par les établissements de l'enseignement supérieur référencés. La majoration s'élève à 18.64 € pour la campagne 2020-2021 :

- Le premier versement fait fin 2020 s'élève à 2 455 346 €
- Le second versement fait en juillet 2021 s'élèvent à 5 961 447,74 €,

soit un total de 8 416 793.74 € versés aux établissements au titre de la campagne 2020-2021.

Un focus est donné pour information sur le détail des versements effectués aux établissements d'enseignement supérieur par campagne CVEC.

Campagne	Total collecté	Total reversé	Part crous titrée
2018-2019	10 493 910,00	8 199 030,85	1 457 504,60
2019-2020	11 062 514,04	8 041 821,34	1 468 423,36
2020-2021	10 797 900,00	8 416 793,74	1 552 740,28

Reversement aux établissements:				
Etablissement	UAI	2018-2019	2019-2020	2020-2021
EGC Ain	011402U	2 992,50 €	4 065,81 €	3 787,13 €
Ecole régionale des beaux-arts	04200092X	10 857,39 €	12 829,01 €	13 370,88 €
ENISE	0420093Y	57 584,38 €	61 227,96 €	62 766,70 €
UJM	0421095M	1 102 295,59 €	1 120 299,66 €	1 146 417,08 €
Ecole nationale supérieure d'architecture	0421614B	17 763,15 €	20 763,25 €	19 940,38 €
IEP Lyon	0690173N	82 517,82 €	88 829,73 €	91 815,25 €
Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon	0690184A	24 975,83 €	27 394,86 €	17 223,76 €
Ecole nationale supérieure des beaux arts de Lyon	0690185B	14 271,91 €	14 368,49 €	23 429,89 €
ECL	0690187D	104 245,53 €	115 570,86 €	105 581,47 €
INSA	0690192J	359 635,22 €	360 790,10 €	349 189,04 €
Institut enseignement supérieur de recherche et d'agronomie	0690193K	40 437,07 €	43 026,51 €	44 865,86 €
Ecole catholique arts et métiers de Lyon	0690194L	37 751,49 €	47 210,74 €	59 859,79 €
Institut catholique de Lyon	0690195M	212 275,41 €	213 040,43 €	248 945,64 €
Université Lyon 1	0691774D	2 478 384,12 €	2 525 715,09 €	2 481 255,55 €
Université Lyon 2	0691775E	1 655 105,61 €	1 672 580,84 €	1 654 311,87 €
ISARA	0692353H	35 487,94 €	39 868,61 €	40 344,50 €
Université Lyon 3	0692437Z	1 418 772,21 €	1 386 665,91 €	1 422 469,27 €
ENSSIB	0692459Y	6 470,82 €	7 008,02 €	8 550,83 €
ENTPE	0692566P	30 615,54 €	32 092,25 €	28 055,66 €
Conservatoire national supérieur de musique	0693133F	22 136,80 €	22 815,90 €	22 452,25 €
Institut textile chimique Ecully	0693364G	20 371,99 €	21 947,47 €	21 679,37 €
CPE Lyon	0693623N	51 831,57 €	55 066,04 €	56 961,48 €
ENSATT	0693735K	10 626,40 €	11 003,82 €	10 491,44 €
ENS	0694123G	131 494,22 €	137 639,98 €	139 057,04 €
EM Lyon		270 130,34 €		343 971,61 €
<b>TOTAL ACADEMIE</b>		<b>8 199 030,85 €</b>	<b>8 041 821,34 €</b>	<b>8 416 793,74 €</b>

## G. Valeurs inactives

### BALANCE DES COMPTES DE VALEURS INACTIVES

Comptes	Débits			Crédits			Balance de sortie	
	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Balance d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Solde débiteur	Solde créditeur
861 - Compte de position - Portefeuilles	44 790,90 €		44 790,90 €		1 461,90 €	1 461,90 €	43 329,00 €	
862 - Comptes de position - Régisseurs		1 461,90 €	1 461,90 €				1 461,90 €	
863 - Comptes de prise en charge				44 790,90 €				44 790,90 €

Les valeurs inactives sont constituées exclusivement de tickets repas valorisés au tarif social 3,30 euros. Ils sont utilisés ponctuellement pour des étudiants ne disposant pas encore de la carte Izly, à la rentrée universitaire.



## Visa du compte financier de l'exercice 2021

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à *Lyon*, le *16 février 2022*

*Le Directeur Général,*



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/04

Objet : adoption des tarifs hébergement 2022- 2023

Document joint : présentation des tarifs hébergement 2022-2023

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

Décidé à la fin de l'année 2019, le gel des redevances en résidence universitaire est en vigueur depuis deux ans et le sera jusqu'à la fin de l'année universitaire. En raison du contexte économique et de l'absence d'annonce de prolongation de cette mesure pour l'année 2022-2023, il importe désormais de revenir « au droit commun » à savoir l'application de l'évolution de l'IRL des redevances.

Cette revalorisation pour l'année 2022-2023 est réalisée de manière uniforme dans le réseau des œuvres et prend pour référence l'IRL du 2nd trimestre. La variation du 2nd trimestre 2021 par rapport à celui du 2nd trimestre 2020 représente une augmentation de 0.4%.

Cette revalorisation est appliquée sur tous les loyers HC exceptés ceux des logements ou chambres en résidence traditionnelle qui n'ont pas été réhabilités et pour lesquels le Crous de Lyon n'appliquera pas cette augmentation pour 2022-2023.

Par ailleurs, une actualisation des charges a été faite sur l'ensemble des résidences.

Enfin, les ouvertures de 3 nouvelles résidences pour la rentrée universitaire 2022-2023 (pour un total de 795 places), puis début d'année 2023 de 2 autres résidences (394 places) donnent lieu à la mise en place de nouveaux tarifs.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration vote les tarifs hébergement tels qu'indiqués dans le document joint.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 8
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI



# Tarifs hébergement 2022-2023

Conseil d'administration du 11 mars 2022

59, rue de la Madeleine - 69 365 Lyon cedex 07  
Tél :04 72 80 17 70 - [crous-lyon.fr](http://crous-lyon.fr)

## Sommaire :

- \* Tarifs des résidences traditionnelles
- \* Tarifs des résidences conventionnées
- \* Tarifs des logements proposés aux apprentis
- \* Offre d'hébergement pour les enseignants-chercheurs, les doctorants et les passagers non étudiants
- \* Autres offres d'hébergement
- \* Autres prestations

## Tarifs des résidences traditionnelles

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Tarif/mois/pl. 2022-2023	Ecart tarif/mois/pl 2021/2022 et 2022/2023	Ecart en %	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois) [Tarif mensuel/30]2022-2023	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)	Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	Dépôt de garantie
LYON 3ème	J. Cavalier	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
		Appartement partagé (6 pl.)	/	242 €	2 €	0,83	8 €	8,5 €	8,6 €	9,7 €	230 €
		Studio	335 €	335 €	2 €	0,68	11 €	11,7 €	12,0 €	13,4 €	250 €
	Lirondelle	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
LYON 5ème	Allix	Chambre 2 jusqu'en 2024	198 €	198 €	1 €	0,51	7 €	7,1 €	7,1 €	7,9 €	150 €
		Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
		Appartement partagé (6 pl.)	/	242 €	2 €	0,83	8 €	8,5 €	8,6 €	9,7 €	230 €
		Studio	335 €	335 €	2 €	0,68	11 €	11,7 €	12,0 €	13,4 €	250 €
		T3 (3 pl.)	805 €	268 €	9 €	3,24	9 €	9,4 €	9,6 €	10,7 €	230 €
		T4 (4 pl.)	/	350 €	/	/	/	12 €	12,3 €	12,5 €	14,0 €
LYON 7ème	Madelaideine	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
	B. Delessert	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
		Studio	407 €	407 €	3 €	0,63	14 €	14,2 €	14,5 €	16,3 €	250 €
		T2 33m²(2 pl.)	548 €	274 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,8 €	11,0 €	150 €
VILLEURBANNE	Jussieu	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
		T3 (3 pl.)	850 €	283 €	8 €	2,94	9 €	9,9 €	10,1 €	11,3 €	150 €
	Monod	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
	Puvis	Chambre 3	273 €	273 €	2 €	0,75	9 €	9,6 €	9,7 €	10,9 €	230 €
SAINT-ETIENNE	Fauriel	T1	366 €	366 €	1 €	0,40	12 €	12,8 €	13,1 €	14,7 €	250 €
	Métare	Chambre 2	174 €	174 €	1 €	0,57	6 €	6,1 €	6,2 €	7,0 €	150 €
		Chambre 3	260 €	260 €	2 €	0,77	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	230 €
		T1	368 €	368 €	2 €	0,66	12 €	12,9 €	13,1 €	14,7 €	250 €
					moyenne	3 €	0,90				

### Tarifs des résidences conventionnées

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Tarif/mois/pl. 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en%	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois) [Tarif mensuel/30]	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)	Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	Dépôt de garantie
LYON 2ème	Confluence	T1	412 €	412 €	6 €	1,50	14 €	14,4 €	14,7 €	16,5 €	250 €
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	334 €	2 €	0,55	11 €	11,7 €	11,9 €	13,4 €	230 €
	G. Rinck RPA	T1	387 €	387 €	2 €	0,52	13 €	13,5 €	13,8 €	15,5 €	250 €
LYON 3ème	P. Bert	T1	400 €	400 €	6 €	1,41	13 €	14,0 €	14,3 €	16,0 €	250 €
		T1 bis (1 grd lit)	520 €	260 €	3 €	1,27	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €
	Voltaire	T1	403 €	403 €	6 €	1,56	13 €	14,1 €	14,4 €	16,1 €	250 €
		T2	637 €	319 €	5 €	1,46	11 €	11,1 €	11,4 €	12,7 €	150 €
LYON 5ème	Charcot	T1	409 €	409 €	6 €	1,50	14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	330 €	5 €	1,51	11 €	11,5 €	11,8 €	13,2 €	230 €
	Fort St-Irénée	T1	409 €	409 €	3 €	0,77	14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €
		T1 bis	520 €	260 €	3 €	1,22	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €
		T2	677 €	339 €	2 €	0,63	11 €	11,9 €	12,1 €	13,5 €	150 €
	Les Arches	T1	398 €	398 €	6 €	1,40	13 €	13,9 €	14,2 €	15,9 €	250 €
	P. Magnin	T1	409 €	409 €	5 €	1,20	14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €
		T2	681 €	340 €	4 €	1,13	11 €	11,9 €	12,1 €	13,6 €	150 €
		Appart. partagé (3 pl.)	/	328 €	5 €	1,57	11 €	11,5 €	11,7 €	13,1 €	230 €
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	321 €	5 €	1,53	11 €	11,2 €	11,5 €	12,8 €	230 €
Perrin Fayolle	T1	409 €	409 €			14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €	
LYON 6ème	Bugeaud	T1	413 €	413 €	6 €	1,55	14 €	14,5 €	14,7 €	16,5 €	250 €
		T2	684 €	342 €	6 €	1,78	11 €	12,0 €	12,2 €	13,7 €	150 €
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	336 €	5 €	1,54	11 €	11,8 €	12,0 €	13,5 €	230 €
LYON 7ème	Garibaldi	T1	402 €	402 €	6 €	1,42	13 €	14,1 €	14,3 €	16,1 €	250 €
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €
	Les Girondins	T1	413 €	413 €	7 €	1,65	14 €	14,4 €	14,7 €	16,5 €	250 €
		Appart. partagé ( 6 pl.)	331 €	331 €	5 €	1,64	11 €	11,6 €	11,8 €	13,2 €	230 €
	Les Quais	T1	413 €	413 €	6 €	1,54	14 €	14,5 €	14,7 €	16,5 €	250 €
		Appart. partagé ( 5 pl.)	/	324 €	6 €	1,78	11 €	11,3 €	11,6 €	13,0 €	230 €

### Tarifs des résidences conventionnées

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Tarif/mois/pl. 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en%	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois) [Tarif mensuel/30]	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)	Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	Dépôt de garantie	
	Parc Blandan	T1	400 €	400 €	6 €	1,41	13 €	14,0 €	14,3 €	16,0 €	250 €	
	Parc Blandan (RpR)	T1	308 €	308 €	5 €	1,72	10 €	10,8 €	11,0 €	12,3 €	250 €	
	Parc Blandan	Appart. partagé (3 pl.)	/	320 €	5 €	1,47	11 €	11,2 €	11,4 €	12,8 €	230 €	
	Parc Blandan (RpR)	Appart. partagé (3 pl.)	/	260 €	4 €	1,72	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	230 €	
LYON 8ème	Croix du Sud	T1	398 €	398 €	6 €	1,40	13 €	13,9 €	14,2 €	15,9 €	250 €	
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €	
	Paradin	T1	402 €	402 €	6 €	1,42	13 €	14,1 €	14,3 €	16,1 €	250 €	
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €	
	St-Exupéry	T1	403 €	403 €	6 €	1,61	13 €	14,1 €	14,4 €	16,1 €	250 €	
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	321 €	5 €	1,59	11 €	11,2 €	11,5 €	12,9 €	230 €	
		Appart. partagé ( 6 pl.)	/	317 €	5 €	1,56	11 €	11,1 €	11,3 €	12,7 €	230 €	
	Barré Sinoussi	T1	406 €	406 €								
		Appart.Partagé (3 pl.)		343 €			11 €	12,0 €	12,2 €	13,7 €		
		Appart.Partagé (4 pl.)		336 €			11 €	11,8 €	12,0 €	13,4 €		
		Appart.Partagé (8 pl)		333 €			11 €	11,7 €	11,9 €	13,3 €		
	Claudie Haigneré	T1	406 €	406 €								
	Patay	T1	426 €	426 €			14 €	14,9 €	15,2 €	17,0 €		
		Appart. Partagé (2 pl.)	631 €	316 €			11 €	11,0 €	11,3 €	12,6 €		
LYON 9ème	La Duchère	T1	370 €	370 €	5 €	1,36	12 €	13,0 €	13,2 €	14,8 €	250 €	
		Appart. partagé ( 4 pl.)	/	296 €	4 €	1,31	10 €	10,3 €	10,5 €	11,8 €	230 €	
	Althéa	T1	400 €	400 €	7 €	1,86	13 €	14,0 €	14,3 €	16,0 €	250 €	
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €	

## Tarifs des résidences conventionnées

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Tarif/mois/pl. 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en%	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois) [Tarif mensuel/30]	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)	Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	Dépôt de garantie
VILLEURBANNE		Appart. partagé (3 pl.)	/	279 €	3 €	1,24	9 €	9,8 €	10,0 €	11,2 €	230 €
	Les Antonins	T1	402 €	402 €	8 €	1,92	13 €	14,1 €	14,3 €	16,1 €	250 €
	Archimède	T1	412 €	412 €	7 €	1,59	14 €	14,4 €	14,7 €	16,5 €	250 €
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €
		T2	674 €	337 €	3,59 €	1,07	11 €	11,8 €	12,0 €	13,5 €	230 €
		Appart. partagé (4 pl.)	/	332 €	4 €	1,08	11 €	11,6 €	11,8 €	13,3 €	230 €
	Einstein	T1	400 €	400 €	6 €	1,41	13 €	14,0 €	14,3 €	16,0 €	250 €
		T1 Bis (2 pl.)	520 €	260 €	3 €	1,16	9 €	9,1 €	9,3 €	10,4 €	150 €
	Cartellier	T1	409 €	409 €	6 €	1,53	14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €
	Jussieu Studio	T1	410 €	410 €	5 €	1,34	14 €	14,3 €	14,6 €	16,4 €	250 €
Appart. partagé (3 pl.)		/	262 €	4 €	1,59	9 €	9,2 €	9,3 €	10,5 €	230 €	
Tonkin	T1	539 €	539 €	7 €	1,27	18 €	18,9 €	19,2 €	21,6 €	250 €	
BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse	T1	344 €	344 €	5 €	1,31	11 €	12,1 €	12,3 €	13,8 €	250 €
		T2	494 €	247 €	2 €	0,81	8 €	8,6 €	8,8 €	9,9 €	150 €
SAINT-PRIEST	A. Césaire	T1	400 €	400 €	6 €	1,49	13 €	14,0 €	14,3 €	16,0 €	250 €
		Appart. partagé (4 pl.)	/	320 €	4 €	1,40	11 €	11,2 €	11,4 €	12,8 €	230 €
SAINT-ETIENNE	Chavanelle	T1	378 €	378 €	4 €	0,97	13 €	13,2 €	13,5 €	15,1 €	250 €
		Appart. partagé (5 pl.)	/	302 €	2 €	0,77	10 €	10,6 €	10,8 €	12,1 €	230 €
	Tréfilerie	T1	328 €	328 €	3 €	0,87	11 €	11,5 €	11,7 €	13,1 €	250 €
		T1 Bis (2 pl.)	437 €	219 €	2 €	1,01	7 €	7,7 €	7,8 €	8,7 €	150 €
ROANNE	Roanne	T1	358 €	358 €	2 €	0,51	12 €	12,5 €	12,8 €	14,3 €	250 €
		T1 Bis (2 pl.)	469 €	235 €	2 €	0,69	8 €	8,2 €	8,4 €	9,4 €	150 €
		Appart. partagé (3 pl.)	/	272 €	4 €	1,43	9 €	9,5 €	9,7 €	10,9 €	230 €
				moyenne	4,55 €	1,32					



## Tarifs des logements proposés aux apprentis

Secteur	Résidence	Type de logement	Total Charges 2022-2023	Tarif HC 2022-2023	Tarif mois	Tarif quinzaine (alternants)	Ecart entre 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en%	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois)	Tarif semaine	Dépôt de garantie
Lyon 8ème	ST-EXUPERY	T1	110 €	84 €	388 €	194 €	3 €	1,61	13 €	126 €	250 €

## Offre d'hébergement pour enseignants chercheurs, doctorants et passagers non-étudiants

### PRESTATIONS SIMPLES

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/logt 2022-2023	Tarif/mois/pl. 2022-2023	Ecart entre 2020-2021 et 2022-2023	Ecart en %	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois)		Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)		Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)		Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	
							par logt	par pl.	par logt	par pl.	par logt	par pl.	par logt	par pl.
LYON 3ème	Lirondelle	T1	540 €	540 €	8 €	1,41	18 €				19,2 €		21,6 €	
LYON 5ème	Fort St-Irénée	T 1 BIS	593 €	296,5 €	4 €	1,34	20 €	10 €	20,8 €	10,4 €	21,1 €	10,6 €	23,7 €	11,9 €
		T2	745 €	372,5 €	5 €	1,25	25 €	12 €	26,1 €	13,0 €	26,6 €	13,3 €	29,8 €	14,9 €
	Jean Meygret	T 1	486 €	486 €	6 €	1,28	16 €		17,0 €		17,3 €	0,0 €	19,4 €	0,0 €
		T 1 BIS	626 €	313 €	4 €	1,25	21 €	10 €	21,9 €	11,0 €	22,3 €	11,2 €	25,1 €	12,5 €
SAINT-ETIENNE	Les Arts	T 1	537 €	537 €	8 €	1,42	18 €		18,8 €		19,2 €	0,0 €	21,5 €	0,0 €
		T2	732 €	366 €	6 €	1,62	24 €	12 €	25,6 €	12,8 €	26,1 €	13,1 €	29,3 €	14,6 €
					<i>moyenne</i>	6 €	1,37							

**PRESTATIONS HOTELIERES**

(Internet, location de linge, matériel de cuisine et ménage inclus)

Site	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt TTC (dont TVA à 10%) 2022-2023	Tarif quinzaine/lgt 2022-2023	Tarif semaine/lgt 2022-2023	Tarif nuitée/lgt 2022-2023	Ecart tarif /mois 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en %
LYON 3ème	Lirondelle	T1	700 €	460 €	300 €	70 €	10 €	1,45
LYON 5ème	Fort St-Irénée	T 1 BIS	735 €	420 €	260 €	65 €	10 €	1,45
		T2	925 €	590 €	330 €	65 €	9 €	1,38
SAINT-ETIENNE	Les Arts	T1 (formule individuelle)	690 €	449 €	280 €	55 €	10 €	1,38
		T1 (formule famille)	870 €	622 €	350 €	65 €	11 €	1,47
RHÔNE	Autres résidences	T 1	610 €	360 €	220 €	60 €	50 €	1,28
		T 1 Bis	735 €	420 €	260 €	65 €	10 €	8,93
		T2	925 €	590 €	330 €	65 €	9 €	1,38
<i>moyenne</i>							14 €	2,15

**Prestations hôtelières en chambre de type 3**

Catégorie d'usagers	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Tarif quinzaine/lgt 2022-2023	Tarif semaine/lgt 2022-2023	Tarif nuitée/lgt 2022-2023	Ecart tarif /mois 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en %
Enseignants et personnels administratifs	540 €	351 €	216 €	55 €	9 €	1,67
Etudiants	416 €	270 €	166 €	35 €	2 €	0,48

## Autres offres d'hébergement

### Tarifs des logements du type "T1 bis solo"

Département	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en %	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois)	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et ≤ 1 mois)	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours)	Tarif à la journée (séjour < 7 jours)	Dépôt de garantie
Rhône	P. Bert/ Garibaldi/ Croix du Sud/Paradin/ Althéa/Einstein/ Archimède	T1 bis solo	475 €	6 €	1,29	16 €	16,6 €	16,9 €	19,0 €	250 €
	Fort Saint-Irénée	T1 bis solo	472 €	3 €	0,64	16 €	16,5 €	16,8 €	18,9 €	250 €
Loire	Tréfilerie	T1 bis solo	390 €	2 €	0,62	13 €	13,7 €	13,9 €	15,6 €	250 €
	Roanne	T1 bis solo	390 €	2 €	0,61	13 €	13,7 €	13,9 €	15,6 €	250 €
			<i>moyenne</i>	3 €	0,79					

### Tarifs des logements du type "T2 solo"

Département	Résidence	Type de logement	Tarif/mois/lgt 2021-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart en %	Tarif nuitée/pl. (séjour > 1 mois) [Tarif mensuel/30]	Tarif nuitée à la quinzaine (séjour ≥ 15 jours et < 1 mois) [Tarif nuitée + 5%]	Tarif nuitée à la semaine (séjour ≥ 7 jours et < 15 jours) [Tarif nuitée + 7%]	Tarif à la journée (séjour < 7 jours) [Tarif nuitée + 20%]	Dépôt de garantie
Rhône	Archimède	T2 solo	577 €	10 €	1,75	19 €	20,2 €	20,6 €	23,1 €	250 €
	Bugeaud	T2 solo	581 €	10 €	1,70	19 €	20,3 €	20,7 €	23,2 €	250 €
	Delessert	T2 solo	463 €	8 €	1,80	15 €	16,2 €	16,5 €	18,5 €	250 €
	Voltaire	T2 solo	541 €	5 €	0,94	18 €	18,9 €	19,3 €	21,6 €	250 €
Ain	Bourg-en-Bresse	T2 solo	422 €	6 €	1,53	14 €	14,8 €	15,1 €	16,9 €	250 €
			<i>moyenne</i>	8 €	1,54					

# Autres prestations

## SERVICES EN RESIDENCES UNIVERSITAIRES ET STUDIOS

	2021-2022	
Lavage	3,50 €	
Séchage	1,20 €	
Location de draps (draps, couverture, oreiller)	10 €	<i>par mois incluant 2 lavages mensuels des draps &amp; oreillers</i>
Kit cuisine (assiette, bol, verre, casserole, couvert)	20 €	

## LOCATION MENSUELLE D'UN EMPLACEMENT DE PARKING OU GARAGE

	2022-2023	
Etudiants (box fermé)	38 €	
Etudiants (extérieur ou en sous sol)	22 €	
Non étudiants (extérieur)	80 €	
Non étudiants (en sous-sol)	100 €	<i>* dont 20% de TVA</i>
Non étudiants (en sous-sol) Bourg en Bresse et Roanne	60 €	<i>* dont 20% de TVA</i>
Non étudiants (en sous-sol) Bugeaud	110 €	<i>* dont 20% de TVA</i>
Non étudiants (box fermé)	120 €	<i>* dont 20% de TVA</i>

## INDEMNITE D'OCCUPATION EN RESIDENCES TRADITIONNELLES ET NOUVELLES

	2022-2023
Année	
Coût de la nuitée	25 €

## D.S.E. / LOGEMENT

	2021-2022
Consultation des annonces Lokaviz+Jobaviz	GRATUIT
Frais de dossier D.S.E	7 €
Frais de gestion RPA	

## AVANCE SUR REDEVANCE

Une avance sur redevance d'un montant de 100 euros doit être versée pour confirmation de réservation.

## ETUDIANTS EN CONVENTION

	2021-22	
<b>Chambres</b>	100 €	<i>montant forfaitaire semestriel</i>
<b>Studios</b>	150 €	

## PHOTOCOPIES

	2022-2023
	0,10 €

*l'unité*

## DEGRADATIONS et FORFAIT NETTOYAGE

Dégradations : le remboursement s'effectue sur la base du coût réel du prix de l'objet plus le coût de la main d'œuvre sur la base horaire de :

	2022-2023	
	25 €	<i>Par heure en semaine</i>
	30 €	<i>Par heure le dimanche et jours fêr</i>

Forfait nettoyage :

	2022-2023
en chambre	75 à 95 €
en studio	95 à 145 €
en colocation	145 à 200 €

## PERTE DE CLES

Tout oubli ou perte de clés demandant l'intervention de l'astreinte sera facturé 40 € TTC.

## DIVERS

	2022-2023	
Location de salles (pour des extérieurs)	1 €	<i>HT par m2 et par heure (TVA 20%)</i>
Location de salles (pour des étudiants non résidents)	1 €	<i>HT par m2 et par prestation (TVA)</i>
Salle de réception - Résidence Lirondelle	300 €	<i>par demi journée</i>
Salle de réception - Résidence Lirondelle	500 €	<i>par journée ou soirée</i>

	2022-2023	
Abonnement aux salles de sport (étudiants)	10 €	<i>par mois</i>
	40 €	<i>par semestre</i>
	70 €	<i>par an</i>

	2022-2023	
Abonnement aux salles de sport (non étudiants)	15 €	<i>par mois</i>
	80 €	<i>par semestre</i>
	150 €	<i>par an</i>

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/05

Objet : autorisation de réforme, sortie d'inventaire et vente aux enchères du broyeur à déchets Wastestar et d'un salad bar au restaurant des Quais

Document joint : néant

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1, L3211-17 et R3211-41 ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

La mise en autonomie du restaurant des quais nécessite la dépose du broyeur et du salad bar qui n'auront plus d'utilité pour le Crous.

De plus les dysfonctionnements répétés du broyeur causaient des dommages importants et les réparations étaient onéreuses (entre 3000 et 5000 € de réparation à chaque fois). Désormais le restaurant utilise le même procédé de collecte de déchets organiques que les autres restaurants du Crous.

La valeur nette comptable du broyeur à déchets s'élève, au 01/03/2022 à 72 712,50 €.

La valeur nette comptable du salad bar s'élève, au 01/03/2022, à 4 557 €.

Il est proposé de réformer ces biens, de les sortir de l'inventaire et de les céder par voie d'enchères, via la Direction Nationale d'Interventions domaniales (DNID) qui est un service à compétence nationale rattaché à la Direction de l'Immobilier de l'Etat de la DGFIP.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration autorise la réforme, la sortie d'inventaire et la cession, par voie de vente aux enchères, du broyeur à déchets Wastestar et du salad bar du restaurant des Quais.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/06

Objet : subventions syndicales

Document joint : néant

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

Après avoir reçu l'avis favorable du Comité Technique réuni le mardi 1er mars 2022, la répartition de la subvention accordée aux syndicats représentatifs du Crous de Lyon doit être validée par le Conseil d'Administration de l'établissement.

**Article unique :**

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon adopte la répartition suivante de la subvention accordée pour l'année 2022 aux syndicats, en fonction du nombre d'élus siégeant au Comité Technique de l'établissement :

- S.G.E.N. – C.F.D.T. : 5 400 euros
- C.G.T. : 4 050 euros
- U.N.S.A. Education : 1 350 euros.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes





**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/07

Objet : actions sociales spécifiques du Crous de Lyon.

Document joint : tableau des actions sociales spécifiques du Crous de Lyon, applicable au 1er janvier 2022

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

Après avoir reçu l'avis favorable du Comité Technique réuni le mardi 1er mars 2022, le tableau des actions sociales spécifiques du Crous de Lyon doit être validé par le Conseil d'Administration de l'établissement.

**Article unique :**

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon adopte le tableau des actions sociales spécifiques du Crous de Lyon, applicable à partir du 1er janvier 2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI

## AIDES SPECIFIQUES PERSONNEL OUVRIER ET ADMINISTRATIF 2022

NATURE DE L'ACTION	MONTANTS	BENEFICIAIRES	CONDITIONS
<b>Arbre de Noël pour tous</b> Bon d'achats pour les enfants et pour l'agent	<b>135 €</b> par enfant <b>135 €</b> pour l'agent sans enfant <b>70 €</b> pour tous les agents	enfants nés entre le 01/10/2005 et le 30/09/2022 fonctionnaire, CDI, ou CDD > 6 mois	CDI en poste jusqu'au 30 septembre 2022 sauf congé pour convenances personnelles  CDD (uniquement agent) engagé + 6 mois dans l'année civile 2022 ou universitaire 2022/2023, et en poste en décembre 2022
<b>Lunettes</b>  <b>Orthodontie</b>  <b>Soins dentaires</b> (y compris orthodontie adulte)  <b>Prothèses auditives</b>  <b>Prothèses orthopédiques</b> (pied, hanche, main, coude, genoux)  <b>Ostéopathie, acupuncture, hypnose</b>	<b>300 €</b> montant plafond lunettes ou lentilles pour l'agent <b>150 €</b> montant plafond pour chaque enfant à charge (présent sur la déclaration d'impôt, 25 ans maximum)  <b>650 €</b> montant plafond par agent et par enfant à charge (présent sur la déclaration d'impôt, 25 ans maximum)  } <b>650€</b> montant plafond <b>300€</b> montant plafond par agent <b>300€</b> par enfant à charge } <b>650€</b> <b>300€</b> jusqu'à 25 ans } <b>80 €</b>	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an  <b>en fonction du quotient familial*</b>  Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	Aide en complément Sécurité Sociale et Mutuelle sur le reliquat restant  <b>Fournir</b> : - justificatifs facture acquittée - relevé de remboursement sécurité sociale <b>ET</b> mutuelle - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020  - attestation sur l'honneur pour confirmer l'enfant à charge <b>OU</b> copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par le remboursement)
<b>Aide à la naissance</b>	<b>330 €</b> par enfant	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - Extrait acte de naissance - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
<b>Aide activités extrascolaires</b>	<b>350 €</b> montant plafond annuel par enfant	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an Enfants jusqu'à 18 ans <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - attestation d'inscription nominative abonnement trimestriel, semestriel ou annuel + montant facturé (formulaire CROUS) remplie, datée et signée avec le tampon de l'association <u>sans surcharge ni rature</u>  - copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par l'aide) - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
<b>Aide de départ à la retraite</b>	<b>800 €</b> pour la première année <b>50 €</b> par année supplémentaire	CDI et Fonctionnaire en poste	Ancienneté en CDI/ Fonctionnaire dans le réseau des œuvres universitaires
<b>Aide au voyage pour visite de la famille résidant hors Métropole et à l'étranger (père/mère, beau père/belle mère, enfants, conjoints)</b>	<b>350 €</b> montant forfaitaire annuel pour un voyage par an et par agent (un foyer ne peut-être financé 2 fois pour le même voyage)	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an <b>uniquement pour l'agent</b>  <b>en fonction du quotient familial*</b>  Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> :- Justificatif voyage (billets train, avion, bateau, ou péages d'autoroute si voyage en voiture) - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020  <b>Lien parental établi:</b> * Copie du Livret de famille de l'agent <b>OU</b> extrait de naissance de l'agent  <b>ET</b> * Certificat de résidence de la famille visitée <b>OU</b> facture (électricité, eau..) datant de moins de 6 mois

## AIDES SPECIFIQUES PERSONNEL OUVRIER ET ADMINISTRATIF 2022

NATURE DE L'ACTION	MONTANTS	BENEFICIAIRES	CONDITIONS
Prime de première titularisation	300 € montant forfaitaire	Accordé au moment de la 1ère titularisation dans le réseau des œuvres universitaires ou dans la fonction publique à l'issue de la période de stage, 6 mois ou 1 an après la nomination du fonctionnaire <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - copie de l'arrêté de nomination - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
Aide spécifique enfants étudiants	625 € montant forfaitaire par enfant (présent sur la déclaration d'impôt, 25 ans maximum)	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an  <b>Au-delà du Baccalauréat en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - un certificat de scolarité - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020 - copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par l'aide)
Aide pour études professionnelles	625 € montant forfaitaire par enfant (présent sur la déclaration d'impôt, 25 ans maximum)	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an Filière professionnelle (hors filières générales et technologiques) <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - un certificat de scolarité - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020 - copie du livret de famille complet (parents et enfant concerné par l'aide)
Aide pour activités extraprofessionnelles (activités culturelles, sportives et de loisirs)	380 € montant plafond annuel par agent	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an  <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - attestation d'inscription nominative abonnement trimestriel, semestriel ou annuel + montant facturé (formulaire CROUS) remplie, datée et signée avec le tampon de l'association possibilité de carte de 10 entrées sans abonnement + attestation de la structure si pas d'abonnement possible autrement sans surcharge ni rature - copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020
Aide pour la cantine scolaire	225 € montant plafond annuel par enfant à charge, versé en fin d'année scolaire, pour une inscription régulière à la cantine scolaire (de l'école maternelle au lycée)	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an Reste à charge ≥ 120€ <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - attestation d'inscription régulière de septembre à juin avec montant restant à charge - certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans <b>Dossier complet à transmettre au plus tard le 30/09/2022</b> - copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
Aide pour le deuil (agent, conjoint, enfants)	500 € montant forfaitaire	Fonctionnaire, CDI, ou CDD > 1 an <b>en fonction du quotient familial*</b> Ménage : 19 500 € Célibataire : 22 500 €	<b>Fournir</b> : - une copie de l'acte de décès - copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

**NB** : - toutes les aides sont à comptabiliser en année civile ; tout dossier transmis après le 30 novembre de l'année N est comptabilisé sur l'année N+1  
- au moment du dépôt du **DOSSIER COMPLET**, les documents justificatifs doivent dater de **MOINS DE 6 MOIS A COMPTER DU FAIT GENERATEUR**  
(inscription à une activité extrascolaire ou extraprofessionnelle, soins médicaux, voyage, etc...)

- les conditions d'attribution doivent être remplies à la date de réception du dossier par le service RH

**\*Quotient familial** : Revenu Brut Global divisé par le nombre de parts fiscales

69\_DDT\_Direction départementale des  
territoires du Rhône

69-2022-03-24-00001

Arrêté interprefectoral 2022 C 33 listant les  
agglomérations d'assainissement définies à  
l'article R2224-6 du code général des  
collectivités territoriales dont le territoire  
s'étend sur les départements du Rhône, de l'Ain  
et de l'Isère

**Arrêté inter-préfectoral n° 2022 C 33**

**listant les agglomérations d'assainissement définies à l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales dont le territoire s'étend sur les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

La Préfète de l'Ain,  
Chevalier de la légion d'honneur

Le Préfet de l'Isère,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-6,

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectifs à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

**VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe),

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR,

**VU** l'arrêté préfectoral n°69-2021-07-08-0009 du 8 juillet 2021 portant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,

**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

**VU** le décret du 19 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Isère, M. Laurent PREVOST

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Rhône, du secrétaire général de la préfecture de l'Ain et du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

## **ARRÊTE**

### **Article 1** : Objet de l'arrêté

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

### **Article 2** : Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, le secrétaire général de la préfecture de l'Isère ainsi que le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, les directeurs départementaux des territoires du Rhône, de l'Ain et de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône, de l'Ain et de l'Isère et mis à disposition du public sur les sites internet des services de l'État des départements concernés.

Fait à Lyon, le 24 mars 2022

Signé Cécile DINDAR  
Préfète Secrétaire Générale de la  
Préfecture du Rhône, Préfète  
déléguée pour l'égalité des  
chances

Fait à Bourg en Bresse, le 19 janvier  
2022

Signé Catherine SARLANDIE de LA  
ROBERTIE  
Préfète de l'Ain

Fait à Grenoble, le 28 février  
2022

Signé Laurent PREVOST  
Préfet de l'Isère

### Délais et voies de recours :

*Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).*

**Annexe de l'arrêté inter-préfectoral  
listant les agglomérations d'assainissement définies à l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales  
dont le territoire s'étend sur les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère**

*Conformément à la rubrique 2.11.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.*

Service gestionnaire	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DREAL	LYON-1	060000169123	JONAGE	060969279001	JONAGE	060869279001	69299 : COLOMBIER-SAUGNIEU 38197 : JANNEYRIAS 69279 : JONAGE 69280 : JONS 69282 : MEYZIEU 69285 : PUSIGNAN 38557 : VILLETTE-D'ANTHON
			LYON – PIERRE BENITE	060969152001	LYON – PIERRE BENITE	060869152001	69046 : CHARLY 69044 : CHARBONNIERES-LES-BAINS 69028 : BRINDAS 69034 : CALUIRE-ET-CUIRE 69040 : CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR 69043 : CHAPONOST 69069 : CRAPONNE 69063 : COLLONGES-AU-MONT-D'OR 69072 : DARDILLY 69081 : ECULLY 69089 : FRANCHEVILLE 69094 : GREZIEU-LA-VARENNE 69100 : IRIGNY 69116 : LIMONEST 69123 : LYON 69127 : MARCY-L'ETOILE 69133 : MILLERY 01249 : MIRIBEL 69142 : MULATIERE 01275 : NEYRON 69149 : OULLINS 69152 : PIERRE-BENITE 69154 : POLLIONNAY 69286 : RILLIEUX-LA-PAPE 69191 : SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR 69194 : SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR 69204 : SAINT-GENIS-LAVAL 69205 : SAINT-GENIS-LES-OLLIERES 69190 : SAINTE-CONSORCE 69202 : SAINTE-FOY-LES-LYON 69244 : TASSIN-LA-DEMI-LUNE

3/4



DREAL	LYON-1	060000169123					69250 : TOUR-DE-SALVAGNY 69255 : VAUGNERAY 69260 : VERNAISON
			MARCY-L'ETOILE	060969199001	LYON - PIERRE BENITE	060869152001	69127 : MARCY-L'ETOILE
			LYON - ST FONTS	060969199001	LYON - ST FONTS	060869199001	69029 : BRON 69270 : CHAPONNAY 69272 : COMMUNAY 69273 : CORBAS 69276 : FEYZIN 38189 : HEYRIEUX 69123 : LYON 69281 : MARENNES 69283 : MIONS 69199 : SAINT-FONTS 69289 : SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU 69290 : SAINT-PRIEST 69291 : SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON 69294 : SEREZIN-DU-RHONE 69295 : SIMANDRES 69296 : SOLAIZE 69298 : TOUSSIEU 69259 : VENISSIEUX 69266 : VILLEURBANNE
			MEYZIEU	060969282001	MEYZIEU	060869282001	69275 : DECINES-CHARPIEU 69277 : GENAS 69282 : MEYZIEU
			VILLEURBANNE - FEYSSINE	060969266001	VILLEURBANNE - FEYSSINE	060869266001	69029 : BRON 69271 : CHASSIEU 69275 : DECINES-CHARPIEU 69277 : GENAS 69282 : MEYZIEU 69287 : SAINT-BONNET-DE-MURE 69288 : SAINT-LAURENT-DE-MURE 69290 : SAINT-PRIEST 69256 : VAULX-EN-VELIN 69266 : VILLEURBANNE

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-24-00004

arrete\_consignation\_FDR\_RENAULT\_TRUCKS



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques interministérielles**

Lyon, le 24 mars 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°  
portant sur la consignation des fonds issus de la convention de revitalisation  
RENAULT TRUCKS SAS**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,  
PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite*

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 en conseil des ministres portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR ;

Vu les articles L1233-84 à L1233-88 et D1233-37 à D1233-44 du Code du travail ;

Vu les articles L518-17 à L518-19 du Code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2017 n°DIA\_BCI\_2017\_01\_24\_01, portant création du fonds départemental de revitalisation du Rhône ;

Vu le protocole d'accord du 13 janvier 2017 entre la Préfecture du Rhône et la Caisse des dépôts et consignations Auvergne-Rhône-Alpes, portant organisation de la gestion des contributions financières au fonds départemental de revitalisation du Rhône des entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation conformément aux articles L1233-84 et suivants et D1233-37 et suivants du Code du travail ;

Vu la convention de gestion du fonds de départemental de revitalisation du Rhône entre la Préfecture du Rhône et Rhône Développement Initiative, ci-après dénommé le gestionnaire du fonds ;

Vu la décision d'assujettissement à l'obligation de revitalisation de l'entreprise RENAULT TRUCKS SAS du 18 janvier 2021 ;

**Vu** la convention de revitalisation départementale en date du 21 décembre 2021 entre l'État, représenté par Madame la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, et l'entreprise RENAULT TRUCKS SAS portant mise en œuvre de l'obligation de revitalisation ;

Préfecture du Rhône  
69419 Lyon cedex 03  
Pour connaître nos horaires d'ouverture et modalités d'accueil  
Tél : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)  
[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Vu la convention portant contribution au fonds départemental de revitalisation en date du 22 mars 2022 ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise RENAULT TRUCKS SAS , en vertu de la convention de revitalisation susvisée consigne à la Caisse des dépôts et consignations-pôle de gestion des consignations de Lyon, sur le compte dénommé « Fonds départemental de revitalisation du Rhône », la somme de 100 000 euros.

Cette somme est versée sur le compte de consignation n° 2850783, qui a pour objet de recueillir, les contributions financières des entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation conformément aux articles L1233-84 et suivants et D1233-37 et suivants du Code du travail.

**Article 2 :** Le versement de la somme consignée est effectué en une seule fois par virement bancaire, sauf si la situation financière dégradée de l'entreprise assujettie nécessite des versements échelonnés et après accord des services de l'Etat.

**Article 3 :** La consignation de la contribution financière est effectuée par la Caisse des dépôts et consignations-pôle de gestion des consignations de Lyon et portée au crédit du compte de consignation à réception des fonds.

Après consignation de la somme, la Caisse des dépôts et consignations adresse un récépissé attestant de la bonne réception des fonds à l'entreprise assujettie et copie dudit récépissé à la DETS du Rhône et à la Préfecture du Rhône.

**Article 4 :** La somme consignée est rémunérée au taux d'intérêt fixé par arrêté du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Les intérêts ainsi versés par la Caisse des dépôts et consignations sont définitivement acquis au fonds départemental de revitalisation du Rhône, au même titre que les contributions financières portées au crédit du compte de consignation.

**Article 5 :** Les fonds consignés ainsi que leurs intérêts sont déconsignés par arrêté du Préfet du Rhône, conformément aux décisions du comité d'engagement du Fonds départemental de revitalisation du Rhône.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le Directeur adjoint de la DETS du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

La Préfète,

*Cécile DINDAR*

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-25-00001

Arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière (30 rue Jean Jaurès, 5, 7 et 11 place du commerce) sur le territoire de la commune de Thizy-les-Bourgs présenté par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Hugo ILUNGA  
Courriel : hugo.ilunga-ngeleka@rhone.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**25 MARS 2022**

Arrêté n° ..... du ..... déclarant d'utilité  
publique l'opération de restauration immobilière (30 rue Jean Jaurès, 5, 7 et 11 place du commerce)  
sur le territoire de la commune de Thizy-les-Bourgs présentée par la Communauté d'Agglomération  
de l'Ouest Rhodanien.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Thizy-les-Bourgs ;

Vu la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le bureau de la Communauté  
d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien approuve le dossier d'enquête préalable à la déclaration  
d'utilité publique relatif au projet d'opération de restauration immobilière et sollicite à son issue la  
déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2021-190 du 10 août 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête  
préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'opération de restauration  
immobilière (30 rue Jean Jaurès, 5, 7 et 11 place du commerce) sur le territoire de la commune de  
Thizy-les-Bourgs présenté par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-01-26-00010 du 26 janvier 2022 portant délégation de  
signature à Madame Cécile DINDAR, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète  
déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de  
la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon Cedex 03

Accueil du public : Préfecture du Rhône – 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Vu les pièces du dossier d'enquête qui a été soumis à l'enquête susvisée du lundi 6 septembre 2021 au mercredi 6 octobre 2021 inclus en mairie de Thizy-les-Bourgs ;

Vu l'avis émis par le commissaire-enquêteur, le 23 octobre 2021 sur l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **A r r ê t e :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont déclarés d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), l'opération de restauration immobilière et les travaux à réaliser aux 30 rue Jean Jaurès, 5, 7 et 11 place du commerce sur le territoire de la commune de Thizy-les-Bourgs, conformément à la liste des immeubles et aux programmes de travaux ci-joints (annexe 1).

**Article 2** – Après le prononcé de la déclaration d'utilité publique, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) arrêtera, pour chaque immeuble à restaurer, les travaux à réaliser qui seront notifiés, dans le cadre de l'enquête parcellaire, aux propriétaires des immeubles concernés et devront être réalisés dans un délai fixé par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

**Article 3** – Si les travaux de restauration immobilière ne sont pas effectués par les propriétaires dans les délais prescrits, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pourra procéder à l'acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, de ces immeubles.

**Article 4** – Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de l'affichage et de la publication du présent arrêté.

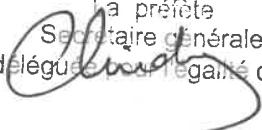
**Article 5** – Lorsque les immeubles sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, les emprises éventuellement expropriées, prélevées sur ces immeubles, seront retirées de la propriété initiale.

**Article 6** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7** – La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et le Maire de Thizy-les-Bourgs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et affiché à la mairie de Thizy-les-Bourgs.

Fait à Lyon, le **25 MARS 2022**

Le Préfet,

La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
  
Cécile DINDAR

(1) Les documents mentionnés dans le présent arrêté peuvent être consultés :  
- à la préfecture du Rhône – Direction des affaires juridiques et de l'administration locale Bureau de l'urbanisme et de l'utilité Publique  
19 rue de Bonnel – 69419 Lyon cedex 03  
- en mairie de Thizy-les-Bourgs.

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-21-00001

ARRETE n° 69-2022-03-  
instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de THIZY LES BOURGS située  
dans le canton de Thizy les Bourgs  
et dans la 8ème circonscription législative du  
Rhône (69-08)





# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

## ARRETE n° 69-2022-03-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de THIZY LES BOURGS située dans le canton de Thizy les Bourgs et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-006 du 30 mai 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Thizy les Bourgs,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Thizy les Bourgs en date du 10 mars 2022, relative à la modification du lieu de vote pour le double scrutin de 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-006 du 30 mai 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Thizy les Bourgs, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter de la publication du présent arrêté, les électrices et électeurs de la commune de Thizy les Bourgs seront répartis en 7 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;"><b>Bureau de vote n° 1</b> <b><u>Centralisateur</u></b></p> <p style="text-align: center;">Salle des fêtes</p> <p style="text-align: center;">5 rue Eugène Dechavanne 69240 THIZY LES BOURGS</p>	<p>Rue Anatole France, Quartier Bazin, Boulevard Bellevue, Quartier Chaboud, Rue Clapison, Cocogne, Quartier Collonges, Chemin Bel Air, Rue de la Piscine, Impasse de la Platière, Place de la République, Chemin de la Theyssonnière, Chemin Etang, Rue de l'Hospice, Quartier Deauvilliers, Impasse des Cerisiers, Rue des Ecoles, Rue des Grands Hommes, Impasse des Iris, Impasse des Lilas, Allée des Lupins, Rue des Madeleines, Impasse des Noisetiers, Rue Dr A. Schweitzer, Place du Commerce, Rue du Château, Rue du Grand Puits, Rue du Grand Vessin, Place du Marché, Rue du Petit Donjon, Rue du Petit Vessin, Chemin Torail, Rue Eugène Déchavanne, Place Gabriel Péri, Rue Jean Merle, Quartier Jodard, Le Camp, Le Fouilloux, Le Petit Vessin, Lotissement « Les Sources », Rue Marie Couturier, Rue Perrin Frères, Résidence « Pierres Plantées », Rue Porte Jacquot, Impasse Reclaine, Rue Rouget de l'Isle, Impasse St Charles, Rue St Georges, Vessin, Rue Veuve Crozet, Rue Victor Clément.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau de vote n° 2:</b></p> <p style="text-align: center;">Salle des fêtes</p> <p style="text-align: center;">5 rue Eugène Dechavanne 69240 THIZY LES BOURGS</p>	<p>Place Aristide Briand, Rue Benoît Verchère, Impasse Chazelle, Place de l'Eglise, Chemin de la Livrée, Rue de la Paix, Chemin Ranche, Rue Maréchal de Tassigny, Chemin Fourches, Rue Bois Semé, Rue du Château d'Eau, Impasse du Petit Jean, Impasse du 11 novembre, Rue du 18 juin, Impasse du 8 mai, Rue Edouard Millaud, Rue Gambetta, Rue Jacquard, Rue Jean Baptiste Fournier, Rue Jean Jaurès, Place Juiverie, La Carrière, Lotissement « La Livrée », Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, Moissonniers, Rue Pierre Chevenard, Rue Pierre Michel, Rue Roche Bâtie, Impasse Sabatin, Avenue Simone Albert.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau de vote n° 3 :</b></p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe</p> <p style="text-align: center;">68 Rue de la République <b>BOURG DE THIZY</b> 69240 Thizy les Bourgs</p>	<p>Rue de l'abbaye, Rue des Alliés, Boulevard Bellevue, Rue Hector Berlioz, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brassens, Place Aristide Briand, Rue du Château, Rue Alexandre Cherpin, Rue Claudius Chervin, Rue Christorée, Rue Moulin Dézalaire, Rue de la Condemine, Chemin de la Condemine, La Condemine, Rue François Coquard, Impasse de la Coquinière, Passage du Vieux Couvent, Impasse Darcy, Passage de la Fontaine, Rue Jean-Baptiste Fournier, Rue Fréerie, Rue Gambetta, Passage de la Gare, Rue Général de Gaulle, La Goinière, Rue de l'Hôpital, Rue Victor Hugo, Boulevard Alsace Lorraine, Rue des Madeleines, Rue du 19 mars 1962, Rue de la Paix, Rue Pasteur, Lot. Le Peintre, Rue du Peintre, Rue Saint-Pierre, Rue de la Prairie, Impasse de la Prairie, Rue du Presbytère, Rue Maurice Ravel, Place de la République, Rue de la République, Rue Saint Roch, Rue de la Roche, Rue de la Croix-Rousse, Rue Roger Salengro, Lieu-dit « Thévenin », Rue Traversière, Rue de Verdun, Rue de la Victoire, « Curry », Avenue du Cimetière, Impasse du Ruisseau.</p>

<p><b>Bureau de vote n° 4 :</b></p> <p>Mairie annexe</p> <p>68 Rue de la République  <b>BOURG DE THIZY</b>  69240 Thizy les Bourgs</p>	<p>Rue de Lagresle, Lieu de Bel Air, La Bourdonnière  Pont Buffard, Quartier Chaboud, Rue du Chalet, Lieu-dit  « La Charmaille », Au Charnay, Lieu-dit « Four à  Chaux », La Chavanne, Lieu-dit « Le Cholet », Lieu-dit  « La Clartière », Rue de Cours, Rue du Grand Creux, La  Croisette, La Platière, Route de Saint-Victor, Le Bois  Dieu, Digas, Rue des Ecoles, Les Epercelys, Les Esserts,  La Forêt, Hameau Fournel, Le Fromental, Le Gabaron,  Pont-Gauthier, Impasse des Géraniums, Impasse des  Glaïeuls, Les Granges, Rue de l'Industrie, Hameau  Julien, Hameau Lafond, Rue de Lafond, Pont Villiers,  Lieu-dit Le Levon, Place du Marché, Lieu-dit Clair  Matin, Rue Charles Moncorgé, Rue de Montagny, Lieu-  dit Montroux, La Croix Mulsant, Lieu-dit Les Granges  Neuves, Chemin de la Paix, La Paix, Lieu-dit Le  Pavillon, Rue Pierre Poizat, Impasse Richard, Lieu-dit  Aux Richards, Rue de Roanne, La Roche, Le Ronzy, La  Sarre, Les Seignes, Lieu-dit Les Sellières, Suire, Rue  Victor Thoviste, Traizette, Vanel, Les Quatres Vents, Les  Vignes, Colin, Le Colombier, Rue de La Platière, Rue  Alexandre Dumas, Montfillon, Rue Jules Verne, Rue  Simone de Beauvoir.</p>
<p><b>Bureau de vote n° 5:</b></p> <p>Mairie annexe</p> <p>Le Bourg  <b>LA CHAPELLE DE MARDORE</b>  69240 Thizy les Bourgs</p>	<p>Tout le territoire de la commune déléguée de La  Chapelle de Mardore.</p>
<p><b>Bureau de vote n° 6:</b></p> <p>Mairie annexe</p> <p>Le Bourg  <b>MARDORE</b>  69240 Thizy les Bourgs</p>	<p>Tout le territoire de la commune déléguée de Mardore.</p>
<p><b>Bureau de vote n° 7:</b></p> <p>Mairie annexe</p> <p>Le Bourg  <b>MARNAND</b>  69240 Thizy les Bourgs</p>	<p>Tout le territoire de la commune déléguée de Marnand.</p>

- Le bureau centralisateur de la commune de Thizy les Bourgs est le bureau de vote n° 1 situé à la salle des fêtes - 5 rue Eugène Dechavanne à Thizy les Bourgs.

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Thizy les Bourgs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Thizy les Bourgs et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 21 mars 2021

Pour le Préfet  
La Préfète  
Secrétaire Générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-21-00002

ARRETE n° 69-2022-03-

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4708 du 8 juillet  
2010, instituant les bureaux de vote et leur  
périmètre géographique, et répartissant les  
électeurs

pour la commune de MARCILLY D AZERGUES  
située dans le canton d'Anse  
et dans la 5ème circonscription législative du  
Rhône (69-05)



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

## ARRETE n° 69-2022-03-

**Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4708 du 8 juillet 2010, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de MARCILLY D'AZERGUES située dans le canton d'Anse et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4708 du 8 juillet 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Marcilly d'Azergues,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Marcilly d'Azergues en date du 11 mars 2022, relative à la modification du lieu de vote pour le double scrutin de 2022,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**: Les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 4708 du 8 juillet 2010 sont modifiés par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront au cours de l'année 2022, les électrices et les électeurs de la commune de Marcilly d'Azergues seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle plurivalente – École primaire les trois châteaux, 80 rue de la mairie à Marcilly d'Azergues

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Marcilly d'Azergues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Marcilly d'Azergues et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 21 mars 2021

Pour le Préfet  
La Préfète  
Secrétaire Générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-21-00003

ARRETE n° 69-2022-03-  
Modifiant l'arrêté préfectoral n°  
69-2016-07-11-004 du 11 juillet 2016, instituant les  
bureaux  
de vote et leur périmètre géographique, et  
répartissant les électeurs  
pour la commune de POLLIONNAY, située dans  
le canton de Vaugneray  
et dans la 10ème circonscription législative du  
Rhône (69-10)





# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : emilie,bertotto@rhone.gouv.fr

## ARRETE n° 69-2022-03-

**Modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2016-07-11-004 du 11 juillet 2016, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de POLLIONNAY, située dans le canton de Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-07-11-004 du 11 juillet 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Pollionnay,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Pollionnay en date du 11 février 2022, relative à la modification du lieu de vote pour les scrutins de 2022,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2016-07-11-004 du 11 juillet 2016 sont modifiés par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront au cours de l'année 2022, les électrices et les électeurs de la commune de Pollionnay seront répartis en deux bureaux de vote, dont le siège est fixé ainsi qu'il suit :

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;"><b><u>Bureau n° 1</u></b> <b><u>Centralisateur</u></b></p> <p style="text-align: center;">Salle des fêtes place des anciens combattants</p>	<p>Allée de Grigny, Avenue Notre Dame de Lorette, Avenue Marius Guerpillon, Chemin de la Guille, Chemin du Mercier, Chemin de Castelroches, Chemin des Mandrières, Chemin du Labbé, Chemin de la Plate, Chemin de Lamure, Chemin des Presles, Grande Rue Jean-Pierre Dumortier, Impasse des Roches, Impasse du Rizoud, Montée des Roches, Place Raymond Duclos, Place de la Paix, Place du Vieux Mûrier, Place du Square, Route de la Cozonnière, Route de la Croix du Ban, Route de Vaugneray, Rue des Ecoles.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 2</b></p> <p style="text-align: center;">Salle Multi-activités chemin des Presles</p>	<p>Chemin des Baillardières, Chemin des Colombières Chemin de la Mine, Chemin de la Rivière, Chemin de la Garnière, Chemin des Lavandières, Chemin du Sarrazin, Chemin de la Poizatière, Chemin de la Traverse, Chemin des Châtaigniers, Chemin de la Rapaudière, Chemin des Carrières, Chemin des Flachères, Chemin des Congères, Chemin des Moutons, Chemin du Vivarais, Chemin des Béchères, Chemin des Crêtes, Chemin du Bouillon, Chemin des Balmes, Chemin des Champs, Chemin de la Quinsonnière, Chemin de la Sigodière, Chemin de Chenevière, Chemin de la Font de Fumoy, Chemin de Ponce, Chemin des Landes, Chemin du Verdy, Chemin de Chatanay, Chemin de Mercruy, Chemin de Roche Coucou, Chemin de la Combe au But, Chemin de Fouillassy, Chemin des Fourches Vieilles, Chemin Mulet, Chemin du Revay, Impasse de Larny, Impasse des Biquettes, Impasse des Frères Aigliers, La Ruelle, Montée des Pins, Passage du Portail, Route de Sainte-Consorce, Route de Lentilly, Route de Grézieu, Route du Gaminon, Route de la Luère, Route de Larny, Route de Valency, Rue de la Saint Jean, Rue du Mas de Valencieu.</p>

- Le bureau de vote centralisateur de la commune de Pollionnay est le bureau de vote n°1 sis à la salle des Fêtes – place des anciens combattants.

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud et le maire de Pollionnay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Pollionnay et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 21 mars 2022

La Préfète  
Secrétaire Générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-03-22-00005

Arrêté portant autorisation d appel à la  
générosité publique pour le fonds de dotation  
dénommé « LIRE ET SOURIRE »



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des  
dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUST  
Tél. : 04 72 61 66 12  
Courriel : rayane.mahouast@rhone.gouv.fr

Arrêté n°

du 22 mars 2022

## **portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « LIRE ET SOURIRE »**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 21 mars 2022 présentée par Monsieur Guillaume DECITRE, président du fonds de dotation dénommé « LIRE ET SOURIRE » ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux textes en vigueur ;

.../...

SUR proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône :

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Accueil du public : 18 rue de Bonnel*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

## ARRETE

**Article 1er :** Le fonds de dotation dénommé « LIRE ET SOURIRE » dont le siège social est situé 26 rue Berjon – 69009 LYON, est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 29 mars 2022 au 28 mars 2023.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour les enfants et les populations les plus démunies en France et à l'étranger.

**Article 2 :** Les annonces relatives à l'appel à la générosité publique au profit du fonds de dotation « LIRE ET SOURIRE » seront effectuées par différents biais : dons réalisés dans le cadre du « Livre solidaire » sur les sites Decitre et Furet.com ; Arrondi en caisse de magasins ; campagnes de crowdfunding.

**Article 3 :** Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

**Article 4:** La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée si l'activité du fonds de dotation est suspendue, ou si l'autorité judiciaire est saisie en vue de la dissolution du fonds.

**Article 5:** La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Le Préfet,  
La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

*« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2022-03-24-00003

ARS DOS 2022 03 24 17 0068

**ARS\_DOS\_2022\_03\_24\_17\_0068**

Portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de la Polyclinique du Beaujolais à Arnas (69)

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5126-1 à L. 5126-11 et R. 5126-1 à R. 5126-66;

Vu le décret n°2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L. 5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-RA-80 du 9 avril 2004 portant modification de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de la Polyclinique du Beaujolais d'exercer l'activité de stérilisation des dispositifs médicaux ;

Vu l'arrêté n° 05-RA-73 du 22 mars 2005 portant transfert d'une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé au 120, ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS ;

Vu la demande présentée par Mme Sophie JANOT, directrice de la Polyclinique du Beaujolais, datée du 19 octobre 2021 et réceptionnée complète le 22 octobre 2021, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'établissement, dont le site principal est implanté 120, ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS, conformément à l'article 4 du décret modifié n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu le courrier du directeur de l'offre de soins de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en date du 3 février 2022, demandant des précisions et engagements au regard de points de non-conformité ou d'amélioration relevés par son service dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée, et suspendant le délai d'instruction de la demande conformément aux dispositions de l'article R. 5126-30 du code de la santé publique ;

Considérant le courrier de réponse de la directrice de la polyclinique du Beaujolais, référencé FR/NL daté du 8 mars 2022, reçu le 10 mars 2022 ;

Vu le rapport d'instruction du 11 mars 2022 établi par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

Vu l'avis favorable avec recommandations du Conseil central de la section H de l'Ordre national des pharmaciens, en date du 22 janvier 2022 ;

Vu la convention de mise à disposition de médicaments ou de DM urgents entre l'Hôpital Nord-Ouest site Villefranche-sur-Saône, et CAPIO Polyclinique du Beaujolais, en date du 30 novembre 2016 ;



Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation des dispositifs médicaux autoclavables entre la polyclinique du Beaujolais et la SDF BCLP, bénéficiaire de l'activité de stérilisation pour la consultation de gastroentérologie BCLP (La Passerelle, 120 ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS), en date du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation des dispositifs médicaux autoclavables entre la polyclinique du Beaujolais et la SELARL Imagerie Caladoise, en date du 20 août 2018 ;

Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation des dispositifs médicaux pour les examens de scanner, entre la polyclinique du Beaujolais et la SCM SCANNER CALADOIS, en date du 20 août 2018 ;

Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation de dispositifs médicaux autoclavables entre la Polyclinique du Beaujolais et Mme Delphine VERCHERE, infirmière libérale (La Passerelle – 120 ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS), en août 2018 ;

Vu la convention de prestation inter-hospitalière relative à la stérilisation du matériel médico-chirurgical de la Polyclinique du beaujolais et de l'Hôpital Nord-Ouest site Villefranche-sur-Saône, en date du 8 février 2019 ;

Vu la convention de préparation des cytotoxiques de la polyclinique du Beaujolais par la Clinique de la Sauvegarde (renouvellement daté des 18/10/2021 et 20/10/2021) ;

Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation de dispositifs médicaux autoclavables entre la Polyclinique du Beaujolais et la SCM Médicale Villefranche Sud (consultation de gynécologie), 120 ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS), transmise par courrier du 28 février 2022 ;

Vu l'accord de prestation hospitalière relative à la stérilisation de dispositifs médicaux autoclavables entre la Polyclinique du Beaujolais et la SELARL CMF Val de Saône (consultation de stomatologie) – 120 ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS), transmise par courrier du 28 février 2022 ;

Considérant que la PUI dispose de locaux, moyens en personnel, en équipements et en système d'information lui permettant d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'ensemble des missions et activités sollicitées, conformément aux dispositions de l'article R. 5126-8 du code de la santé publique ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur (PUI) est accordé à la Polyclinique du Beaujolais, conformément à l'article 4 du décret n° 2019-489 du 21 mai 2019.

**Article 2 :** La PUI de la Polyclinique du Beaujolais (FINESS EJ 690003447 et FINESS ET : 690807367) est autorisée à exercer pour son propre compte les missions et activités suivantes :

. Les missions définies à l'article L. 5126-1 I du code de la santé publique

. L'activité définie à l'article R. 5126-9 du code de la santé publique et comportant des risques particuliers selon l'article R. 5126-33 du code de la santé publique :

La préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2

. L'activité définie à l'article R. 5126-9 du code de la santé publique :

La préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique

**Article 3 :** En application de l'article L.5126-5 du code de la santé publique, la PUI de la Polyclinique du Beaujolais est autorisée à assurer la préparation de dispositifs médicaux stériles pour les professionnels de santé dans le cadre des conventions et accords de prestation hospitalière susvisés

**Article 4:** L'activité de reconstitution de spécialités pharmaceutiques prévue au 4° de l'article R. 5126-9 du code de la santé publique est réalisée par la PUI de la Clinique de la Sauvegarde située 480 avenue Ben Gourion – CP 309 – 69337 LYON cedex 09 (FINESS EJ : 69 003 690 0 - FINESS ET : 69 078 064 8) pour le compte de la PUI de la Polyclinique du Beaujolais, dans le cadre de la convention susvisée (chimiothérapies injectables).

**Article 5:** Les locaux de la PUI de la Polyclinique du Beaujolais sont implantés 120, ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS.

**Article 6:** La PUI de la Polyclinique du Beaujolais dessert uniquement la Polyclinique du Beaujolais implantée 120, ancienne route de Beaujeu – 69400 ARNAS, ainsi que les professionnels mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

**Article 7:** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de la PUI est conforme aux dispositions de l'article R. 5126-39 du code de la santé publique.

**Article 8:** Conformément à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique, les activités comportant des risques particuliers sont autorisées pour une durée de **sept ans** à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 9:** Les arrêtés préfectoraux n° 04-RA-80 du 9 avril 2004 et n° 05-RA-73 du 22 mars 2005 sont abrogés à la date de publication du présent arrêté.

**Article 10:** Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par l'application informatique "Télérecours citoyens" sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 11:** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 24 mars 2022

Pour le directeur général et par délégation  
La responsable du pôle Pharmacie Biologie

Catherine PERROT

84\_DRFIP\_Direction régionale des finances  
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2022-03-23-00002

PGP successions vacantes 69-2022-03-23-21

Direction régionale des finances publiques  
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle Gestion Publique

**Arrêté portant subdélégation de signature de M. de JEKHOWSKY, Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes**

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône Alpes et département du Rhône,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfet du Rhône ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019, portant nomination de M. Laurent de JEKHOWSKY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019-07-10-011 du 10 juillet 2019 accordant délégation de signature à M. Laurent de JEKHOWSKY, Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Rhône,

**ARRÊTE**

**Article 1** - La délégation de signature qui est conférée à M. Laurent de JEKHOWSKY, Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 juillet 2019 accordant délégation de signature à M. Laurent de JEKHOWSKY à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Rhône, sera exercée par **M. Pierre CARRÉ**, Administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle gestion publique, **M. Christophe BARRAT**, Administrateur des finances publiques, Directeur adjoint du pôle gestion publique ;

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **M. Christophe NEYROUD**, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division de la gestion domaniale ou à son défaut par **M. Jean-Christophe BERNARD**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du responsable de la division de la gestion domaniale et **Mme Marie-Hélène BUCHMULLER**, Inspectrice divisionnaire des finances publiques.

**Article 3** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

**M. Olivier GANDIN** Inspecteur des finances publiques, **Mme Christine PASQUIER GUILLARD**, Inspectrice des finances publiques, **M. Patrick RIVAL**, Inspecteur des finances publiques, **Mme Alexandra MEUNIER**, Inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département du Rhône ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relative à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses est limitée à 50000€ .Ce seuil ne s'appliquera pas pour les dépenses relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et aux opérations de consignation et de déconsignation effectuées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 4** - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

**Mme Anita MAHIEU**, Contrôleuse principale des finances publiques, **Mme Brigitte ROUX**, Contrôleuse des finances publiques, **Mme Corinne VERDEAU**, Contrôleuse des finances publiques, **M. Eric BRANCAZ**, Contrôleur des finances publiques, **Mme Nathalie GILLE**, Contrôleuse des finances publiques, **M. Pierre LAULAIGNE**, Contrôleur des finances publiques, **Mme Patricia LAURENTZ**, Contrôleuse principale des finances publiques, **Mme Isabelle PEROTTI**, Contrôleuse principale des finances publiques, **M. Philippe CORNELOUP**, Contrôleur des finances publiques, **M. Abdelyazid OUALI**, Contrôleur des finances publiques, **Mme Karine BOUCHOT**, Contrôleuse des finances publiques, **Mme Vanna SETHARATH**, Contrôleuse des finances publiques, **Mme Sandrine SIBELLE**, Contrôleuse principale des finances publiques, **Mme Jade MULLER**, Contrôleuse des finances publiques, limitée aux actes se rapportant à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du Domaine dans le département du Rhône ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relative à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses est limitée à 5000€. Ce seuil ne s'appliquera pas pour les dépenses relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et aux opérations de consignation et de déconsignation effectuées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 5** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 septembre 2021.

**Article 6** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône.

Lyon, le 23 mars 2022

Le Directeur régional des finances publiques  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

**Laurent de JEKHOWSKY**